



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE



# Recueil des Actes Administratifs

**Numéro 23 – 30/01/2026**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

# Préfecture de la Moselle

## **Recueil des Actes Administratifs**

**Arrêtés reçus entre**

**le 30/01/2026 et le 30/01/2026**

Le présent recueil a fait l'objet d'une publication le 30/01/2026.

Il peut être consulté dans les locaux de la préfecture ou des sous-préfectures de Forbach – Boulay-Moselle, Sarrebourg – Château -Salins, Sarreguemines et Thionville.  
Ce recueil est également consultable sur le site de la Préfecture :  
<http://www.moselle.pref.gouv.fr>

**Arrêté Cab/PPA n°51**

**du 30 JAN. 2026**

**autorisant la captation, l'enregistrement et la transmission d'images au moyen de caméras installées sur des aéronefs**

Le préfet de la Moselle  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure (CSI), notamment ses articles L. 242-1 à L. 242-8 et R. 242-8 à R. 242-14 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 28 avril 2025 portant nomination de M. Pascal Bolot, préfet de la Moselle ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur et des outre-mer du 19 avril 2023 relatif au nombre maximal de caméras installées sur des aéronefs pouvant être simultanément utilisées dans chaque département et collectivité d'outre-mer ;

Vu la demande du 29 janvier 2026 de la directrice interdépartementale de la police nationale de la Moselle visant à obtenir l'autorisation de capter, d'enregistrer et de transmettre des images au moyen de caméras installées sur des drones à l'occasion du déplacement de Mme Marine Le Pen en Moselle le samedi 31 janvier 2026 ;

Considérant que les dispositions susvisées permettent aux forces de sécurité intérieure, dans l'exercice de leurs missions de prévention des atteintes à l'ordre public et de protection de la sécurité des personnes et des biens, de procéder à la captation, à l'enregistrement et à la transmission d'images au moyen de caméras installées sur des aéronefs aux fins d'assurer la sécurité des personnes et des biens et prévenir les troubles à l'ordre public dans le cadre des opérations de rétablissement de l'ordre public ; que notamment, le 1° de l'article L. 242-5 du CSI susvisé prévoit que ces dispositifs peuvent être mis en œuvre aux fins de prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés, en raison de leurs caractéristiques ou des faits qui s'y sont déjà déroulés, à des risques d'agression, de vol ou de trafic d'armes, d'êtres humains ou de stupéfiants, ainsi que la protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords immédiats, lorsqu'ils sont particulièrement exposés à des risques d'intrusion ou de dégradation ; que le 2° de ce même article autorise ces dispositifs pour la sécurité des rassemblements de personnes sur la voie publique ou dans des lieux ouverts au public ainsi que l'appui des personnels au sol, en vue de leur permettre de maintenir ou de rétablir l'ordre public, lorsque ces rassemblements sont susceptibles d'entraîner des troubles graves à l'ordre public ; que les 3°, 4° et 6° de ce même article autorisent également ces dispositifs pour, respectivement, la prévention d'actes de terrorisme, la régulation des flux de transport, aux seules fins de maintien de l'ordre et de la sécurité publics et le secours aux personnes ;

Considérant que dans la perspective des élections municipales de mars 2026, Mme Marine Le Pen, présidente du Rassemblement National, effectuera le samedi 31 janvier 2026 un déplacement en Moselle, notamment à Creutzwald (table ronde dans le restaurant By Fred et Manu) et à Saint-Avoldl (restaurant Le Régal) ; que dans le même temps est annoncée l'organisation le même jour de 14h à 17h par le leader local de la CGT au sein de l'Union Locale de Saint-Avold, d'une manifestation « *contre l'extrême droite, ses idées racistes, réactionnaires et antisociales* » devant la mairie de Saint-Avold, située à 300 mètres du restaurant accueillant Mme Le Pen, suivie d'une déambulation dans le centre-ville selon le parcours parking de la mairie, boulevard de Lorraine, rue du général Hirschauer, rue Poincaré, rue des Moulins et mairie ; qu'en mai 2024, le même leader local de la CGT avait déjà organisé, lors du meeting de M. Bardella à Saint-Avold, une contre-manifestation dans les mêmes formes, réunissant 160 personnes sous les couleurs de la CGT et de mouvements d'extrême gauche ;

Considérant que le déroulement simultané des événements précités et les tensions existant entre les mouvements concernés sont susceptibles de présenter un risque de troubles à l'ordre public ; qu'il importe donc d'assurer, d'une part, la sécurité de la manifestation et, d'autre part, de prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens qui pourraient être commises au cours de la manifestation ou de sa dispersion ;

Considérant que la menace terroriste sollicite toujours à un niveau élevé les forces de sécurité intérieure pour garantir la protection des personnes et des biens contre les risques d'attentat, dans le cadre du plan Vigipirate toujours activé ; que l'activation de la nouvelle posture Vigipirate « été – automne 2025 » depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025, maintient le plan au niveau « urgence attentat » ;

Considérant que le recours à des dispositifs de captation installés sur des aéronefs présente l'intérêt de permettre aux forces de sécurité de bénéficier d'une vision en grand angle pour pouvoir identifier et prévenir rapidement le risque d'incident et de débordement afin d'appuyer de manière efficace les forces au sol ; qu'il n'existe pas partout sur l'ensemble du secteur concerné de dispositif moins intrusif permettant de parvenir aux mêmes fins ; que le recours aux dispositifs de captation d'images sur aéronefs est donc nécessaire et adapté ;

Considérant que la demande porte sur l'engagement de deux caméras aéroportées en vue de capter, enregistrer et transmettre des images pendant la durée de la manifestation et de sa dispersion ; que la zone survolée est strictement limitée au parcours de la manifestation et aux lieux du centre-ville où sont susceptibles de se produire les atteintes que l'usage d'une caméra aéroportée vise à prévenir ; que la durée de l'autorisation est également limitée d'une part à la durée du rassemblement et d'autre part au temps nécessaire à la dispersion totale du cortège ; qu'au regard des circonstances précitées, la demande n'apparaît pas disproportionnée ;

Considérant que comme le prévoient les dispositions du CSI susvisées, l'autorisation de captation ne peut donner lieu à la collecte et au traitement que des seules données à caractère personnel strictement nécessaires à l'exercice des missions concernées et s'effectue dans le respect de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ; que la prise d'images ne se fait pas en continu et qu'il n'est procédé par ce dispositif ni à la captation du son, ni au traitement automatisé de reconnaissance faciale, pour empêcher tout rapprochement, interconnexion ou mise en relation automatisée avec d'autres traitements de données à caractère personnel ;

Considérant que, sur la même période et sur le même périmètre, aucune autre caméra aéroportée n'a été autorisée ;

Considérant que le recours à la captation, l'enregistrement et la transmission d'images fait l'objet d'une information par plusieurs moyens adaptés ; qu'outre la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle, ce dispositif fait l'objet d'une information sur le site internet de la préfecture ;

Sur proposition de la directrice de cabinet du préfet de la Moselle,

## Arrête

### Article 1

La captation, l'enregistrement et la transmission d'images au moyen de deux caméras installées sur des drones par la direction interdépartementale de la police nationale de la Moselle sont autorisés à l'occasion de la manifestation prévue le samedi 31 janvier 2026 à Saint-Avold, dans l'espace délimité par les voies et espaces suivants : rond point angle D910A et D603, rue des généraux Altmayer, rue du Château d'Eau, rue de la Carrière, quartier Hamon, rue Louis Barbier, rue Lemire, rue Pierre victor Braun, chemin de la Cascade, résidence du Faubourg.

La présente autorisation est délivrée pour le samedi 31 janvier 2026 à partir de 12h jusqu'à la fin du dispositif de sécurisation et du rétablissement des flux de circulation.

### Article 2

Les caméras autorisées sont mises en place sur les drones listés dans la demande de la directrice interdépartementale de la police nationale du 29 janvier 2026 susvisée.

### Article 3

L'information du public est assurée par une information sur le site internet de la préfecture.

### Article 4


Le registre mentionné à l'article L. 242-4 du CSI est transmis au préfet de la Moselle à l'issue de l'opération.

### Article 5

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle et peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

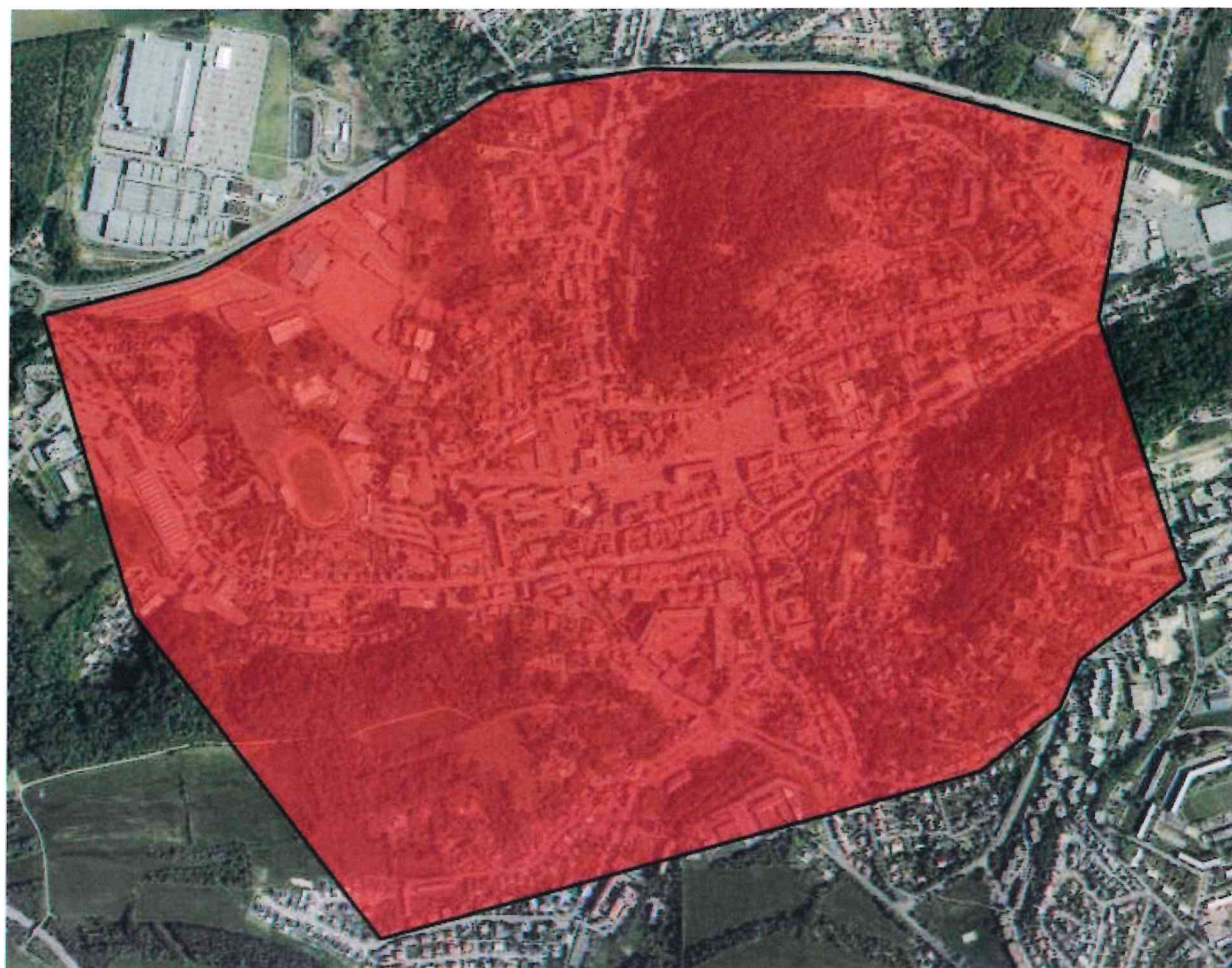
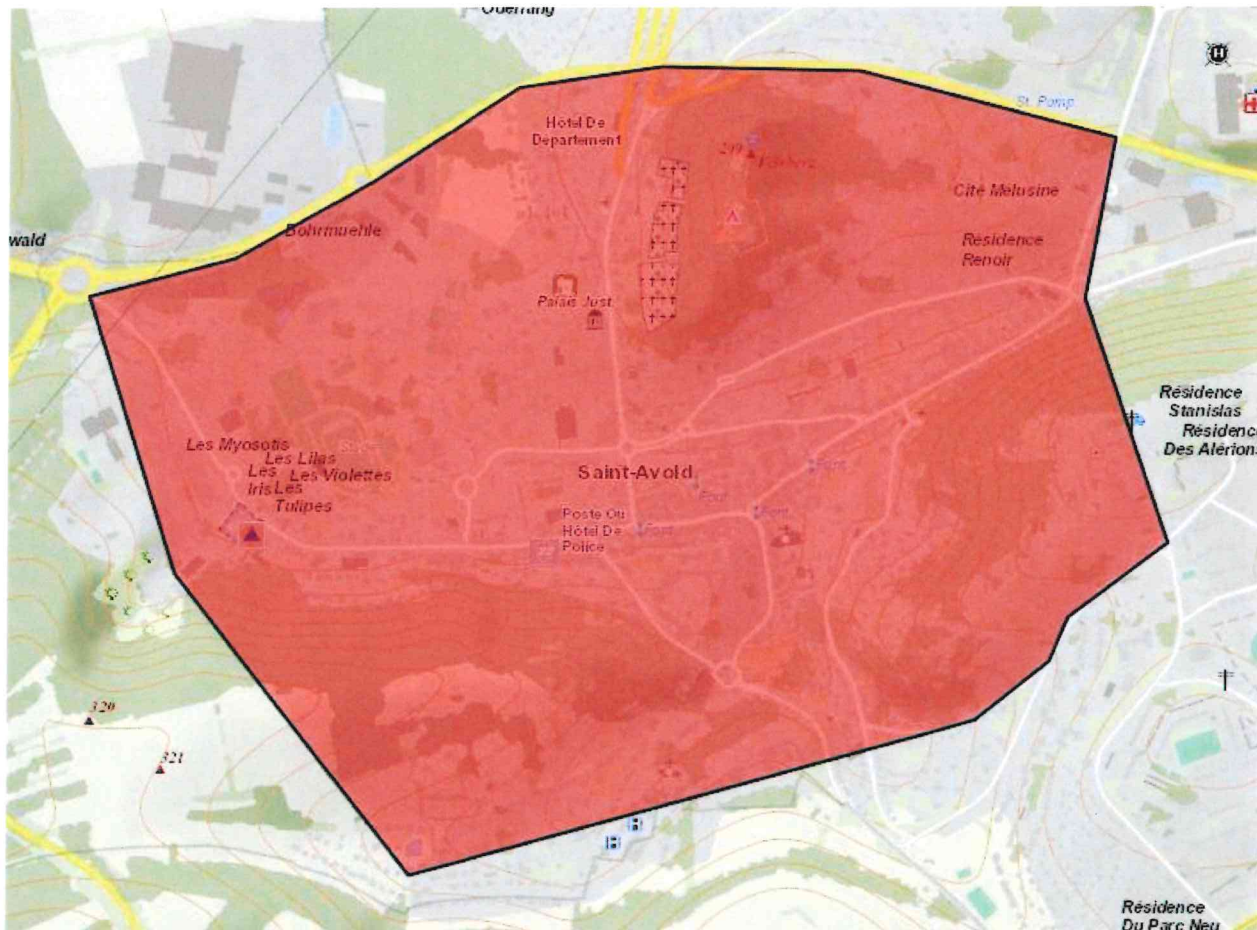
### Article 6

La directrice de cabinet de la préfecture de la Moselle et la directrice interdépartementale de la police nationale de la Moselle sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

  
Le préfet,  
Pascal Bolot



Zone de captation 31 janvier 2026 Saint Avold





**Arrêté Cab/PPA n° 52**

**du 30 JAN. 2026**

**autorisant la captation, l'enregistrement et la transmission d'images au moyen de caméras installées sur des aéronefs**

Le préfet de la Moselle  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure (CSI), notamment ses articles L. 242-1 à L. 242-8 et R. 242-8 à R. 242-14 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 28 avril 2025 portant nomination de M. Pascal Bolot, préfet de la Moselle ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur et des outre-mer du 19 avril 2023 relatif au nombre maximal de caméras installées sur des aéronefs pouvant être simultanément utilisées dans chaque département et collectivité d'outre-mer ;

Vu la demande du 29 janvier 2026 du commandant du groupement de gendarmerie de la Moselle visant à obtenir l'autorisation de capter, d'enregistrer et de transmettre des images au moyen de caméras installées sur des drones à l'occasion du déplacement de Mme Marine Le Pen en Moselle le samedi 31 janvier 2026 ;

Considérant que les dispositions susvisées permettent aux forces de sécurité intérieure, dans l'exercice de leurs missions de prévention des atteintes à l'ordre public et de protection de la sécurité des personnes et des biens, de procéder à la captation, à l'enregistrement et à la transmission d'images au moyen de caméras installées sur des aéronefs aux fins d'assurer la sécurité des personnes et des biens et prévenir les troubles à l'ordre public dans le cadre des opérations de rétablissement de l'ordre public ; que notamment, le 1° de l'article L. 242-5 du CSI susvisé prévoit que ces dispositifs peuvent être mis en œuvre aux fins de prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés, en raison de leurs caractéristiques ou des faits qui s'y sont déjà déroulés, à des risques d'agression, de vol ou de trafic d'armes, d'êtres humains ou de stupéfiants, ainsi que la protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords immédiats, lorsqu'ils sont particulièrement exposés à des risques d'intrusion ou de dégradation ;

Considérant que dans la perspective des élections municipales de mars 2026, Mme Marine le Pen, présidente du Rassemblement National, effectuera le samedi 31 janvier 2026 un déplacement en Moselle, notamment à Creutzwald (table ronde dans le restaurant By Fred et Manu) et à Saint-Avold (restaurant Le Régal) ; que dans le même temps est annoncée l'organisation le même jour de 14h à 17h par le leader local de la CGT au sein de l'Union Locale de Saint-Avold, d'une manifestation « *contre l'extrême droite, ses idées racistes, réactionnaires et antisociales* » devant la mairie de Saint-Avold, située à 300 mètres du restaurant accueillant Mme Le Pen, suivie d'une déambulation dans le centre-ville selon le parcours parking de la mairie, boulevard de Lorraine, rue du général Hirschauer, rue Poincaré, rue des Moulins et mairie ; qu'en mai 2024, le même leader local de la CGT avait déjà organisé, lors du meeting de M. Bardella à Saint-Avold, une contre-manifestation dans les mêmes formes, réunissant 160 personnes sous les couleurs de la CGT et de mouvements d'extrême gauche ;

Considérant que le déroulement simultané des événements précités et les tensions existant entre les mouvements concernés sont susceptibles de présenter un risque de troubles à l'ordre public ; qu'il importe de prévenir ces troubles et les atteintes à la sécurité des personnes et des biens qui pourraient survenir compte tenu d'une mobilisation des opposants plus large que celle prévue sur Saint-Avold ;

Considérant que la menace terroriste sollicite toujours à un niveau élevé les forces de sécurité intérieure pour garantir la protection des personnes et des biens contre les risques d'attentat, dans le cadre du plan Vigipirate toujours activé ; que l'activation de la nouvelle posture Vigipirate « été – automne 2025 » depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025, maintient le plan au niveau « urgence attentat » ;

Considérant que le recours à des dispositifs de captation installés sur des aéronefs présente l'intérêt de permettre aux forces de sécurité de bénéficier d'une vision en grand angle pour pouvoir identifier et prévenir rapidement le risque d'incident et de débordement afin d'appuyer de manière efficace les forces au sol ; qu'il n'existe pas partout sur l'ensemble du secteur concerné de dispositif moins intrusif permettant de parvenir aux mêmes fins ; que le recours aux dispositifs de captation d'images sur aéronefs est donc nécessaire et adapté ;

Considérant que la demande porte sur l'engagement de deux caméras aéroportées en vue de capter, enregistrer et transmettre des images pendant la durée de la manifestation et de sa dispersion ; que la zone survolée est strictement limitée à l'endroit du restaurant By Fred et Manu, 4 impasse du Beau Rivage à Creutzwald et à son environnement proche où sont susceptibles de se produire les atteintes que l'usage d'une caméra aéroportée vise à prévenir ; que la durée de l'autorisation est également limitée de 10h à 14h ; qu'au regard des circonstances précitées, la demande n'apparaît pas disproportionnée ;

Considérant que comme le prévoient les dispositions du CSI susvisées, l'autorisation de captation ne peut donner lieu à la collecte et au traitement que des seules données à caractère personnel strictement nécessaires à l'exercice des missions concernées et s'effectue dans le respect de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ; que la prise d'images ne se fait pas en continu et qu'il n'est procédé par ce dispositif ni à la captation du son, ni au traitement automatisé de reconnaissance faciale, pour empêcher tout rapprochement, interconnexion ou mise en relation automatisée avec d'autres traitements de données à caractère personnel ;

Considérant que, sur la même période et sur le même périmètre, aucune autre caméra aéroportée n'a été autorisée ;

Considérant que le recours à la captation, l'enregistrement et la transmission d'images fait l'objet d'une information par plusieurs moyens adaptés ; qu'outre la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle, ce dispositif fait l'objet d'une information sur le site internet de la préfecture ;

Sur proposition de la directrice de cabinet du préfet de la Moselle,

## **Arrête**

### Article 1

La captation, l'enregistrement et la transmission d'images au moyen d'une caméra installée sur des drones par le groupement de gendarmerie de la Moselle sont autorisés à l'occasion de la visite de Mme Le Pen à Creutzwald le samedi 31 janvier 2026 à Saint-Avold, dans l'espace tel qu'il est délimité sur la carte jointe au présent arrêté.

La présente autorisation est délivrée pour le samedi 31 janvier 2026 de 10h à 14h.

## Article 2

La caméra autorisée est mise en place sur l'un des drones listés dans la demande du commandant du groupement de gendarmerie de la Moselle du 29 janvier 2026 susvisée.

## Article 3

L'information du public est assurée par une information sur le site internet de la préfecture.

## Article 4

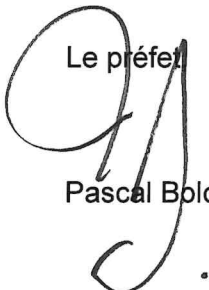
Le registre mentionné à l'article L. 242-4 du CSI est transmis au préfet de la Moselle à l'issue de l'opération.

## Article 5

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle et peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## Article 6

La directrice de cabinet de la préfecture de la Moselle et la directrice interdépartementale de la police nationale de la Moselle sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet  
  
Pascal Bolot









# PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général  
Direction de la citoyenneté  
et de la légalité

## ARRÊTE

n° 2026/DCL/4 - 55 du 30 JAN. 2026

portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de  
la société dénommée « SARL POMPES FUNEBRES ASSOCIEES »  
pour son établissement principal siège situé chambre funéraire du Warndt -  
Zone Industrielle – rue de Fatima – 57150 CREUTZWALD

LE PRÉFET DE LA MOSELLE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 28 avril 2025 portant nomination de Monsieur Pascal Bolot, préfet de la Moselle ;
- VU** l'arrêté n° 2020/DCL/4-77 du 4 février 2020 portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de l'entreprise dénommée « POMPES FUNEBRES ASSOCIEES » dont le siège social est situé rue Fatima – chambre funéraire du Warndt – Zone Industrielle – 57150 CREUTZWALD ,
- VU** la demande de renouvellement d'habilitation réceptionnée le 4 novembre 2025 de Monsieur Olivier Muller, gérant de la société ;
- VU** l'arrêté DCL n°2026-A-01 du 8 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Cathy Drouvroy, directrice de la citoyenneté et de la légalité de la préfecture de la Moselle ;
- CONSIDÉRANT** que le dossier complété en dernier lieu le 26 janvier 2026 comporte l'ensemble des justifications requises et que l'entreprise remplit l'ensemble des conditions définies dans les dispositions susvisées ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1er :** La société dénommée « SARL POMPES FUNEBRES ASSOCIEES » dont le siège social est situé chambre funéraire du Warndt – Zone industrielle – rue Fatima – 57150 CREUTZWALD , représentée par Monsieur Olivier Muller, est habilitée à exercer sur l'ensemble du territoire national, à partir de son établissement siège, les activités funéraires suivantes :

- transport de corps :
  - avant mise **et** après mise en bière (DR-515-DM)
  - après mise en bière (GT-488-PD) (CZ-478-VS)

- organisation des obsèques
- soins de conservation : *en sous-traitance* :  
société « *KIENTZ SERGE THANATOPRAXIE* » – habilitation 25-57-0002
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires
- gestion et utilisation de la chambre funéraire située rue de Fatima à Creutzwald
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

**ARTICLE 2 :** le numéro de l'habilitation issu du référentiel national des opérateurs funéraires (ROF) est le **26 - 57 -0030**.

**ARTICLE 3 :** Cette habilitation délivrée **pour 5 ans** est valable jusqu'au 6 février 2031.

**ARTICLE 4 :** Une nouvelle demande d'habilitation devra être présentée deux mois avant la date d'échéance.

**ARTICLE 5 :** Toute modification des indications ayant accompagné la demande d'habilitation doit être déclarée dans un délai de deux mois à l'autorité préfectorale.

**ARTICLE 6 :** L'habilitation peut être suspendue pour une durée maximum d'un an ou retirée, après mise en demeure par le représentant de l'Etat dans le département où les faits auront été constatés, pour les motifs suivants :

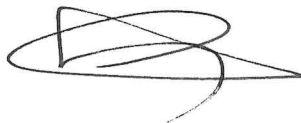
1. Non-respect des dispositions du Code général des collectivités territoriales,
2. Non-exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée,
3. Atteinte à l'ordre public ou danger pour la santé publique.

Dans le cas de l'existence d'un contrat de délégation de service public, le retrait de l'habilitation entraîne la déchéance de la délégation.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou, pour les tiers, de sa publication.

**ARTICLE 8 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Moselle et dont une copie conforme sera notifiée au représentant de la société ainsi qu'au maire de Creutzwald.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
La directrice,



Cathy Drouvroy



# PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général  
Direction de la citoyenneté  
et de la légalité

## ARRÊTE

n° 2026/DCL/4 - 56 du 30 JAN. 2026

portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire  
de la société dénommée « SARL POMPES FUNEBRES ASSOCIEES »  
pour son établissement secondaire sis 28, rue de la gare - 57150 CREUTZWALD

LE PRÉFET DE LA MOSELLE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 28 avril 2025 portant nomination de Monsieur Pascal Bolot, préfet de la Moselle ;
- VU** l'arrêté n° 2020/DCL/4-78 du 4 février 2020 portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de l'entreprise dénommée « POMPES FUNEBRES ASSOCIEES » pour son établissement secondaire exploité sous l'enseigne commerciale « pompes funèbres Reichert – aux quatre saisons » au 28, rue de la gare – 57150 CREUTZWALD ,
- VU** la demande de renouvellement d'habilitation réceptionnée le 4 novembre 2025 de Monsieur Olivier Muller, gérant de la société ;
- VU** l'arrêté DCL n°2026-A-01 du 8 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Cathy Drouvroy, directrice de la citoyenneté et de la légalité de la préfecture de la Moselle ;

**CONSIDÉRANT** que le dossier présenté comporte l'ensemble des justifications requises et que l'entreprise remplit l'ensemble des conditions définies dans les dispositions susvisées ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1er** : La société dénommée « SARL POMPES FUNEBRES ASSOCIEES » dont le siège social est situé chambre funéraire du Warndt – Zone industrielle – rue Fatima – 57150 CREUTZWALD , représentée par Monsieur Olivier Muller, est habilitée à exercer sur l'ensemble du territoire national, à partir de son établissement secondaire sis 28, rue de la gare – 57150 CREUTZWALD, les activités funéraires suivantes :

- transport de corps :
  - avant mise **et** après mise en bière (DR-515-DM)
  - après mise en bière (GT-488-PD) (CZ-478-VS)

- organisation des obsèques
- soins de conservation : *en sous-traitance* :  
société « KIENTZ SERGE THANATOPRAXIE » – habilitation 25-57-0002
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

**ARTICLE 2 :** le numéro de l'habilitation issu du référentiel national des opérateurs funéraires (ROF) est le **26 - 57 -0031**.

**ARTICLE 3 :** Cette habilitation délivrée **pour 5 ans** est valable jusqu'au 6 février 2031.

**ARTICLE 4 :** Une nouvelle demande d'habilitation devra être présentée deux mois avant la date d'échéance.

**ARTICLE 5 :** Toute modification des indications ayant accompagné la demande d'habilitation doit être déclarée dans un délai de deux mois à l'autorité préfectorale.

**ARTICLE 6 :** L'habilitation peut être suspendue pour une durée maximum d'un an ou retirée, après mise en demeure par le représentant de l'Etat dans le département où les faits auront été constatés, pour les motifs suivants :

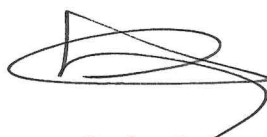
1. Non-respect des dispositions du Code général des collectivités territoriales,
2. Non-exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée,
3. Atteinte à l'ordre public ou danger pour la santé publique.

Dans le cas de l'existence d'un contrat de délégation de service public, le retrait de l'habilitation entraîne la déchéance de la délégation.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou, pour les tiers, de sa publication.

**ARTICLE 8 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Moselle et dont une copie conforme sera notifiée au représentant de la société ainsi qu'au maire de Creutzwald.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
La directrice,



Cathy Drouvroy



# PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général  
Direction de la citoyenneté  
et de la légalité

## ARRÊTE

n° 2026/DCL/4 - 60 du 30 JAN. 2026

portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire  
de la société dénommée « SARL POMPES FUNEBRES ASSOCIEES »  
pour son établissement secondaire exploité sous l'enseigne « ROC-ECLERC »  
au 18, rue Nationale - 57800 BETTING

LE PRÉFET DE LA MOSELLE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 28 avril 2025 portant nomination de Monsieur Pascal Bolot, préfet de la Moselle ;
- VU** l'arrêté n° 2020/DCL/4-82 du 4 février 2020 portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de l'entreprise dénommée « POMPES FUNEBRES ASSOCIEES » pour son établissement secondaire exploité sous l'enseigne commerciale « pompes funèbres Reichert – aux quatre saisons » au 18, rue Nationale – 57800 BETTING ,
- VU** la demande de renouvellement d'habilitation réceptionnée le 4 novembre 2025 de Monsieur Olivier Muller, gérant de la société ;
- VU** l'arrêté DCL n°2026-A-01 du 8 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Cathy Drouvroy, directrice de la citoyenneté et de la légalité de la préfecture de la Moselle ;
- CONSIDÉRANT** que le dossier présenté comporte l'ensemble des justifications requises et que l'entreprise remplit l'ensemble des conditions définies dans les dispositions susvisées ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1er :** La société dénommée « SARL POMPES FUNEBRES ASSOCIEES » dont le siège social est situé chambre funéraire du Warndt – Zone industrielle – rue Fatima – 57150 CREUTZWALD , représentée par Monsieur Olivier Muller, est habilitée à exercer sur l'ensemble du territoire national, à partir de son établissement secondaire exploité sous l'enseigne commerciale « ROC-ECLERC » au 18, rue Nationale – 57800 BETTING, les activités funéraires suivantes :

- transport de corps :
  - avant mise **et** après mise en bière (DR-515-DM)
  - après mise en bière (GT-488-PD) (CZ-478-VS)

- organisation des obsèques
- soins de conservation : *en sous-traitance* :  
société « KIENZ SERGE THANATOPRAXIE » – habilitation 25-57-0002
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

**ARTICLE 2 :** le numéro de l'habilitation issu du référentiel national des opérateurs funéraires (ROF) est le **26 - 57 -0035**.

**ARTICLE 3 :** Cette habilitation délivrée **pour 5 ans** est valable jusqu'au 6 février 2031.

**ARTICLE 4 :** Une nouvelle demande d'habilitation devra être présentée deux mois avant la date d'échéance.

**ARTICLE 5 :** Toute modification des indications ayant accompagné la demande d'habilitation doit être déclarée dans un délai de deux mois à l'autorité préfectorale.

**ARTICLE 6 :** L'habilitation peut être suspendue pour une durée maximum d'un an ou retirée, après mise en demeure par le représentant de l'Etat dans le département où les faits auront été constatés, pour les motifs suivants :


1. Non-respect des dispositions du Code général des collectivités territoriales,
2. Non-exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée,
3. Atteinte à l'ordre public ou danger pour la santé publique.

Dans le cas de l'existence d'un contrat de délégation de service public, le retrait de l'habilitation entraîne la déchéance de la délégation.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou, pour les tiers, de sa publication.

**ARTICLE 8 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Moselle et dont une copie conforme sera notifiée au représentant de la société ainsi qu'au maire de Betting.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
La directrice,



Cathy Drouvroy



# PRÉFET DE LA MOSELLE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Secrétariat général  
Direction de la citoyenneté  
et de la légalité

## ARRÊTE

n° 2026/DCL/4 - 59 du 30 JAN. 2026

portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire  
de la société dénommée « SARL POMPES FUNEBRES ASSOCIEES »  
pour son établissement secondaire exploité sous l enseigne « ROC-ECLERC »  
au 76, avenue Saint-Rémy - 57600 FORBACH

LE PRÉFET DE LA MOSELLE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 28 avril 2025 portant nomination de Monsieur Pascal Bolot, préfet de la Moselle ;

**VU** l'arrêté n° 2020/DCL/4-81 du 4 février 2020 portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de l'entreprise dénommée « POMPES FUNEBRES ASSOCIEES » pour son établissement secondaire exploité sous l'enseigne commerciale « pompes funèbres Reichert – aux quatre saisons » au 76, avenue Saint-Rémy – 57600 FORBACH ,

**VU** la demande de renouvellement d'habilitation réceptionnée le 4 novembre 2025 de Monsieur Olivier Muller, gérant de la société ;

**VU** l'arrêté DCL n°2026-A-01 du 8 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Cathy Drouvroy, directrice de la citoyenneté et de la légalité de la préfecture de la Moselle ;

**CONSIDÉRANT** que le dossier présenté comporte l'ensemble des justifications requises et que l'entreprise remplit l'ensemble des conditions définies dans les dispositions susvisées ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1er :** La société dénommée « SARL POMPES FUNEBRES ASSOCIEES » dont le siège social est situé chambre funéraire du Warndt – Zone industrielle – rue Fatima – 57150 CREUTZWALD , représentée par Monsieur Olivier Muller, est habilitée à exercer sur l'ensemble du territoire national, à partir de son établissement secondaire exploité sous l'enseigne commerciale « ROC-ECLERC » au 76, avenue Saint-Rémy – 57600 FORBACH, les activités funéraires suivantes :

- transport de corps :
  - avant mise **et** après mise en bière (DR-515-DM)
  - après mise en bière (GT-488-PD) (CZ-478-VS)

- organisation des obsèques
- soins de conservation : *en sous-traitance* :  
société « *KIENTZ SERGE THANATOPRAXIE* » – habilitation 25-57-0002
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

**ARTICLE 2 :** le numéro de l'habilitation issu du référentiel national des opérateurs funéraires (ROF) est le **26 - 57 -0034**.

**ARTICLE 3 :** Cette habilitation délivrée **pour 5 ans** est valable jusqu'au 6 février 2031.

**ARTICLE 4 :** Une nouvelle demande d'habilitation devra être présentée deux mois avant la date d'échéance.

**ARTICLE 5 :** Toute modification des indications ayant accompagné la demande d'habilitation doit être déclarée dans un délai de deux mois à l'autorité préfectorale.

**ARTICLE 6 :** L'habilitation peut être suspendue pour une durée maximum d'un an ou retirée, après mise en demeure par le représentant de l'Etat dans le département où les faits auront été constatés, pour les motifs suivants :

1. Non-respect des dispositions du Code général des collectivités territoriales,
2. Non-exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée,
3. Atteinte à l'ordre public ou danger pour la santé publique.

Dans le cas de l'existence d'un contrat de délégation de service public, le retrait de l'habilitation entraîne la déchéance de la délégation.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou, pour les tiers, de sa publication.

**ARTICLE 8 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Moselle et dont une copie conforme sera notifiée au représentant de la société ainsi qu'au maire de Forbach.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
La directrice,



Cathy Drouvroy



# PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général  
Direction de la citoyenneté  
et de la légalité

## ARRÊTE

n° 2026/DCL/4 - 58 du 30 JAN. 2026

**portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire  
de la société dénommée « SARL POMPES FUNEBRES ASSOCIEES »  
pour son établissement secondaire exploité sous l'enseigne « pompes funèbres Reichert »  
au 24a, rue de l'église - 57490 L'HOPITAL**

LE PRÉFET DE LA MOSELLE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 28 avril 2025 portant nomination de Monsieur Pascal Bolot, préfet de la Moselle ;
- VU** l'arrêté n° 2020/DCL/4-80 du 4 février 2020 portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de l'entreprise dénommée « POMPES FUNEBRES ASSOCIEES » pour son établissement secondaire exploité sous l'enseigne commerciale « pompes funèbres Reichert – aux quatre saisons » au 24a, rue de l'église – 57490 L'HOPITAL ,
- VU** la demande de renouvellement d'habilitation réceptionnée le 4 novembre 2025 de Monsieur Olivier Muller, gérant de la société ;
- VU** l'arrêté DCL n°2026-A-01 du 8 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Cathy Drouvroy, directrice de la citoyenneté et de la légalité de la préfecture de la Moselle ;
- CONSIDÉRANT** que le dossier présenté comporte l'ensemble des justifications requises et que l'entreprise remplit l'ensemble des conditions définies dans les dispositions susvisées ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1er :** La société dénommée « SARL POMPES FUNEBRES ASSOCIEES » dont le siège social est situé chambre funéraire du Warndt – Zone industrielle – rue Fatima – 57150 CREUTZWALD , représentée par Monsieur Olivier Muller, est habilitée à exercer sur l'ensemble du territoire national, à partir de son établissement secondaire exploité sous l'enseigne commerciale « pompes funèbres Reichert » au 24a, rue de l'église – 57490 L'HOPITAL, les activités funéraires suivantes :

- transport de corps :
  - avant mise et après mise en bière (DR-515-DM)
  - après mise en bière (GT-488-PD) (CZ-478-VS)

- organisation des obsèques
- soins de conservation : *en sous-traitance* :  
société « *KIENTZ SERGE THANATOPRAXIE* » – habilitation 25-57-0002
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

**ARTICLE 2 :** le numéro de l'habilitation issu du référentiel national des opérateurs funéraires (ROF) est le **26 - 57 -0033**.

**ARTICLE 3 :** Cette habilitation délivrée **pour 5 ans** est valable jusqu'au 6 février 2031.

**ARTICLE 4 :** Une nouvelle demande d'habilitation devra être présentée deux mois avant la date d'échéance.

**ARTICLE 5 :** Toute modification des indications ayant accompagné la demande d'habilitation doit être déclarée dans un délai de deux mois à l'autorité préfectorale.

**ARTICLE 6 :** L'habilitation peut être suspendue pour une durée maximum d'un an ou retirée, après mise en demeure par le représentant de l'Etat dans le département où les faits auront été constatés, pour les motifs suivants :

1. Non-respect des dispositions du Code général des collectivités territoriales,
2. Non-exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée,
3. Atteinte à l'ordre public ou danger pour la santé publique.

Dans le cas de l'existence d'un contrat de délégation de service public, le retrait de l'habilitation entraîne la déchéance de la délégation.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou, pour les tiers, de sa publication.

**ARTICLE 8 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Moselle et dont une copie conforme sera notifiée au représentant de la société ainsi qu'au maire de L'Hopital.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
La directrice,



Cathy Drouvroy



# PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général  
Direction de la citoyenneté  
et de la légalité

## ARRÊTE

n° 2026/DCL/4 - 57 du 30 JAN. 2026

portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire  
de la société dénommée « SARL POMPES FUNEBRES ASSOCIEES »  
pour son établissement secondaire exploité sous l'enseigne « pompes funèbres Reichert »  
au 9, rue Maréchal Foch - 57490 L'HOPITAL

LE PRÉFET DE LA MOSELLE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 28 avril 2025 portant nomination de Monsieur Pascal Bolot, préfet de la Moselle ;
- VU** l'arrêté n° 2020/DCL/4-79 du 4 février 2020 portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de l'entreprise dénommée « POMPES FUNEBRES ASSOCIEES » pour son établissement secondaire exploité sous l'enseigne commerciale « pompes funèbres Reichert – aux quatre saisons » au 9, rue Maréchal Foch – 57490 L'HOPITAL ,
- VU** la demande de renouvellement d'habilitation réceptionnée le 4 novembre 2025 de Monsieur Olivier Muller, gérant de la société ;
- VU** l'arrêté DCL n°2026-A-01 du 8 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Cathy Drouvroy, directrice de la citoyenneté et de la légalité de la préfecture de la Moselle ;
- CONSIDÉRANT** que le dossier présenté comporte l'ensemble des justifications requises et que l'entreprise remplit l'ensemble des conditions définies dans les dispositions susvisées ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1er :** La société dénommée « SARL POMPES FUNEBRES ASSOCIEES » dont le siège social est situé chambre funéraire du Warndt – Zone industrielle – rue Fatima – 57150 CREUTZWALD , représentée par Monsieur Olivier Muller, est habilitée à exercer sur l'ensemble du territoire national, à partir de son établissement secondaire exploité sous l'enseigne commerciale « pompes funèbres Reichert » au 9, rue Maréchal Foch – 57490 L'HOPITAL, les activités funéraires suivantes :

- transport de corps :
  - avant mise et après mise en bière (DR-515-DM)
  - après mise en bière (GT-488-PD) (CZ-478-VS)

- organisation des obsèques
- soins de conservation : *en sous-traitance* :  
*société « KIENZ SERGE THANATOPRAXIE » – habilitation 25-57-0002*
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

**ARTICLE 2 :** le numéro de l'habilitation issu du référentiel national des opérateurs funéraires (ROF) est le **26 - 57 -0032**.

**ARTICLE 3 :** Cette habilitation délivrée **pour 5 ans** est valable jusqu'au 6 février 2031.

**ARTICLE 4 :** Une nouvelle demande d'habilitation devra être présentée deux mois avant la date d'échéance.

**ARTICLE 5 :** Toute modification des indications ayant accompagné la demande d'habilitation doit être déclarée dans un délai de deux mois à l'autorité préfectorale.

**ARTICLE 6 :** L'habilitation peut être suspendue pour une durée maximum d'un an ou retirée, après mise en demeure par le représentant de l'Etat dans le département où les faits auront été constatés, pour les motifs suivants :

1. Non-respect des dispositions du Code général des collectivités territoriales,
2. Non-exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée,
3. Atteinte à l'ordre public ou danger pour la santé publique.

Dans le cas de l'existence d'un contrat de délégation de service public, le retrait de l'habilitation entraîne la déchéance de la délégation.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou, pour les tiers, de sa publication.

**ARTICLE 8 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Moselle et dont une copie conforme sera notifiée au représentant de la société ainsi qu'au maire de L'Hopital.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
La directrice,



Cathy Drouvroy



# PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général**  
Direction de la Citoyenneté  
et de la Légalité

## ARRÊTE

n° 2026/DCL/4 - 61 du 30 JAN. 2026

**portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire  
de l'entreprise dénommée « SARL POMPES FUNÉBRES CENTRALES »  
pour son établissement principal siège  
situé 6, place Saint-Nabor – immeuble « Forum » - 57500 SAINT-AVOLD**

LE PRÉFET DE LA MOSELLE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 28 avril 2025 portant nomination de Monsieur Pascal Bolot, préfet de la Moselle ;

**VU** l'arrêté n°2020/DCL/4-133 du 4 mars 2020 portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de l'entreprise dénommée « SARL POMPES FUNÉBRES CENTRALES » dont le siège social est situé 6, place Saint-Nabor - Immeuble « Forum » - 57500 SAINT-AVOLD ;

**VU** la demande d'habilitation réceptionnée le 5 novembre 2025 de Monsieur Olivier Muller, représentant légal de la société ;

**VU** l'arrêté DCL n°2026-A-01 du 8 janvier 2026 portant délégation de signature à Madame Cathy Drouvroy, directrice de la citoyenneté et de la légalité de la préfecture de la Moselle ;

**CONSIDÉRANT** que le dossier complété le 26 janvier 2026 comporte l'ensemble des justifications requises et que l'entreprise remplit l'ensemble des conditions définies dans les dispositions susvisées ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1er :** La société dénommée « SARL POMPES FUNÉBRES CENTRALES » dont le siège social est situé 6, place Saint-Nabor – immeuble « Forum » à SAINT-AVOLD (57500), représentée par Monsieur Olivier Muller, est habilitée à exercer sur l'ensemble du territoire national, à partir de son établissement principal siège, les activités funéraires suivantes :

- transport de corps :
  - avant mise et après mise en bière (FC-427-MP)
  - après mise en bière (902 CBP 57) (DC-367-TN) (EA-062-GH)

- organisation des obsèques
- soins de conservation  
*en sous-traitance : KIENTZ SERGE THANATOPRAXIE – habilitation 25-57-0002*
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires
- gestion et utilisation de la chambre funéraire située 4, rue du gros hêtre - Saint-Avold
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

**ARTICLE 2 :** le numéro de l'habilitation issu du référentiel national des opérateurs funéraires (ROF) est le **26-57-0036**.

**ARTICLE 3 :** Cette habilitation délivrée **pour 5 ans** est valable jusqu'au 5 février 2031.

**ARTICLE 4 :** Une nouvelle demande d'habilitation devra être présentée deux mois avant la date d'échéance.

**ARTICLE 5 :** Toute modification des indications ayant accompagné la demande habilitation doit être déclarée dans un délai de deux mois à l'autorité préfectorale.

**ARTICLE 6 :** L'habilitation peut être suspendue pour une durée maximum d'un an ou retirée, après mise en demeure par le représentant de l'Etat dans le département où les faits auront été constatés, pour les motifs suivants :

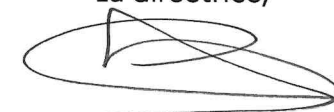
- Non-respect des dispositions du Code général des collectivités territoriales,
- Non-exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée,
- Atteinte à l'ordre public ou danger pour la santé publique.

Dans le cas de l'existence d'un contrat de délégation de service public, le retrait de l'habilitation entraîne la déchéance de la délégation.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou, pour les tiers, de sa publication.

**ARTICLE 8 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Moselle et dont une copie conforme sera notifiée au représentant légal ainsi qu'au maire de Saint-Avold.

Pour le Préfet et par délégation,  
La directrice,



Cathy Drouvroy

**Décision n° 2026- 05 du 28 janvier 2026 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Moselle**

**Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est, par intérim,**

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 à R. 8122-9,

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté ministériel du 27 novembre 2024 portant répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ,

Vu l'arrêté cadre n° 2022-16 du 28 mars 2022 portant localisation et déterminant la compétence des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région Grand Est,

Vu les consultations du comité technique de la DDETS du département de la Moselle du 16 juin 2022 et 12 juillet 2022,

Vu l'arrêté interministériel du 28 novembre 2025 confiant l'intérim de l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est à Monsieur Louis MAZARI, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025,

**DECIDE**

**Article 1**

Il est constitué trois unités de contrôle dans le département de la Moselle. Les unités de contrôle sont dénommées :

57-1 : NORD

57-2 : EST

## **Article 2**

La localisation et la délimitation géographique des trois Unités de Contrôle de MOSELLE s'établissent comme suit :

### **COMPETENCE GEOGRAPHIQUE DE L'UC 57-1 – NORD :**

A l'exception de la compétence agricole relevant de la compétence de l'UC 57-2

A l'exception du secteur ferroviaire et des entreprises de transports relevant de la compétence de l'UC 57-3

Les communes suivantes :

ALGRANGE	GLATIGNY	PLESNOIS
AMANVILLERS	GRAVELOTTE	PUTTELANGE-LES-THIONVILLE
AMNEVILLE	HAGEN	RANGUEVAUX
ANGEVILLERS	HAGONDANGE	REDANGE
		REMELING
ANTILLY	HAGEN	RETEL
APACH	HAUCONCOURT	RICHEMONT
		RITZING
ARGANCY	HAVANGE	ROCHONVILLERS
AUDUN LE TICHE	HAYANGE	RODEMACK
AUMETZ	HAYES	ROMBAS
AY-SUR-MOSELLE		
BASSE HAM	HESSANGE	RONCOURT
BASSE-RENTGEN	HETTANGE-GRANDE	ROSSELANGE
	HUNTING	
BERG-SUR-MOSELLE		
BERTRANGE	ILLANGE	ROUSSY-LE-VILLAGE
	KANFEN	
	KERLING-LES-SIERCK	
BEUVANGE-SOUS-ST-MICHEL	KIRSCH LES SIERCK	RUGY
	KIRSCHNAUMEN	
	KOENIGSMACKER	
BEYREN-LES-SIERCK	KNUTANGE	RUSSANGE
		RUSTROFF
BOULANGE		
BOUSSE	KOEKING	SAINTE-BARBE

BOUST	LA MAXE	SAINTE-MARIE-AUX-CHENES
BREISTROFF-LA-GRANDE	LAUMESFELD	SAINT-HUBERT
BRONVAUX	LAUNSTROFF	SAINT-JULIEN-LES-METZ
BURTONCOURT	LE BAN-SAINT-MARTIN	SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE
CATTENOM	LES ÉTANGS	SANRY-LES-VIGY
CHAILLY-LES-ENNERY	LESSY	SAULNY
CHARLEVILLE-SOUS-BOIS	LOMMERANGE	SCHWERDORFF
CHARLY-ORADOUR	LONGEVILLE-LES-METZ	SCY-CHAZELLES
CHATEL-SAINT-GERMAIN	LORRY-LES-METZ	SEMECOURT
CHEUBY	MAIZIERES-LES-METZ	SEREMANGE-ERZANGE
CHIEULLES	MALROY	SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE
CLOUANGE	MANDEREN	SIERCK LES BAINS
CONTZ LES BAINS	MANOM	TALANGE
ELANGE	MARANGE-SILVANGE	TERVILLE
ENNERY	MEY	THIONVILLE
ENTRANGE	MERSCHWEILLER	TREMERY
ESCHERANGE	MONDELANGE	TRESSANGE
EV RANGE	MONDORFF	UCKANGE
FAILLY	MONTENACH	VANY
FAMECK	MONTOIS-LA-MONTAGNE	VALMESTROFF
FEVES	MOYEU VRE-GRANDE	VERNEVILLE
FIXEM	MOYEU VRE-PETITE	VEYMERANGE
FLEVY	NEUF CHEF	VIGY
FLORANGE	NILVANGE	VITRY-SUR-ORNE
FONTOY	NOISSEVILLE	VOLMERANGE-LES-MINES
GANDRANGE	NORROY-LE-VENEUR	VRY
GARCHE	NOUILLY	WALDWISSE
GAVISSE	OTTANGE	WALDWEISTROFF
GUENANGE	OLGY	WOIPPY
GRINDORFF BIZING	PIERREVILLERS	YUTZ
HALSTROFF	PLAPPEVILLE	ZOUFFTGEN
FLASTROFF		

Les rues suivantes de la ville de **METZ** :

RUE ALFRED MEZIERES

RUE MOZART

RUE	AMBROISE PARE	RUE	NOTRE DAME DE LOURDES
RUE	ANNE MARIE STRECKLER		NOUVEAU PORT DE METZ
RUE	ANTOINE	RUE	MADELEINE OTTH-LAZARD
RUE	ANTOINE LOUIS	RUE	PASTEUR
RUE	AUGUSTE ROLLAND	RUE	PAUL CHEVREUX
RUE	AUGUSTE STOURM	RUE	PAUL FERRY
RUE	AUSONE	RUE	PAUL MICHAUX
RUE	BERGERY	RUE	PERIGOT
RUE	BOSSUET	PL	PHILIPPE DE VIGNEULLES
RUE	CHARLEMAGNE	RUE	PIERRE ET MARIE CURIE
RUE	CHARLES ABEL	RUE	PIERRE MOUZIN
RUE	CLOTILDE AUBERTIN	RUE	PIERRE PERRAT
RUE	CLOVIS	RUE	LUCIEN QUARANTE
RUE	D'AUSTRASIE	RUE	RABELAIS
RUE	DALES	PLACE	SAINT FIACRE
ALLEE	DU BRAS MORT	RUE	SEBASTIEN LECLERC
RUE	DE BAGATELLE	RUE	SGANZIN
RUE	DE FLEURUS	CHE	SOUS LES VIGNES
RUE	DE LA DARSE TERMINAL 2	RUE	SOUS SAINT ELOY
RUE	DE LA MENANDIE	IMP	JACQUES SWEBACH
RUE	DE LA PATROTTE	RUE	THEODORE DE GARGAN
CHE	DE LA PETITE ILE	RUE	DE TIGNOMONT
AV	DE L'ABBAYE SAINT ELOY	RUE	VERLAIN
RUE	DE L'ABBE FALLER	ALLEE	DES MARAICHERS
PLACE	DE MAUD'HUY	RUE	VILLARS
AV	DE NANCY	RUE	WILSON
RTE	DE PLAPPEVILLE	RUE	DU 151 <sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie
RUE	DE SALIS	RUE	JEAN BAUCHEZ
AV	DE THIONVILLE	RUE	ADOLPHE BELLEVOYE
RTE	DE THIONVILLE	RUE	HAUTE BEVOYE
RUE	DE TOUL	RUE	DES BOURNON
RUE	DE VERDUN	RUE	CANROBERT
RUE	DENAIN	IMP	DES CASTORS
AV et RUE	DES DEUX FONTAINES	RUE	EUGENE DECISY
RUE	FRAISES	RUE	PIERRE DENY
RUE	DES FRERES FOURNEL	RUE	LE JOINDRE
RUE	DES FRIERES	RUE	LOUIS MADELIN
RUE	DES MIRABELLES	RUE	ALBERT MARKS
RUE	DES PREMONTRES	RUE	EMILE MICHEL
RUE	VICTOR DESVIGNES	IMP	EMILE MOITRIER
RUE	DREYFUS DUPONT	CHEMIN	DU CHENOIS
RUE	DU BARON DUFOUR	RUE	YVAN GOLL
RUE	DU COMMANDANT BRASSEUR	RUE	DES INTENDANTS JOBA
RUE	DU COUPILLON	RUE	DES ALLIES
RUE	DU GENERAL BARTHELEMY	RUE	DE MERIC

RUE	DU GENERAL MORLOT	PONT	SAINT SYMPHORIEN
RUE	DU GENIE	ALLEE	SAINT SYMPHORIEN
RUE	DU NORD	RUE	DE L'ABBE GREGOIRE
RUE	Adèle DUPREE DE GENESTE	PLACE	JEAN JAURES
PAS	DU SABLON	RUE	DREYFUS DUPONT
RUE	DU SABLON	RUE	DU PROFESSEUR LERICHE
RUE	DU SANSONNET	RUE	CHARLES RICHEL
RUE	DU TROU AUX SERPENTS	RUE	CHARLES NAUROY
RUE	EMILE FAIVRE	RUE	ALEXANDRE DUMAS
RUE	EMILE ROUX	ALLEE	VICTOR HEGLY
RUE	ERNEST BASTIEN	RUE	GASTON RAMON
RUE	ETIENNE GANTREL	SENTIER	DE LA RONDE
RUE	FRANCOIS BARBE de MARBOIS	CHE	DE LA BUTTE CHEMIN NOIR
RUE	GAMBETTA	SENTIER	DE LA BUTTE
RUE	GEORGES BERNANOS	CHE	DE LA CORVEE
BD	GEORGES CLEMENCEAU	RUE	DE LA FOLIE
RUE	GEORGES LENOTRE	RUE	DE LA TORTUE
RUE	GOETHE	RUE	DAGA
RUE	GRANGE AUX DAMES	RUE	LE MOYNE
AV	HENRI 2	RUE	NICOLAS JUNG
RUE	HENRY MARET	RUE	RENE PAQUET
PROM	HILDEGARDE	RTE	DE LORRY
RUE	DES FRAMBOISES	RTE	DE WOIPPY
RUE	DU CAPITAINE CLAUDE	RUE	LOUIS ROSSEL
PLACE	JEAN MOULIN	RUE	PIERRE BOILEAU
RUE	JEAN PIERRE BUCHOZ	RUE	RENE CASSIN
IMP	LAURENT DE CHAZELLES	RUE	PIERRE MORLANE
AV	LECLERC DE HAUTECLOCQUE	RUE	TEILHARD DE CHARDIN
RUE	LOUIS BERTRAND	RUE	PAUL DASSENOY
RUE	MESOYERS	RUE	XAVIER ROUSSEL
AV	DU PRESIDENT KENNEDY	RUE	SIMONE VEIL
RUE	MIGETTE	AV	DELATTRE DE TASSIGNY
RUE	HERMANN WENDEL		
RUE	GEORGES WEILL	CHEMIN	DU HAUT DES FRIERES
RUE	LAFAYETTE		
RUE	VAUBAN	RUE	JEAN THIRIOT
CHEMIN	DU BAS DE VARIMONT	RUE	MARC CHAGALL
RUE	DES CHENES	RUE	MARGUERITE DURMEYER
RUE	CONRAD WAHN		
RUE	DE LA HOUBLONNIERE	RUE	MARYSE BASTIE
RUE	DE LA POUPONNIERE		
RUE	DU PERE THIRIOT	RUE	NICOLAS JUNG
RUE		RUE	THIAM

Les rues suivantes de la ville de Thionville :

RUE	ALBERT 1 <sup>er</sup>	IMP	ANCIENS HAUTS FOURNEAUX
PL	AU BOIS	PL	ANNE GROSMERSCH
PL	ANDRE MALRAUX	PL	AUX FLEURS
RUE	BERTHE AUX GRDS PIEDS	RUE	BRULEE
RUE	CELESTIN CHIVRE	BD	CHARLEMAGNE
RUE	CHATEAUBRIAND	PL	CLAUDE ARNOULT
AV	CLEMENCEAU	AV	COMTE DE BERTIER
RUE	CORMONTAIGNE	RUE	D'ANGLETERRE
RUE	D'ATHENES	RUE	D'AUSTRASIE
RUE	DE BOISMORTIER	AV	DE DOUAI
RUE	DE GRAVELOTTE	RTE	DE GUENTRANGE
AV	DE GUISE	RUE	DE JEMMAPES
RUE	DE L'ANCIENNE GARE	RUE	DE L'ANCIEN HOPITAL
RUE	DE L'ANCIEN HOTEL DE VILLE	RUE	DE L'ECOLE DES MINES
PL	DE L'EGLISE	RTE	DE LA BRIQUERIE
PL	DE LA GARE	RUE	DE LA GARENNE
RUE	DE LA GENDARMERIE	PL	DE LA LIBERTE
ALL	DE LA LIBERATION	CHE	DE LA MALGRANGE
RUE	DE LA PAIX	RUE	DE LA POSTE
RUE	DE LA PAROISSE	BCLE	DU FERRONNIER
RTE	DES ROMAINS	RTE	D'ARLON
RUE	DE LA POTERNE	PL	DE LA REPUBLIQUE
RUE	DE LA SABLIERE	RUE	DE LA SCIERIE
PL	DE LA VIEILLE PORTE	RUE	DE LA VIEILLE PORTE
CRS	DE LATTRE DE TASSIGNY	RUE	DE LONGWY
RTE	DE MANOM	RUE	DE PARIS
RUE	DE ST PIERRE	RUE	DE STRASBOURG
RUE	DE VERDUN	RUE	DE VILLARS
RUE	DES 2 PLACES	RUE	DES 3 HUSSARDS
RUE	DES ABATTOIRS	RUE	DES ARTISANS
IMP	DES AUGUSTINS	CHE	DES BAINS
RUE	DES BALANCIERS	CRS	DES CAPUCINS
RUE	DES CAROLINGIENS	DES	CLARISSES
RUE	DES CORPORATIONS	RUE	DES DUCS DE LORRAINE
RUE	DES ENFANTS DE LA FENSCH	BCLE	DES FRERES
RUE	DES FRERES	RUE	DES GLACIS
RUE	DES GRAINS	RUE	DES HORTICULTEURS
RUE	DES PRES DE BROUCK	RUE	DES PYRAMIDES
RUE	DOCTEUR ALBERT SCHWEITZER	RUE	DU 11 NOVEMBRE
RUE	DU CERF	RUE	DU CHARDON
ALL	DU CHATEAU DE GASSION	RUE	DU CHANOINE VAGNER
RUE	DU CHEMIN DE FER	RUE	DU COMMANDANT SIGOYER
RUE	DU COURONNE	RTE	DU CREVE CŒUR
RUE	DU CYGNE	RUE	DU FOUR BANAL

AV	DU GENERAL DE GAULLE	RUE	DU GENERAL LAPLACE
RUE	DU GENERAL MANGIN	RUE	DU GENERAL PATTON
RUE	DU GENERAL PERSHING	RUE	DU GRAND CONDE
RUE	DU LUXEMBOURG		DU CHEVREUIL
PL	DU LUXEMBOURG	RUE	DU MANEGE
PL	DU MARCHE	RUE	DU MARECHAL JOFFRE
CRS	DU MERSCH	RUE	DU MERSCH
RUE	DU MOULIN	PAS	DU QUARTIER
RUE	DU QUARTIER	RUE	DU RHIN
RUE	DU VIEUX COLLEGE	LD	EMPRISE SNCF
RUE	GENERAL DE CALTELNAU	RUE	GENERAL GALLIENI
PL	GENERAL HUGO	RUE	GEORGES DITSCH
RUE	GRDE DUCHESSE CHARLOTTE	BD	HILDEGARDE
SQ	JEAN MOULIN	RUE	JEAN WEHE
BD	JEANNE D'ARC	RUE	LAZARE HOCHÉ
	LE BEAU COIN	CHE	DE LA MALGRANGE
BD	MARECHAL FOCH	RUE	MATHIAS KLEFFERT
PL	MARIE LOUISE	AV	MERLIN
RUE	MERMOZ	RUE	MOZART
RUE	NEUVE	QUAI	NICOLAS CRAUSER
PL	NOTRE DAME		PAS DE LA VISITATION
RUE	PAUL ALBERT	RUE	PEPIN LE BREF
QUAI	PIERRE MARCHAL	ALL	RAYMOND POINCARÉ
SQ	RENE SCHWARTZ	BD	ROBERT SCHUMAN
PL	ROLAND	AV	ST EXUPÉRY
PL	SAINT LUC	RUE	ST FIACRE
RUE	DES FRERES LUMIERES	RUE	ST MAXIMIN
RUE	SAINT NICOLAS	RUE	STE ELISABETH
RUE	STEPHEN LIEGEARD	IMP	STROZZI
RUE	STROZZI	RUE	TEISSIER
PL	TURENNE	AV	VAUBAN
RUE	DU RABOT	RUE	DE L'ENCLUME
RUE	DE L'EQUERRE	RUE	DU MAILLET
RUE	DU LINKLING	CHS	D'ASIE
RUE	ABEL GANCE	RUE	ALEXANDRE DREUX
RUE	BASSE	BCLE	DU CARREAU DE LA MINE
ALL	BEL AIR	RUE	BOSSUET
BCLE	DE LA FERME	BCLE	DE LA MILLIAIRE
BCLE	DES ROSEAUX	BCLE	DES PRES SAINT PIERRE
BCLE	DU MILAN	BCLE	DU VAL MARIE
BCLE	JULES VERNE	BCLE	LAMARTINE
RUE	CHATEAU JEANNOT	IMP	CORNEILLE
	COUR DU CHATEAU	RTE	D'ALGRANGE
RTE	D'ANGEVILLERS	RTE	D'ELANGE
RUE	D'ENTRANGE	RTE	D'ESCH SUR ALZETTE
RUE	D'ESCHERANGE	CHS	D'EUROPE
RTE	DE CARANUSCA	CHE	DE CHAUDEBOURG
RTE	DE GARCHE	RUE	DE L'ABBE GOUVION

RUE	DE L'AGRICULTURE	RUE	DE L'ETOILE
RTE	DE LA DIGUE	CHE	DE LA KIESEL
RTE	DE LA SPORTIVE	ALL	DE LA TERRASSE
RUE	DE LA TOUR	IMP	DE LA VOLIERE
RUE	DE MEILBOURG	RTE	DE METZ
RTE	DE MONDORFF	RUE	DE SAINTIGNON
CHE	DE STE ANNE	RTE	DE VOLKRANGE
RUE	DES AURIGES	RTE	DES FUTAIES
RUE	DES GRAMINEES	RUE	DES LANDES
RUE	DES PESSERAILLES	CHE	DES PRIMEVERES
RUE	DES TERRES ROUGES	MTE	DES VIGNERONS
IMP	DES PINS	IMP	DU CASTEL
RUE	DES MURIERS	IMP	DES VIGNES
RUE	DES VIORNES	RTE	DU BUCHEL
CHE	DU COTEAU	RUE	DU DONJON
CHE	DU COLOMBIER	RUE	DU FRISCATY
CHE	DU HESSE	CHE	DU LEIDT
RUE	DU PARC	IMP	DU PATURIN
CHE	DU PRE ROYAL	RUE	DU VANNEAU
AV	VAL MARIE	IMP	DU VIADUC
RUE	DU WAMPICH	RUE	GEN WALTON HARRIS WALKER
RUE	GUERIN DE WALDERSBACH	RUE	JEAN BAPTISTE SPIRE
RUE	JEAN DE LA FONTAINE	RUE	JEAN L'AVEUGLE
RUE	JEAN PIERRE PECHEUR	RUE	JEAN RENOIR
RUE	JEAN VIGO	BCLE	JULES VERNE
COUR	DU CHATEAU	SQ	JEAN MOULIN
RUE	LAYDECKER		LE CREVE CŒUR
	METZANGE	RUE	MOLIERE
	PROMENADE LECLERC	RUE	REMY THIEL
RUE	ST HUBERT	RUE	ST ISIDORE
RUE	ST JEAN BAPTISTE	RUE	ST MARTIN
RUE	ST REMY	RUE	ST URBAIN
RUE	STE BARBE	RTE	DE MARSPICH
PL	ST LUC	VC BCLE	DES PRES DE ST PIERRE
PL	JEAN JAURES	IMP	DE LA BECASSE
CHE	DES PEUPLIERS	RUE	GASTON VINCENT
RUE	CAMILLE DU GAST	AV	CLEMENCEAU
ALLEE	DES FRAMBOISIERS	ALLEE	DU COUVENT
ALLEE	DES PLATANES	BCLE	DES CASTORS
AV	GABRIEL LIPPMAN	BCLE	DES CHANSONNIERS
BCLE	DES ERABLES	BCLE	DES FRESNES
BCLE	DES HAIES	BCLE	DES LIEVRES
BLV	DU 20 <sup>ème</sup> CORPS	BCLE	DES METALLIERS
BCLE	DES PRAIRIES	BLV	ROBERT SCHUMAN
BCLE	DES SEMAILLES	CHE	DE HALAGE
BCLE	DES TAILLIS	CHE	DE LA CHENAIE
BCLE	DU BOIS	BCLE	DU BREUIL
BCLE	DU HÊTRE	CHE	DES DEPORTES ET RESISTANTS

BCLE	DU MAGNOLIA	CHE	DES GRENOUILLES
BCLE	DU POMMIER SAUVAGE	CHE	DES PRES VALES
BCLE	DU SUREAU	CHE	DU MOULIN DE GARCHÉ
CHE	DES CERISES	IMP	DES CERISES
CHE	REMY KAIL	COUR	DE ROME
BCLE	MAURICE RAVEL	BCLE	MICHEL QUARANTE
	CHARMILLE DES FLANEURS	CHS	D'AFRIQUE
CHS	D'AMERIQUE	ESPL	JEAN MOULIN
IMP	DE LA GARONNE	CHS	D'OCEANIE
IMP	DE LA LOIRE	CHE	DE L'ERMITAGE
IMP	DE LA SEINE	CHE	DE LA GUINGUETTE
IMP	DES CHARPENTIER	CHE	DES MANŒUVRES
IMP	DES GRIOTTES	CHE	DES MARAICHERS
IMP	DU CHEVAL DE BOIS	CHE	DES OUVRAGES
IMP	DU RHONE	CHE	DES PATURES
IMP	DU TEMERAIRE	IMP	SAINT ELOI
CHE	DES QUATRES SAISONS	IMP	TEISSIER
CHE	DES VERTS PRES		LA CROIX DE PIERRE
PAS	DE LA VEILLE PORTE	CHE	DU COTEAU
PAS	DES ARTILLEURS	PAS	DES MOUTONS
CHE	DU HORLI	PAS	DU DISPENSAIRE
CHE	DU KEM	PAS	DU TEMPLE
CHE	DU PONCEAU	PAS	DE L'EUROPE
CHE	DU REPOS	CLOS	DES VENDANGES
CLOS	DES JACHERES	IMP	DES JACHERES
	DESCENTE DU KLOPP	IMP	BARTHELEMY DINOT
IMP	CHARLES PERRAULT	IMP	CHARLIE CHAPLIN
PLACE	DE LA GARE	IMP	COLBERT
IMP	DE L'AVOCETTE	PLACE	DE LA VIEILLE PORTE
PLACE	DU GENERAL PATTON	IMP	DE LA CERISAIE
PLACE	DU Luxembourg	IMP	DE LA CERISIERE
IMP	DE LA CHANVRINE	IMP	DE LA COTE BRUNE
IMP	DE LA FETUQUE	IMP	DE LA LUZERNE
IMP	DE LA POTERIE	PLACE	SIMONE VEIL
IMP	DE LA TOURTERELLE	IMP	DE LA VALERIANE
IMP	DE LA VOILIERE	PONT	DES ALLIES
	PREMENADE DE LA BERGE	IMP	DES ACACIAS
IMP	DES AMANDIERS	IMP	DES ANEMONES
IMP	DES ARDENNES		ROND POINT DE LA PYRAMIDE
IMP	DES COLCHIQUES		ROND POINT MERLIN
IMP	DES CYPRES	IMP	DES ESPALIERS
IMP	DES ESSARTS	IMP	DES FOUGERES
IMP	DES CLYCINES	IMP	DES HAUTES FRICHES
RTE	DE LA BRIQUERIE	IMP	DES LAVANDIERES
IMP	DES LILAS	IMP	DES LOTIERS
IMP	DES NENESTRELS	RTE	DES ROMAINS (à partir du rond point
IMP	DES MERISIERS		pyramides direction TERVILLE)
RUE	AIME DE LEMUD	IMP	DES METAYERS

IMP	DES MILLE FEUILLES	IMP	DES OSIERS
IMP	DES PAQUERETTES	IMP	DU BISET
RUE	CHRISTOPHE COLOMB	RUE	CLAUDE WEISBUCH
RUE	COMTE HENRI	IMP	DU CHARDONNET
IMP	DU CHEVREFEUILLE	RUE	D'ALSACE
IMP	DU GUERET	IMP	DU HERON
IMP	DU HOUBLON	IMP	DU LISERON
RUE	DE LA BASSE RIVIERE	IMP	DU MAIS
IMP	DU PATIS	RUE	DE BOURGOGNE
RUE	DE CARTHAGE	RUE	DE CORMONTAIGNE
IMP	DU TARN	IMP	DU TREFLE
RUE	DE L'ANCIEN CHAMP DE FOIRE	IMP	DU VIGNOLE
IMP	JEAN DE POUILLY	IMP	LOUIS JOUVET
IMP	MARCEL PAGNOL	RUE	DE L'AUBEPINE
	MONTEE DES HARBAGES		MONTEE DES VIGNERONS
	MONTEE DU CALVAIRE	RUE	DE LA BICHE
	MONTEE DU HARDT		MONTEE DU SAINT MICHEL
RUE	DE LA CITE		PASSAGE DES ABEILLES
	PASSAGE DES ECOLIERS		PASSAGE ROBERT DESNOS
PLACE	NOTRE DAME DES NEIGES	PLACE	SAINT JEAN BAPTISTE
RUE	DE LA PEUPLERAIE	RUE	DE LA POMPERIE
	PROMENADE LECLERC		RAIDILLON DE LA SEIGNEURIE
	RAIDILLON DU MANOIR		RAMPE RUE NEUVE COTE
	ROND POINT DE LA PYRAMIDE	RUE	DE NANCY
RTE	DE BELLEVUE	RTE	DE LA CROIX HEPICH
	ROUTE DE METZ (partie sud après le Pont jusque Florange)	RTE	DE VEYMERANGE
RUE	DES CORDIERS	RTE	DU KONACKER
RUE	BOILEAU	RUE	DES ECLUSES
RUE	DES ETANGS	RUE	CELESTIN SCHIVRE
RUE	DES FOSSES	RUE	CHARLES ABEL
RUE	DES MARGUERITES	RUE	DES METIERS
RUE	DES PAS PERDUS	RUE	DE L'EPERVIER
RUE	DE L'ORGE	RUE	DE LA CERAMIQUE
RUE	DES QUATRE SEIGNEURS	RUE	DE LA CHENEVIERE
RUE	DES SERRES	RUE	DE LA CIGOGNE
RUE	DES TANNEURS	RUE	DE LA COCHELLE
RUE	DES TISSERANDS	RUE	DE LA COLOMBE
RUE	DE LA FAUVETTE	RUE	DES VERGERS
RUE	DES VIOLETTES	RUE	DE LA FRONTIERE
RUE	DU BERGER	RUE	DE LA MESANGE
RUE	DE MEILBOURG	RUE	DE NILVANGE
RUE	DE VERDUN (partie sud après le pont Jusque Terville)	RUE	DU CIMETIERE
RUE	DES BLES	RUE	DU COQ
RUE	DES BLEUETS	RUE	DES BUISSONS
RUE	DES CHARRONS	RUE	DES COQUELICOTS
RUE	DU FOUR	RUE	DES GRANDS CHENES

RUE	DES JARDINS FLEURIS	RUE	DES LINOTS
RUE	DES LYS	RUE	DES MARRONNIERS
RUE	DU GENERAL WELWERT	RUE	DES ORCHIDEES
RUE	DES PRUNELLIERES	RUE	DES ROSEAUX
RUE	DES TULIPES	RUE	DU MUGUET
RUE	DU BRIL	RUE	DU BUSARD
RUE	DU PETIT MARAIS	RUE	DU CARNEAU
RUE	DU PRIEUR	RUE	DU COLZA
RUE	DU DOL	RUE	DU SOUVENIR FRANÇAIS
RUE	DU STADE	RUE	DU FAISAN
RUE	DU FER	RUE	GAMBETTA
RUE	DU JARDIN DES ROIS	RUE	DU GENERAL LECOMTE
RUE	DU LAVOIR	RUE	DU MAINE
RUE	DU MERLE	RUE	JEAN L'AVEUGLE
RUE	DU PIC VERT	RUE	JEAN MONNET
RUE	DU PINSON	RUE	DU ROC FLEURI
RUE	LAZARE CARNOT	RUE	DU ROSSIGNOL
RUE	DU ROUGE GORGE	RUE	LOTHAIRE
RUE	DU RUISSEAU	RUE	LOUIS LE PIEUX
RUE	DU SEIGLE	RUE	DU VALLON
RUE	MONTLUC	RUE	FRANCOIS TRUFFAUT
RUE	NOTRE DAME	RUE	PASTEUR
RUE	HENRIETTE LENTERNIER	RUE	JACQUES ROLLY
RUE	REMY KAIL	RUE	SAINTE CECILE
RUE	JEAN DE WILTZ	RUE	MARIVAUX
RUE	SAINT REMY	RUE	NICOLAS HENTZ
RUE	MARCEL CARNE	RUE	NICOLAS PROBST
RUE	VICTOR HUGO	RUE	RACINE
	SENTIER DES ROGATIONS	RUE	SAINT ISIDORE
SQ	BIR HAKEIM	RUE	SAINT MARTIN
SQ	DE L'HOTEL DE VILLE		SENTIER CREUX
RUE	SAINT JEAN BAPTISTE		SENTIER DES AMOUREUX
	RUELLE DU COURT CHEMIN		SENTIER DU BOSQUET
	SENTIER DE LA CROIX		VENELLE DES ESCARGOTS
	SENTIER DES COUCOUS		
	VENELLE AUX SAULES		

#### COMPETENCE GEOGRAPHIQUE DE L'UC57-2 - EST :

A l'exception du secteur ferroviaire et des entreprises de transports relevant de la compétence de l'UC 57-3

Les communes suivantes :

ABONCOURT  
ACHEN  
ADAINCOURT

BRETTNACH  
GROSLIEDERSTROFF  
GROS-REDERCHING

SARREGUEMINES  
OBERDORFF  
OBERGAILBACH

ALSTING	GUEBENHOUSE	OBERVISSE
ALTVILLER	CHANVILLE	OETING
ALZING	GUENVILLER	
ANCERVILLE	GUERSTLING	ORMERSVILLER
ANZELING	GUERTING	OTTONVILLE
ARRIANCE	GUINGLANGE	LOUDRENNES
ARS LAQUENEXY	HALLERING	PANGE
	GUINKIRCHEN	
ANCY SUR MOSELLE	HAMBACH	PETITE-ROSSELLE
	HAM-SOUS-VARSBERG	PETIT-REDERCHING
ARS SUR MOSELLE	HANVILLER	PHILIPPSBOURG
BAERENTHAL	HARGARTEN-AUX-MINES	PIBLANGE
BAMBIDERSTROFF	HASPELSCHIEDT	
BANNAY		
BARST	HAUTE-VIGNEULLES	PORCELETTE
	HEINING-LES-BOUZONVILLE	RAHLING
AUGNY		
BAZONCOURT	HELSTROFF	RAVILLE
BEHREN-LES-FORBACH	HEMILLY	REMELFANG
BENING-LES-SAINT-AVOLD	HENRIVILLE	REMELFING
BERVILLER EN MOSELLE	HESTROFF	
BETTANGE	HINCKANGE	REMILLY
BETTELAINVILLE	HOLLING	
BETTING	HOMBOURG-BUDANGE	
BETTIVILLER	HOMBOURG-HAUT	REYERSVILLER
BISTEN EN LORRAINE	HOSTE	RIMLING
BIBICHE	HOTTVILLER	
BIDING	HUNDLING	ROHRBACH-LES-BITCHE
BINING	HUNTING	ROLBING
BIONVILLE-SUR-NIED	INGLANGE	ROPPEVILLER
BITCHE	IPPLING	ROSBRUCK
BLIESBRUCK		ROUHLING
BLIES-ÉBERSING	KALHAUSEN	ROUPELDANGE
BLIES-GUERSVILLER	KEDANGE-SUR-CANNER	RURANGE-LES-THIONVILLE
BOUCHEPORN	KERBACH	
BOULAY-MOSELLE		
BOUSBACH	KEMPLISCH	SAINT-LOUIS-LES-BITCHE
		SANRY-SUR-NIED
DORNOT		
BOUSSEVILLER	KLANG	SARREGUEMINES
BOUZONVILLE		SARREINSMING
BREIDENBACH	KUNTZIG	SCHMITTVILLER
BROUCK	LACHAMBRE	SCHOENECK
BUDING	LAMBACH	SCHORBACH
BUDLING	LANING	SCHWEYEN
CAPPEL	LAQUENEXY	SEINGBOUSE
CARLING	LAUDREFANG	SERVIGNY-LES-RAVILLE
CHATEAU-ROUGE	REZONVILLE	VAUX
CHEMERY-LES-DEUX	ROZERIEULLES	SIERSTHAL

COCHEREN		
GORZE	SAINTE RUFFINE	VIONVILLE
JOUY AUX ARCHES	LEMBERG	
JUSSY	LEMUD	SOUCHT
COLMEN	LENGELSHEIM	SPICHEREN
CONDE-NORTHEN	LEYVILLER	STIRING-WENDEL
COUME	L'HOPITAL	STUCKANGE
NOVEANT SUR MOSELLE	LIEDERSCHIEDT	STURZELBRONN
	LIXING-LES-ROUHLING	TENTELING
CREHANGE	LIXING-LES-SAINT-AVOLD	TETERCHEN
CREUTZWALD	LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD	TETING-SUR-NIED
DALEM	LOUPERSHOUSE	THEDING
DALSTEIN	LUTTANGE	TRITTELING-REDLACH
DENTING	MACHEREN	TROMBORN
DIEBLING	NEUKIRCHEN LES	VAHL-EBERSING
DIESEN	BOUZONVILLE	
DISTROFF	NOUSSEVILLER LES BITCHE	
ÉBERSVILLER	REMERING LES HARGARTEN	VALMONT
ÉBLANGE	LOUTZVILLER	VALMUNSTER
ÉGUELSHARDT	MARANGE-ZONDRANGE	VARIZE
ELVANGE	MARSILLY	VARSBERG
ELZANGE	MAXSTADT	VAUDRECHING
		VECKRING
ENCHENBERG	MEGANGE	VELVING
EPPING	MEISENTHAL	VILLERS-STONCOURT
ERCHING	MENSKIRCH	VILLING
ERNESTVILLER	MERTEN	VITTONCOURT
ETTING	METZERESCHE	VOELFLING-LES-BOUZONVILLE
ETZLING	METZERVISSE	VOIMHAUT
FALCK	METZING	VOLMERANGE-LES-BOULAY
FAREBERSVILLER	MOMERSTROFF	VOLMUNSTER
FARSCHVILLER	MONNEREN	VOLSTROFF
GOMELANGE	ST FRANCOIS LA CROIX	
FILSTROFF		
FLETRANGE	MONTBRONN	WALDHOUSE
FOLKLING	MORSBACH	WALSCHBRONN
FOLSCHVILLER	MOUTERHOUSE	WIESVILLER
FORBACH	NARBFONTAINE	WITTRING
		WOELFLING-LES-
FOULIGNY	NEUFGRANGE	SARREGUEMINES
		WOUSTVILLER
FRAUENBERG	NIEDERVISSE	ZETTING
FREISTROFF	NOUSSEVILLER-LES-BITCHE	ZIMMING
FREYMING-MERLEBACH	NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR	
GOETZENBRUCK	SAINT AVOLD	

Le quartier **SABLON** de la ville de METZ dans les conditions précisées à l'article 3 ;

Les quartiers **BELLECROIX** et **LES ILES** de la ville de METZ dans les conditions précisées à l'article 3 ;

Le quartier **MAGNY** de la ville de METZ dans les conditions précisées à l'article 3 ;

Le quartier **VALLIERES LES BORDES** de la ville de METZ, dans les conditions précisées par l'article 3 ;

Les rues suivantes de la ville de METZ :

PL ALEXANDRE MOMPEURT	RUE DE PONT A MOUSSON	AV FRANCOIS MITTERRAND
RUE ALFRED KRIEGER		
RUE AMABLE TASTU	RUE DE POUILLY	RUE GABRIEL PIERNE
AV ANDRE MALRAUX	PONT DE LA PREFECTURE	RUE GEORGES AIME
RUE ANNE DE MEJANES	PL DE LA PREFECTURE	RUE JEAN JULIEN BARBE
RUE ARDANT DU PICQ	RUE DE RIOM	RUE GEORGES ROBINSON
RUE ARMOISIÈRES	RUE DE STOXEY	RUE DU MOYEN PONT
RUE AU BOIS	CORS EXPEDITION	RUE GOUSSAUD
	RUE FRANCAIS	
RUE AUGUSTE PROST	RUE DU ROI DE CORSE	RUE BARRAL
RUE AUX ARENES	RUE DE TOULOUSE	RUE BEAUSOLEIL
RUE BAMBERGER	RUE DU COTTAGE	PL HENRI FRECOT
RUE BECOEUR	RUE COUR ELIE FLEUR	RUE BEROUARD
RUE BEGIN	RUE DES 3 ROIS	ILE DU SAULCY
RUE BELLE ISLE	RUE DES ACACIAS	RUE JEAN D APREMONT
PL BOUCHOTTE	RUE DES ALPES	RUE EMILE BOILVIN
RUE CHABOT DIDON	RUE DES BENEDICTINS	RUE DEZ BOUTEILLER
RUE CHAMBIERE	RUE DES CAMELIAS	PL JEAN SPINGA
RUE CHARLES PETRE		
RUE CHARLES WOIRHAYE	RUE DES DAMES DE METZ	RUE JOSEPHINE CAYE
PL CORMONTAIGNE	RUE DE CUSTINE	RUE KELLERMANN
RUE D ANNECY	DE LA LEGION	
	RUE ETRANGERE	RUE DOMINIQUE CALMET
	PARVIS DES DROITS DE L'HOMME	RUE LANCON
PL JEAN MARIE RAUSCH	RUE DES JARDINIERS	RUE DES CAMPANULES
PL D ARROS	RUE DES LISERONS	RUE DE LA CASERNE
RUE DAVID DIETZ	RUE DES LOGES	RUE DE CAVAIGNAC
RUE DE BELCHAMPS	RUE DES MESSAGERIES	RUE LOTHAIRE
RUE DE BERNE	RUE DES PETITES SOEURS	RUE SAINT CHRODEGAND

AV	DE BLIDA	RUE	DES PLANTES	AV	LOUIS LE DEBONNAIRE
RUE	DE BOUTEILLER	RUE	DES PRELES	RUE	MANGIN
RUE	DE CASTELNAU	RUE	RAPHAËL LEVY	RUE	MARGUERITE RUTAN
RUE	DES AMANDIERS	RUE	DES ROBERT	RUE	MARIE ANNE DE BOVET
RUE	DE L'ANCOLIE	RUE	DES ROSES	RUE	MARTIN CHAMP
RUE	DES DEUX CIMETIERES	RUE	DES SINSIGNOTTES	RUE	MGR JO JEAN HEINTZ
RUE	DES CLEMATITES	RUE	DES VIOLETTES	SQ	NICOLAS TABOUILLOT
RUE	DE CLERMONT FERRAND	RUE	LOISEAU DE PERSUIS	SQ	PAILLE MAILLE
PL	DE France	SQ	DU LUXEMBOURG	RUE	HERPIN
RUE	DE L'ABBAYE	RUE	PIERRE MAURICE MASSON	RUE	GABRIEL HOCQUART
AV	DE L'AMPHITHEATRE	RUE	DROGON	RUE	PAUL DIACRE
PAS	DE L'AMPHITHEATRE	RUE	DU GENERAL MIOLLIS	QUAI	PAUL WILTZER
RUE	DE L'ARGONNE	RUE	DU 6 MAI 1956	RUE	EUGENE JACQUOT
RUE	DE L'AUBEPINE		FORT MOSELLE	RUE	PIERRE MENDES FRANCE
ALL	DE L'ETANG	RUE	DU BOURDON	RUE	PILATRE DE ROZIER
BD	DE L'EUROPE	RUE	EMILE OBILLIANE	RUE	DES JONCS
RUE	DE LA BARONETE	RUE	DES PEPINIERES		RAM BELLECROIX
PL	DE LA BIBLIOTHEQUE	RUE	JULES MICHELET	RUE	ROBERT PARISOT
RUE	DE LA CHAPELLE	RUE	DES ANGELIQUES	BD	ROBERT SEROT
RUE	DE LA CHARMINE	RUE	DE L'ARDECHE	RUE	ROCHAMBEAU
RUE	DU PETIT CLOU	RUE	DU FAUBOURG	RUE	ROEDERER
PL	DE LA COMEDIE	RUE	DE TOULOUSE	RUE	ROYALE
RUE	DE LA CROIX			RUE	DU 18 JUIN
RUE	DE LA HAYE	RUE	DU GENERAL	PL	SAINT ROCH
			LARDEMELLE		
RUE	DE LA HORGNE	RUE	DU GENERAL PATTON	RUE	SENTE A MY
RUE	DE LA LORRAINE	RUE	DU GRAOUILLY	RUE	ST ANDRE
RUE	SPORTIVE				
RUE	DE LA MARNE	RUE	DU LAVOIR	RUE	ST BERNARD
BL	DE LA SOLIDARITE	RUE	DU MOULIN	RUE	ST CLEMENT
CHE	DE LA PETITE BROCHE	RUE	DE L'AUBIN JAUNE	RUE	ST GEORGES
RUE	DE LA PETITE COTE	RUE	DU PATURAL	RUE	ST JEAN
RUE	DE LA TOUR AUX RATS	RUE	AURICOSTE DE LAZARQUE	RUE	ST LIVIER
RUE	DE LA VACHOTTE	RUE	DES 3 ROIS	RUE	ST MARCEL
RUE	DE LA VIGNOTTE	RUE	DU PONT DES MORTS	RUE	ST MEDARD
AV	DE LYON	RUE	DU PONT MOREAU	RUE	ST PIERRE
ALL	DE METZ PLAG	RUE	DES ACACIAS	RUE	ST VINCENT DE PAUL
RUE	DE PARIS	RUE	DU PONT ST MARCEL	RUE	STE BARBE
RUE	ROGER CLEMENT		DU XX EME CORPS	PL	VALLADIER
			AMERICAIN		
RUE	JEAN VICTOR COLCHEN	RUE	EDMOND GOUDCHAUX	RUE	VICTOR JACOB
	DES ANCIENS		ESPLANADE DES		
RUE	COMBATTANTS D'AFRIQUE		THERMES	PL	DU PONTIFFROY
	DU NORD				
RUE	DES CONIFERES	RUE	EUGENE SCHNEIDER	SQ	DU PONTIFFROY
RUE	DES ALPES	RUE	DAGOBERT	BD	DU PONTIFFROY

RUE DES BENEDICTINS	RUE DES ROBERT	RUE HOLLANDE PIQUEMEL
RUE DES CAMELIAS	RUE DES ROSES	RUE DU HOUX
RUE BALTUS	RUE DES SINSIGNOTTES	RUE DU MARECHAL JUIN
RUE D'AUVERGNE	RUE DES VIOLETTES	AV DU PRESIDENT KENNEDY
RUE DU PERE BACH	RUE DU GENERAL DECAEN	RUE JULES LAGNEAU
RUE DELESSE	RUE ROBERT DES GABETS	RUE DES LAURIERS
RUE DEMBOUR	RUE AUGUSTE DORNES	RUE LEUSSIOTTE
RUE DROGON	RUE DES EGLANTIERS	RUE DU LIERRE
RUE DU 6 MAI 1956	RUE DU CHARDON BLEU	RUE DES LUPINS
RUE DES MALGRE NOUS	ALLEE DE L'ARTILLEUR DE METZ	BRAS DE LA MOSELLE
RUE DU MARECHAL NIEL	RUE DES PENSEES	RUE CHRISTIAN PISTER
RUE PIOCHE	SQ MICHEL PRAILLON	CASERNE RIBERPRAY
RUE DU PRE ROOSEVELT	RUE DU PERE SCHEIL	PL DU SOUVENIR FRANCAIS
IMP TESSIE DU MOTAY	RUE DE LA VALERIANE	CHE DU HAUT DES VIGNES
RUE DE L'YSERE	RUE DE LA PISCINE	RUE DU PRE CARRE
RUE RICHELIEU	RUE DES ROSEAUX	CASERNE SERE DE REVIERES
RUE AMABLE TASTU	RUE ANDRE THEURIET	RUE VANDERNOOT
RUE et PLACE ST VINCENT	RUE GASTON ZELLER	RUE DE LA PLAINE
RUE DES RENONCULES	QUAI PAUL WILTZER	RUE CHARLES SADOUL
RUE DE LA SOURCE	RUE TERQUEN	RUE GREGOIRE DE TOURS
RUE DE LA VIENNE	RUE DU GENERAL WALKER	RUE JACQUES CHIRAC
PL DU PARLEMENT	RUE DU FORT DES BORDES	RUE DU GAL
SQ AUGUSTE DORNES	(entre la rue du Gal	DELESTRAINT
RUE VICTOR VAILLANT	Metmann et le pont des	(entre le Pont Remiat
IMP AUX ARENES	Bordes)	et le Pont du
RUE BRUNEHAUT	RUE HINZELIN	Vignoble)
RUE SAINTE CHRETIENNE		VOIE VALERY GISCARD D'ESTAING
RUE CHARLES LE PAYEN	ALLEE DES FRERES HUGUENIN	RUE DE NOISSEVILLE
RUE HISETTE	IMP DES MARCHANDISES	RUE STUREL PEIGNE
RUE GOUVY	RUE MARIE MARVINGT	PL ST VINCENT DE PAUL
RUE DU Luxembourg	RUE DES CHARENTES	RUE NAPOLEON GOBERT
RUE LAMORICIERE	ALLEE SAINT URBICE	PL SAINT CLEMENT
RUE PAILLE MAILLE	RUE DE LA SAVOIE	RUE DU JURA
RUE DE CORREZE	IMP BELLE ISLE	RUE DE POITIERS
ALLEE DE DESIREMONT	TERRASSE BELLECROIX	AL JEAN FRANCOIS
PONT MOREAU	RUE SIGEBERT DE GAMBLOUX	AL DU FRONT ST VINCENT
RUE DE LA MANUFACTURE	PONT DE L'UNIVERSITE	
RUE DES CLOUTIERS	RUE DU DOCTEUR RAPHAEL DE WESTPHALEN	

**COMPETENCE GEOGRAPHIQUE DE L'UC57-3 - SUD :**

A l'exception de la compétence agricole dont la compétence relève de l'UC 57-2 **pour l'ensemble du territoire du département de la Moselle**, dans les conditions précisées par l'article 3 ;

Les communes suivantes :

ABONCOURT-SUR-SEILLE	GRENING	NEUFVILLAGE
ABRESCHVILLER	GROSTENQUIN	NIDERHOFF
ACHAIN	GRUNDEVILLER	NIDERVILLER
ADELANGE	GUEBESTROFF	NIEDRESTINZEL
AJONCOURT	GUEBLANGE-LES-DIEUZE	NITTING
ALAINCOURT-LA-COTE	GUEBLING	
ALBESTROFF	GUERMANGE	OBERSTINZEL
ALTRIPPE	GUESSLING-HEMERING	OBRECK
AMELECOURT	GUINZELING	OGY-MONTOY-FLANVILLE
	GUNTZVILLER	OMMERAY
ANCY-LES-SOLGNE	HABOUDANGE	ORIOCOURT
ARRY		ORNY
	HAMPONT	ORON
ARZVILLER	HANGVILLER	PAGNY-LES-GOIN
ASPACH	HANNOCOURT	PELTRE
ASSENONCOURT	HAN-SUR-NIED	PETIT-TENQUIN
ATTILLONCOURT		PETTONCOURT
AUBE	HARAUCOURT-SUR-SEILLE	PEVANGE
	HARPRICH	PHALSBOURG
AULNOIS-SUR-SEILLE	HARREBERG	PLAINE-DE-WALSCH
		POMMERIEUX
AVRICOURT	HARTZVILLER	PONTOY
		PONTPIERRE
AZOUDANGE	HASELBOURG	POSTROFF
BACOURT	HATTIGNY	POUILLY
BARCHAIN	HAUT-CLOCHER	POURNOY-LA-CHETIVE
BARONVILLE	HAZEMBOURG	POURNOY-LA-GRASSE
BASSING	HELLERING-LES-FENETRANGE	PREVOCOURT
BAUDRECOURT	HELLIMER	PUTTELANGE-AUX-LACS
BEBING	HEMING	PUTTIGNY
BECHY	HENRIDORFF	PUZIEUX
BELLANGE	HERANGE	RACRANGE
BELLES-FORETS	HERMELANGE	RECHICOURT-LE-CHATEAU
BENESTROFF	HERNY	REDING
BERIG-VINTRANGE	HERTZING	REMERING-LES-PUTTELANGE
BERLING	HESSE	RENING
		RETONFEY
BERMERING	HILBESHEIM	

BERTHELMING	HILSPRICH	
BETTBORN	HOLACOURT	RHODES
BEUX		
BEZANGE-LA-PETITE	HOLVING	RICHE
BIDESTROFF	HOMMARTING	RICHELING
BIONCOURT	HOMMERT	RICHEVAL
BIRCKENHOLTZ	HONSKIRCH	RODALBE
BISTROFF	HULTEHOUSE	ROMELFING
BLANCHE-ÉGLISE	IBIGNY	RORBACH-LES-DIEUZE
BOURDONNAY	IMLING	
BOURGALTROFF	INSMING	SAILLY-ACHATEL
BOURSCHEID	INSVILLER	SAINT-EPVRE
BOUSTROFF	JALLAUCOURT	
BREHAIN	JURY	SAINT-GEORGES
BROUDERDORFF		SAINT-JEAN-DE-BASSEL
BROUVILLER	JUVELIZE	SAINT-JEAN-KOURTZERODE
BRULANGE	JUVILLE	SAINT-JEAN-ROHRBACH
BUCHY	KAPPELKINGER	SAINT-JURE
BUHL-LORRAINE	KERPRICH-AUX-BOIS	SAINT-LOUIS
BURLIONCOURT	KIRVILLER	SAINT-MEDARD
CHAMBREY	LAFRIMBOLLE	SAINT-QUIRIN
CHATEAU-BREHAIN	LAGARDE	SALONNES
CHATEAU-SALINS	LANDANGE	SARRALBE
CHATEAU-VOUE	LANDROFF	SARRALTROFF
CHEMINOT	LANEUVEVILLE-LES-LORQUIN	SARREBOURG
CHENOIS	LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS	SCHALBACH
CHERISEY	LANGATTE	SCHNECKENBUSCH
CHESNY	LANGUIMBERG	SECOURT
CHICOURT		
COINCY	LE VAL-DE-GUEBLANGE	SILLEGNY
COIN-LES-CUVRY	LELLING	SILLY-EN-SAULNOIS
		SILLY-SUR-NIED
COIN-SUR-SEILLE		SOLGNE
COLLIGNY	LEMONCOURT	SORBAY
CONTHIL	LENING	SOTZELING
CORNY-SUR-MOSELLE		
COURCELLES-CHAUSSY	LESSE	SUISSE
COURCELLES-SUR-NIED		
COUTURES	LEY	TARQUIMPOL
CRAINCOURT	LEZEY	THICOURT
CUTTING	LHOR	THIMONVILLE
CUVRY	LIDREZING	THONVILLE
DABO	LIEHON	TINCRY
DALHAIN	LINDRE-BASSE	TORCHEVILLE
DANNE-ET-QUATRE-VENTS	LINDRE-HAUTE	TRAGNY

DANNELBOURG	LIOCOURT	TROISFONTAINES
DEDELING	LIXHEIM	TURQUESTEIN-BLANCRUPT
DELME	LORQUIN	VAHL-LES-BENESTROFF
DESSELING	LORRY-MARDIGNY	VAHL-LES-FAULQUEMONT
DESTRY	LOSTROFF	VAL-DE-BRIDE
DIANE-CAPELLE	LOUDREFING	VALLERANGE
DIEUZE	LOUVIGNY	VANNECOURT
DIFFEMBACH-LES-HELLIMER	LUBECOURT	VANTOUX
DOLVING	LUCY	VASPERVILLER
DOMNOM-LES-DIEUZE	LUPPY	VATIMONT
DONJEU	LUTZELBOURG	MAIZERY
DONNELAY	MAINVILLERS	VAXY
FRONTIGNY	MAIZEROY	VECKERSVILLER
EINCHEVILLE	MAIZIERES-LES-VIC	VERGAVILLE
ERSTROFF	MALAU COURT-SUR-SEILLE	VERNY
FAULQUEMONT	MANHOUE	VESCHEIM
FENETRANGE	MANY	VIBERSVILLER
FEY	MARIEULLES	VIC-SUR-SEILLE
FLEISHEIM	MARIMONT-LES-BENESTROFF	VIEUX-LIXHEIM
FLEURY	MARLY	VIGNY
FLOCOURT	MARSAL	VILLER
FONTENY	MARTHILLE	VILLERS-SUR-NIED
FOSSIEUX	MECLEUVES	VILSBERG
FOULCREY	METAIERIES-SAINT-QUIRIN	
FOVILLE	METTING	VIRMING
FRANCALTROFF	MITTELBRONN	VITTERSBOURG
FRAQUELFING	MITTERSHEIM	VIVIERS
FREMERY	MOLRING	VOYER
FREMESTROFF	MONCHEUX	VULMONT
FRESNES-EN-SAULNOIS	MONCOURT	WALSCHIED
FREYBOUSE	MONTDIDIER	WALTEMBOURG
FRIBOURG	MONTIGNY-LES-METZ	WILLERWALD
GARREBOURG	MORHANGE	WINTERSBOURG
GELUCOURT	MORVILLE-LES-VIC	WUISSE
GERBECOURT	MORVILLE-SUR-NIED	XANREY
GIVRYCOURT	MOULINS-LES-METZ	XOUAXANGE
GOIN	MOUSSEY	XOCOURT
GONDREXANGE	MOYENVIC	ZARBELING
GORZE	MULCEY	ZILLING
GOSELMING	MUNSTER	ZOMMANGE
GREMECEY	NEBING	
	NELLING	
	NEUFMOULINS	

Le quartier **BORNY** de la ville de METZ, dans les conditions précisées par l'article 3 ;

Le quartier **GRIGY** de la ville de METZ, dans les conditions précisées par l'article 3 ;

Le quartier **PLANTIERES QUEULEU** de la ville de METZ dans les conditions précisées à l'article 3 ;

Les rues suivantes de METZ :

RUE DE L'ABBE RISSE	RUE DE L'ABREUVOIR
RUE D'ALGER	RUE DES ALLEMANDS
RUE DE L'AMIRAL GUEPRATTE	IMP DES ALLEMANDS
RUE AMBROISE THOMAS	BD ANDRE MAGINOT
RUE ALCAN	RUE DE L'ARSENAL
RUE D'ASFELD	RUE AU BLE
RUE DES AUGUSTINS	RUE DE LA BASSE SEILLE
RUE BAUDOCHÉ	RUE DE LA BAUE
RUELLE DU CHATEAU	RUE BLONDEL
RUELLE DE BORDEAUX	ROUTE DE BORNÉ
RUE DE LA BOUCHERIE ST GEORGES	RUELLE BOUDAT
RUE DU CAMBOUT	SQ CAMOUFLE
RUE DES CAPUCINS	CENTRE COMMERCIAL ST JACQUES
PLACE DE CHAMBRE	RUE DU CHAMPE
RUE DU CHANGE	RUE DU CHANOINE COLLIN
PL DU CHANOINE RITZ	IMP CHAPLERUE
PLACE DES CHARRONS	RUE DU CHATEAU
RUE CHATILLON	RUE DE LA CHENEAU
RUE DE LA CHEVRE	RUE CHEVREMONT
RUE DE LA CITADELLE	RUE DES CLERCS
RUE CLERISSEAU	RUE DU COETLOSQUET
RUE DU COFFE	RUE ET PL COISLIN
RUE COLINI DE VILLENEUVE	IMP DE LA COUR AUX PUIITS
RUE DE COURCELLES	RUE DE LA CROIX DE LORRAINE
RUE DES DEPORTES	PONT DEROULEDE
RUE DEVILLY	RUE DOMINIQUE MACHEREZ
RUE DU 19 NOVEMBRE	RUE DU DOCTEUR LALLEMAND
RUE DUPONT DES LOGES	PLACE DURUTTE
RUE DES ECOLES	RUE EDOUARD BELIN
PLACE EDOUARD BRANLY	EN BONNE RUELLE
EN CHANDELLERUE	EN CHAPLERUE
EN FOURNIRUE	EN NEXIRUE
EN NICOLAIRUE	RUE D'ENFER
RUE DE L'ÉPAISSE MURAILLE	RUE D'ESTREES
RUE DE L'ÉTUVE	RUE FABERT
RUE DU FAISAN	IMP DE LA FAVADE
QUAI FELIX MARECHAL	RUE FELIX SAVART
IMP FLAIN	AV FOCH
RUE DE LA FONTAINE	RUE DU FORT QUEULEU
PLACE DU FORUM	RUE DU FOUR DE CLOITRE

RUE FRANCOIS DE CUREL  
SQ GALLIENI  
RUE GAUDREE  
RUE DU GENERAL FERRIE  
RUE DU GENERAL GASTON DUPUIS  
RUE DU GENERAL METMAN  
RUE GISORS  
RUE GLATIGNY  
RUE DU GRAND CERF  
RUE DE LA GRANDE ARMEE  
RUE DE LA GREVE  
RUE DE LA HACHE  
RUE DU HAUT DE STE CROIX  
RUE DU HAUT POIRIER  
RUE HAUTE SEILLE  
RUE HENRI DE RANCONVAL  
RUE DES HUILIERS  
AV JEAN XXIII  
RUE JEAN AUBRION  
PLACE JEANNE D'ARC  
CHEMIN DE LA COLLINE  
PLACE CATHERINE JACQUAT  
RUE JOSEPH HENOT  
RUE DE LADOUCETTE  
RUE LASALLE  
RUE LAVERAN  
RUE MABILLE  
RUE MARCHANT  
RUE DU MARECHAL LYAUTEY  
RUE MAURICE BARRES  
PLACE MAZELLE  
RUE MEXICO  
RUE MILLET  
RUE DE LA MONNAIE  
RUE DES MURS  
AV NEY  
RUE AUX OURS  
BL PAIXHANS  
RUE DU PARADIS  
RUE DES PARMENIERS  
RUE PAUL BEZANSON  
RUE PAUL JOSEPH SCHMITT  
QUAI PAUL VAUTRIN  
RUE DU PERE POTOT

RUE FRATIN  
RUE DE LA GARDE  
RUE DE LA GENDARMERIE  
RUE DU GENERAL FOURNIER  
RUE DU GENERAL LAPASSET  
RUE GEORGES DUCROCQ  
RUE DE LA GLACIERE  
RUE GOUSSEL FRANCOIS  
RUE DU GRAND WAD  
RUE DE LA GRANGE AUX BOIS  
BD DE GUYENNE  
RUE HARELLE  
RUE DU HAUT NOYER  
RUE HAUTE PIERRE  
RUE DES HAUTS PEUPLIERS  
PONT HENRI DE RANCONVAL  
RUE DES JARDINS  
RUE JEAN ANTOINE CHAPTAL  
RUE JEAN NICOLAS COLLIGNON  
PLACE JEAN PAUL II  
RUE J. GIRAUDOUX  
AV JOFFRE  
RUE DU JUGE PIERRE MICHEL  
RUE DU LANCIEU  
RUE LAURENT CHARLES MARECHAL  
RUE LOUIS GANNE  
RUE MALARDOT  
RUE HENRIETTE MAIRE  
RUE MARGUERITE PUHL DEMANGE  
RUE MAURICE BOMPARD  
RUE MAZELLE  
RUE GUILLEBERT de METZ  
RUE DES MINIMES  
ALLEE DES MOULINS  
RUE DU NEUFBOURG  
RUE AUX OSSONS  
RUE DE LA PAIX  
RUE DU PALAIS  
PLACE DES PARAIGES  
PL DU PASTEUR GRIESBECK  
RUE PAUL CLAUDEL  
RUE PAUL TORNOW  
RUE DE PELTRE  
RUE DU PETIT CHAMPE

RUE DU PETIT PARIS  
RUE PIERRE HARDIE  
AV DE PLANTIERES  
RUE PONCELET  
RUE DU PONT DES ROCHES  
RUE DU PONT SAILLY  
RUE DES PRES  
MARCHE COUVERT  
PROMENADE D'ARMENTIERES  
PLACE DU QUARTEAU  
RUE DU RABBIN ELIE BLOCH  
RUE DES RECOLLETS  
CHEMIN DE RELAUMONT  
RUE DES REMPARTS  
QUAI DU RIMPORT  
RUE DU ROI ALBERT  
RUE MARIE SAUTET  
RUE SAULNERIE  
RUE DE LA SEULHOTTE  
RUE ST CHARLES  
RUE ST EUCAIRE  
RUE ST GENGOULF  
PLACE ST JACQUES  
RUE ST LOUIS  
PLACE ST LOUIS  
RUE ST MAXIMIN  
PLACE ST NICOLAS  
PLACE ST THIEBAULT  
PLACE et RUE STE GLOSSINDE  
RUE STE MARIE  
ROUTE STRATEGIQUE  
RM 431  
IMP TAISON  
RUE DE LA TETE D'OR  
RUE DU TOMBOIS  
ALLEE DE LA TOUR AUX SERPENTS  
RUE DU GENERAL DALSTEIN  
RUE DES TRINITAIRES  
RUE DES TROIS EVECHES  
BD VICTOR DEMANGE  
RUE LOUIS DAVILLE  
RUE VIGNES ST AVOLD  
RUE DU VIVIER  
RUE DU WAD BILLY

RUE DE LA PETITE BOUCHERIE  
RUE DES PIQUES  
BD POINCARE  
PLACE DU PONT A SEILLE  
RUE DU PONT ROUGE  
RUE DU PRE GONDE  
RUE DES ROCHES  
RUE DE LA PRINCERIE  
PROMENADE DE L'ESPLANADE  
RUE DE QUEULEU  
PLACE RAYMOND MONDON  
QUAI DES REGATES  
REMPART ST THIEBAULT  
PLACE DE LA REPUBLIQUE  
AV ROBERT SCHUMAN  
PLACE DU ROI GEORGE  
RUE DE SARRE  
RUE SERPENOISE  
RUE SOUS ST ARNOULD  
RUE ST ETIENNE  
RUE ST FERROY  
RUE ST HENRY  
IMP ST JEAN  
PLACE D'ARMES  
PLACE ST MARTIN  
PLACE ST MAXIMIN  
PLACE ST SIMPLICE  
PLACE STE CROIX  
IMP STE GLOSSINDE  
AV DE STRASBOURG  
ROUTE DE STRASBOURG  
RUE TAISON  
RUE DES TANNEURS  
RUE DE TIVOLI  
ALLEE DE LA TOUR AU DIABLE  
RUE DES TREIZE  
BL DE TREVES  
RUE DES TROIS BOULANGERS  
RUE DE TURMEL  
PONT VICTOR DEMANGE  
RUE DE VIEILLEVILLE  
RUE DE LA VISITATION  
RUE DES VOSGES  
RUE DU WAD BOUTON

RUE WINSTON CHURCHILL  
RUE JEANNE ARNOULD PLESSY  
RUE RENE BAZIN  
RUE BRONDEX  
RUE PIERRE CHEDEAUX  
RUE DU GRAND CONSEIL  
RUE JULES CREVAUX  
RUE DU MAITRE ECHEVIN  
RUE ERCKMANN CHATRIAN  
RUE FORT DE QUEULEU  
RUE FRIANT  
GARE CENTRALE (Place du Général de  
Gaulle)  
RUE GODRON  
RUE GOUSSEL FRANCOIS  
RUE AMIRAL HALLEZ  
RUE CAMILLE HOCQUARD  
RUE LAMARTINE  
RUE LOREDAN LARCHEY  
RUE ADOLPE MAILLART  
RUE CHARLES PEGUY  
RUE DE PUYMAIGRE  
RUE DE RAIGECOURT  
RUE ANDROUIN ROUCHEL  
RUE ROYALE  
PROMENADE DE LA SEILLE  
RUE MADAME DE STAEL  
SQ VENANCE FORTUNAT  
PLACE ARSENE VIGEANT  
RUE ALFRED DE VIGNY

RUE ANCILLON  
RUE MAURICE BARLIER  
RUE BENTAYOUX  
RUE CHABERT  
RUE JEAN CHARLES CHENU  
RUE COUTIE  
RUE DUPLOYE  
RUE DU COMTE EMMERY  
RUE FOES  
RUE DU GENERAL FRERE  
RUE LOUIS GANNE  
RUE EMILE GENTIL  
  
RUE DE GOURNAY  
RUE GROSDIDIER DE MATONS  
RUE DU BARON HENRION  
RUE DES FRERES LACRETELLE  
RUE LIEDOT  
RUE DE LA LORRAINE ANCIENNE  
RUE MONTPLAISIR  
RUE MAURICE POINSIGNON  
RUE DES LONGUES RAIES  
RUE EDGAR REYLE  
RUE DU ROUGET  
PONT DE LA SEILLE  
RUE LEON SIMON  
RUE GEORGES DE LA TOUR  
RUE VIRGINIE DU VERGER  
CHEMIN DES VIGNERONS

### **Article 3**

Le département de MOSELLE compte 26 sections d'inspection du travail, réparties au sein des 3 Unités de Contrôle, comme suit :

#### **Unité de contrôle 57-1 (NORD):**

Au total, huit **sections d'inspection du travail**, parmi lesquelles :

- huit sections d'inspection généralistes

#### **UNITE DE CONTROLE 57-2 (EST) :**

Au total, dix **sections d'inspection du travail**, parmi lesquelles :

- Sept sections d'inspection généralistes
- Une section mines et carrières (n°9) localisée à l'UC2 et compétence sur tout le département.
- Deux sections (n°17 et 18) compétentes notamment pour les entreprises agricoles assujetties aux dispositions du titre 1<sup>er</sup> du livre 7 du code rural et de la pêche maritime relatives à la réglementation du travail salarié et également compétentes pour toutes les entreprises exerçant une activité de quelque nature qu'elle soit, permanente ou temporaire, dans l'emprise de ces établissements agricoles. Ces deux sections incluent également en leur sein un secteur généraliste, dans les conditions précisées par le présent article.

#### **UNITE DE CONTROLE 57-3 (SUD):**

Au total, huit **sections d'inspection du travail**, parmi lesquelles :

- Six sections d'inspection généralistes
- Une section (n°19) compétente sur l'ensemble du territoire des sections composant l'UC57-1 (Moselle nord) et la ville de Metz.  
Sur l'ensemble du département pour les entreprises intervenant au sein des enceintes ferroviaires et sur le réseau ferroviaire, qui est composé du réseau ferré national et des lignes ferroviaires ouvertes à la circulation publique qui lui sont reliées, y compris les lignes d'accès aux installations de service, au sens de l'article L2122-1 du code des transports.  
Sur l'ensemble du département pour toutes les entreprises exerçant une activité de quelque nature que ce soit, permanente ou temporaire, sur le réseau et au sein des enceintes ferroviaires, tels que les chantiers et les activités commerciales.
- Une section (n°20) est compétente pour toutes les entreprises de transports hors secteur ferroviaire qui relève de la section 19.

#### **Article 4 :**

La localisation et la délimitation des sections d'inspection du travail de MOSELLE s'établissent comme suit :

<b>UNITE DE CONTROLE 57-1 - NORD</b>
--------------------------------------

A l'exception des entreprises agricoles dont la compétence relève des sections 17 et 18 de l'UC57-2, pour tout le département ;

A l'exception des entreprises du réseau ferré et des entreprises de transports dont la compétence relève de la section 19 et 20 de l'UC 57-3 pour tout le département, ainsi que

pour toutes personnes physiques et/ou morales dont l'activité principale exercée est définie dans la liste des codes NAF recensés en page 42.

#### **SECTION 1 :**

Les communes suivantes :

ARGANCY	RICHEMONT
AY-SUR-MOSELLE	RUGY
ENNERY	TALANGE
FLEVY	TREMERY
GUENANGE	UCKANGE
MONDELANGE	BURTONCOURT
ANTILLY	CHAILLY LES ENNERY
CHARLY ORADOUR	MALROY
SAINT HUBERT	

#### **SECTION 2 :**

Les communes suivantes :

AMNEVILLE	PIERREVILLERS
CLOUANGE	ROMBAS
FAMECK	ROSSELANGE
GANDRANGE	VITRY-SUR-ORNE
HAGONDANGE	
MOYEUVRE GRANDE	
MOYEUVRE PETITE	

Les rues suivantes de la ville de **METZ** :

RUE GRANGE AUX DAMES	RUE DU TROU AUX SERPENTS
RUE DE LA DARSE Terminal 2	NOUVEAU PORT DE METZ
RUE DE LA MENANDIE	

#### **SECTION 3 :**

Les communes suivantes :

BRONVAUX  
CHARLEVILLE SOUS BOIS  
CHEUBY  
CHIEULLES  
FAILLY  
FEVES  
GLATIGNY  
HAYES  
HAUCONCOURT  
HESSANGE  
LES ETANGS  
MAIZIERES-LES-METZ  
MARANGE-SILVANGE  
MEY

MONTOIS-LA-MONTAGNE  
NOISSEVILLE  
NORROY-LE-VENEUR  
NOUILLY  
OLGY  
RONCOURT  
SAINTE BARBE  
SAINTE-MARIE-AUX-CHENES  
SANRY-LES-VIGY  
SEMECOURT  
SERVIGNY-LES-STE-BARBE  
VANY  
VIGY  
VRY

#### **SECTION 4 :**

Les communes suivantes :

LA MAXE  
SAINT-JULIEN-LES  
METZ

Les rues suivantes de la ville de **THIONVILLE** :

RUE ALBERT 1<sup>er</sup>  
PLACE AU BOIS  
PLACE ANDRE MALRAUX  
RUE BERTHE AUX GRANDS PIEDS  
RUE CELESTIN CHIVRE  
RUE CHATEAUBRIAND  
AV CLEMENCEAU  
RUE CORMONTAIGNE  
RUE D'ATHENES  
RUE DE BOISMORTIER  
RUE DE GRAVELOTTTE  
AV DE GUISE  
RUE DE L'ANCIENNE GARE  
RUE DE L'ANCIEN HOTEL DE VILLE  
PLACE DE L'EGLISE  
RUE DE L'EQUERRE  
PLACE DE LA GARE  
RUE DE LA GENDARMERIE  
ALLEE DE LA LIBERATION  
RUE DE LA PAIX  
RUE DE LA POSTE

IMP ANCIENS HAUTS FOURNEAUX  
PLACE ANNE GROSMERSCH  
PLACE AUX FLEURS  
RUE BRULEE  
BD CHARLEMAGNE  
PLACE CLAUDE ARNOULT  
AV COMTE DE BERTIER  
RUE D'ANGLETERRE  
RUE D'AUSTRASIE  
AV DE DOUAI  
RTE DE GUENTRANGE  
RUE DE JEMPAPES  
RUE DE L'ANCIEN HOPITAL  
RUE DE L'ECOLE DES MINES  
RUE DE L'ENCLUME  
RTE DE LA BRIQUERIE  
RUE DE LA GARENNE  
PLACE DE LA LIBERTE  
CHEMIN DE LA MALGRANGE  
RUE DE LA PAROISSE  
RUE DE LA POTERNE

PLACE DE LA REPUBLIQUE  
ROUTE D'ARLON  
RUE DE LA SCIERIE  
RUE DE LA VIEILLE PORTE  
PASSAGE DE LA VISITATION  
RUE DE LONGWY  
RUE DE PARIS  
RUE DE STRASBOURG  
RUE DE VILLARS  
RUE DES 3 HUSSARDS  
RUE DES ARTISANS  
CHEMIN DES BAINS  
CRS DES CAPUCINS  
CHEMIN DES PEUPLIERS  
RUE DES CAROLINGIENS  
RUE DES CORPORATIONS  
RUE DES ENFANTS DE LA FENSCH  
RUE DES GLACIS  
RUE DES HORTICULTEURS  
RUE DES PYRAMIDES  
SQ DU 11 NOVEMBRE  
RUE DU CHARDON  
RUE DU CHANOINE VAGNER  
RUE DU COURONNE  
RUE DU CYGNE  
RUE DU FOUR BANAL  
RUE DU GENERAL LAPLACE  
PLACE DU GENERAL PATTON  
RUE DU GRAND CONDE  
PLACE et RUE du Luxembourg  
RUE DU MANEGE  
RUE DU MARECHAL JOFFRE  
RUE DU MERSCH  
PASSAGE et RUE DU QUARTIER  
RUE DU RHIN  
RUE DU GENERAL DE CASTELNAU  
PLACE GENERAL HUGO  
RUE GRANDE DUCHESSE CHARLOTTE  
SQ JEAN MOULIN  
BD JEANNE D'ARC  
LE BEAU COIN  
RUE MATHIAS KLEFFERT  
AVENUE MERLIN  
RUE MOZART  
QUAI NICOLAS CRAUSER  
RUE PAUL ALBERT  
QUAI PIERRE MARCHAL  
SQ RENE SCHWARTZ  
PLACE ROLAND  
RUE ST FIACRE  
RUE ST MAXIMIN

ROUTE DES ROMAINS  
RUE DE LA SABLIERE  
PLACE DE LA VIEILLE PORTE  
PASSAGE DE LA VIEILLE PORTE  
CRS DE LATTRE DE TASSIGNY  
ROUTE DE MANOM  
RUE DE ST PIERRE  
RUE DE VERDUN (partie nord jusqu'au pont)  
RUE DES 2 PLACES  
RUE DES ABATOIRS  
IMP DES AUGUSTINS  
RUE DES BALANCIERS  
RUE EMILE DU GAST  
RUE DU GAL WALTON HARRIS WALKER  
RUE DES CLARISSES  
RUE DES DUCS DE LORRAINE  
BOUCLE et RUE DES FRERES  
RUE DES GRAINS  
RUE DES PRES DE BROUCK  
RUE DU DOCTEUR ALBERT SCHWEITZER  
RUE DU CERF  
ALLEE DU CHATEAU DE GASSION  
RUE DU COMMANDANT SIGOYER  
ROUTE DU CREVE COEUR  
PASSAGE DU DISPENSAIRE  
AV DU GENERAL DE GAULLE  
RUE DU GENERAL MANGIN  
RUE DU GENERAL PERSHING  
RUE DU LINKLING  
RUE DU MAILLET  
PLACE DU MARCHE  
CRS DU MERSCH  
RUE DU MOULIN  
RUE DU RABOT  
LD EMPRISE SNCF  
RUE GENERAL GALLIENI  
RUE GEORGES DITSCH  
BD HILDEGARDE  
RUE JEAN WEHE  
RUE LAZARE HOCHÉ  
BD MARECHAL FOCH  
PLACE MARIE LOUISE  
RUE MERMOZ  
RUE NEUVE  
PLACE NOTRE DAME  
RUE PEPIN LE BREF  
ALLEE RAYMOND POINCARÉ  
BD ROBERT SCHUMAN  
AVENUE ST EXUPERY  
PLACE ST LUC  
RUE ST NICOLAS

RUE STE ELISABETH  
IMPASSE et RUE STROZZI  
PLACE TURENNE  
AVENUE DE LA GARE  
BC DU FERRONNIER (sauf partie Terville)  
CHEMIN DE LA HALAGE  
CHEMIN REMY KAIL  
COUR DU CHATEAU  
IMP DE LA LOIRE  
IMP DES CHARPENTIER  
IMP DU RHÔNE  
IMP ST ELOI  
PASSAGE DES ARTILLEURS  
PASSERELLE DE L'EUROPE  
PONT DES ALLIES  
PROMENADE LECLERC  
ROND POINT MERLIN  
RTE DE METZ (partie nord jusqu'au pont)

RUE AIME DE LEMUD  
RUE CHRISTOPHE COLOMB  
RUE COMTE HENRI  
RUE DE BOURGOGNE  
RUE DE CORMONTAIGNE  
RUE DE LA BRIQUERIE  
RUE DE LA POMPERIE  
RUE DE NANCY  
RUE DES ECLUSES  
RUE DES FOSSES  
RUE DES PAS PERDUS  
RUE DES TANNEURS  
RUE DES VIOLETTES  
RUE DU CIMETIERE  
RUE DU Luxembourg  
RUE DU PARC  
RUE DU QUARTIER  
RUE DU VIEUX COLLEGE  
RUE GENERAL LECOMTE  
RUE JEAN MONNET  
RUE LOTHAIRE  
RUE MONTLUC  
RUE PASTEUR  
RUE SAINT LOUIS  
RUE SAINTE CECILE  
SQ BIR HAKEIM

RUE STEPHEN LIEGEARD  
RUE TEISSIER  
AVENUE VAUBAN  
AVENUE GABRIEL LIPPMAN  
BD DU 20<sup>e</sup> CORPS  
CHEMIN DES DEPORTES ET RESISTANTS  
COUR DE ROME  
IMP DE LA GARONNE  
IMP DE LA SEINE  
IMP DU CHEVAL DE BOIS  
IMP DU TEMERAIRE  
IMP TEISSIER  
PASSAGE DU TEMPLE  
PLACE SIMONE VEIL  
PROMENADE DE LA BERGE  
ROND POINT DE LA PYRAMIDE  
RTE D'ESCH SUR ALZETTE  
RTE DES ROMAINS (à partir du rond point  
des pyramides direction Terville)  
RUE ALEXANDRE DREUX  
RUE CLAUDE WEISBUCH  
RUE D'ALSACE  
RUE DE CARTHAGE  
RUE DE L'ANCIEN CHAMP DE FOIRE  
RUE DE LA CITE  
RUE DE LA TOUR  
RUE DES CORDIERS  
RUE DES ETANGS  
RUE DES MARGUERITES  
RUE DES SERRES  
RUE DES VERGERS  
RUE DU CHEMIN DE FER  
RUE DU GENERAL WELWERT  
RUE DU MUGUET  
RUE DU PETIT MARAIS  
RUE DU SOUVENIR FRANÇAIS  
RUE GAMBETTA  
RUE JEAN L'AVEUGLE  
RUE LAZARE CARNOT  
RUE LOUIS LE PIEUX  
RUE NOTRE DAME  
RUE REMY KAIL  
RUE SAINT PIERRE  
RUE VICTOR HUGO  
SQ DE L'HÔTEL DE VILLE

Les rues suivantes de **THIONVILLE QUARTIER DE GARCHÉ** :

CHEMIN DES GRENOUILLES  
CHEMIN DE LA CHENAIE  
CHEMIN DE LA KIESEL

RUE DES METIERS  
RUE DES QUATRE SEIGNEURS  
RUE DES TISSERANDS

CHEMIN DES PRES VALES  
CHEMIN DU MOULIN DE GARCHE  
CHEMIN ET IMPASSE DES CERISES  
IMP DE LA GRANGE DU N  
IMP DES GRIOTTES  
LA CROIX DE PIERRE  
PASSAGE DES MOUTON  
RTE DE CARANUSCA  
RTE DE GARCHE  
RUE BASSE  
RUE DE L'AUBEPINE  
RUE DE LA PEUPLERAIE

RUE DU BERGER  
RUE DU CERF  
RUE DU COQ  
RUE DU FOUR  
RUE DU PRIEUR  
RUE DU STADE  
RUE SAINT REMY  
SENTIER DES ROGATIONS  
RTE DE MEILBOURG  
RUE DE BASSE RIVIERE  
RUE DE LA BICHE

### **SECTION 5 :**

Les communes suivantes :

ALGRANGE  
ANGEVILLERS  
AUDUN LE TICHE  
AUMETZ  
BEUVANGE-SOUS-ST-MICHEL  
RANGUEVAUX  
BOULANGE  
ELANGE  
ESCHERANGE  
FONTOY  
GARCHE  
VOLMERANGE LES MINES

LOMMERANGE  
NEUFCHEF  
NILVANGE  
OEUTRANGE  
OTTANGE  
HAVANGE  
REDANGE  
ROCHONVILLERS  
TRESSANGE  
VEYMERANGE  
KNUTANGE  
KOEKING

Les rues suivantes de la ville de **THIONVILLE**

RUE ABEL GANCE  
RUE BASSE  
RUE BOSSUET  
IMP CORNEILLE  
ROUTE D'ANGEVILLERS  
RUE D'ENTRANGE  
RUE D'ESCHERANGE  
ROUTE DE CARANUSCA  
ROUTE DE GARCHE  
RUE DE L'AGRICULTURE  
ROUTE DE MARSPICH  
CHEMIN DE LA KIESEL

RUE ALEXANDRE DREUX  
ALLEE BEL AIR  
RUE CHATEAU JEANNOT  
ROUTE D'ALGRANGE  
ROUTE D'ELANGE  
ROUTE D'ESCH SUR ALZETTE  
CHEMIN D'EUROPE  
CHEMIN DE CHAUDEBOURG  
RUE DE L'ABBE GOUVION  
RUE DE L'ETOILE  
ROUTE DE LA DIGUE  
ROUTE DE LA SPORTIVE

ALLEE DE LA TERRASSE  
IMPASSE DE LA VOLIERE  
ROUTE DE METZ  
RUE DE SAINTIGNON  
ROUTE DE VOLKRANGE  
ROUTE DES FUTAIES  
RUE DES LANDES  
RUE DES PESSERAILLES  
CHEMIN DES PRIMEVERES  
IMPASSE DES VIGNES  
IMPASSE DES PINS  
IMPASSE DU CASTEL  
COUR DU CHATEAU  
CHEMIN DU COTEAU  
RUE DU FRISCATY  
CHEMIN DU LEIDT  
IMPASSE DU PATURIN  
RUE DU VANNEAU  
RUE DU WAMPICH  
RUE JEAN BAPTISTE SPIRE  
RUE JEAN L'AVEUGLE  
RUE JEAN RENOIR  
SQUARE JEAN MOULIN  
RUE LAYDECKER  
METZANGE  
PROMENADE LECLERC  
RUE ST HUBERT  
RUE ST JEAN BAPTISTE  
RUE ST MARTIN  
RUE ST URBAIN  
AVENUE VAL MARIE  
IMPASSE DE LA BECASSE  
ALLEE DES PLATANES  
BOUCLE DES FRERES LUMIERES  
BOUCLE DES LIEVRES  
BOUCLE LAMARTINE  
BOUCLE MICHEL QUARANTE  
CHAUSSEE D'AFRIQUE  
CHAUSSEE D'ASIE  
CHAUSSEE D'OCEANIE  
CHEMIN DES MARAÎCHERS  
CHEMIN DES PÂTURES  
CLOS DES VENDANGES  
DESCENTE DU KLOP  
IMPASSE CHARLES PERRAULT

RUE DE LA TOUR  
RUE DE MEILBOURG  
ROUTE DE MONDORFF  
CHEMIN DE STE ANNE  
RUE DES AURIGES  
RUE DES GRAMINEES  
RUE DES MURIERS  
BOUCLE DES PRES DE ST PIERRE  
RUE DES TERRES ROUGES  
MTE DES VIGNERONS  
RUE DES VIORNES  
ROUTE DU BUCHEL  
CHEMIN DU COLOMBIER  
RUE DU DONJON  
CHEMIN DU HESSE  
RUE DU PARC  
CHEMIN DU PRE ROYAL  
IMPASSE DU VIADUC  
RUE GUERIN DE WALDERSBACH  
RUE JEAN DE LA FONTAINE  
RUE JEAN PIERRE PECHEUR  
RUE JEAN VIGO  
BOUCLE JULES VERNE  
LE CREVE CŒUR  
RUE MOLIERE  
RUE REMY THIEL  
RUE ST ISIDORE  
PLACE ST LUC  
RUE ST REMY  
RUE STE BARBE  
RUE DU CHEVREUIL  
BOUCLE DU VAL MARIE  
BOUCLE DE LA MILLIAIRE  
BOUCLE DES HAIES  
BOUCLE DES PRAIRIES  
BOUCLE MAURICE RAVEL  
CHARMILLE DES FLANEURS  
CHAUSSEE D'AMERIQUE  
CHAUSSEE D'EUROPE  
CHEMIN DE LA GUINGUETTE  
CHEMIN DES OUVRAGES  
CHEMIN DU KEM  
CLOS ET IMPASSE DES JACHERES  
IMPASSE BARTHELEMY DINOT  
IMPASSE CHARLIE CHAPLIN

IMPASSE COLBERT	IMPASSE DE LA CERISAIE
IMPASSE DE LA CERISIERE	IMPASSE DE LA COTE BRUNE
IMPASSE DE LA POTERIE	IMPASSE DES ARDENNES
IMPASSE DES ESPALIERS	IMPASSE DES GLYCINES
IMPASSE DU CHARDONNET	IMPASSE DU CHÈVREFEUILLE
IMPASSE DU TARN	IMPASSE DU VIGNOBLE
IMPASSE LOUIS JOUVET	IMPASSE MARCEL PAGNOL
MONTEE DES HERBAGES	MONTEE DU CALVAIRE
MONTEE DU SAINT MICHEL	PASSAGE DES ECOIERS
RAIDILLON DU MANOIR	RAMPE SUR NEUVE CÔTE
ROND POINT DE LA PYRAMIDE	ROUTE DE METZ (partie sud après le pont
ROUTE DES ROMAINS (à partir du rond point	jusque FLORANGE)
Pyramides jusqu'à la rue de Saintignon)	ROUTE DU CREVE CŒUR
RUE BOILEAU	RUE CAMILLE DU GAST
RUE CELESTIN SCHIVRE	RUE CHARLES ABEL
RUE DE LA CERAMIQUE	RUE DE LA COCHELLE
RUE DE LA FAUVETTE	RUE DE LA FRONTIERE
RUE DE LA MESANGE	RUE DES PRUNELLIER
RUE DU FAISAN	RUE DE VERDUN (partie sud après le pont
RUE DU PIC VERT	jusque Terville
RUE DU PINSON	RUE DU ROC FLEURI
RUE DU ROSSIGNOL	RUE DU ROUGE GORGE
RUE FRANCOIS TRUFFAUT	RUE HENRIETTE LENTERNIER
RUE JACQUES ROLLY	RUE JEAN DE WILTZ
RUE MARCEL CARNE	RUE MARIVAUX
RUE MATHIAS KLEFFERT	RUE NICOLAS HENTZ
RUE NICOLAS PROBST	RUE RACINE
SENTIER CREUX	SENTIER DES AMOUREUX
SENTIER DES COUCOUS	SENTIER DU BOSQUET
VENELLE AUX SAULES	VENELLE DES ESCARGOTS

Les rues suivantes commune de **THIONVILLE** quartier d'**ELANGE** :

ALLEE DES FRAMBOISIERS	ALLEE GASTON VINCENT
BOUCLE DES ROSEAUX	BOUCLE DES SEMAILLES
BOUCLE DU BREUIL	BOUCLE DU MAGNOLIA
BOUCLE DU POMMIER SAUVAGE	CHEMIN DES MANŒUVRES
CHEMIN DU COLOMBIER	IMPASSE DE LA CHANVRINE
IMPASSE DE LA FETUQUE	IMPASSE DE LA LUZERNE
IMPASSE DE LA VALERIANE	IMPASSE DES ANEMONES
IMPASSE DE LA VOILIERE	IMPASSE DES COLCHIQUES
IMPASSE DES LOTIERS	IMPASSE DES MILLEFEUILLES
IMPASSE DES PINS	IMPASSE DU HOUBLON
IMPASSE DU LISERON	IMPASSE DU MAIS
IMPASSE DU PATURIN	IMPASSE DU TREFLE

ROUTE D'ELANGE  
RUE DE L'ORGE  
RUE DES BLES  
RUE DES ROSEAUX  
RUE DU MAINE  
RUE DU SEIGLE  
RUE SAINT ISIDORE

ROUTE DE LA CROIX HEPICH  
RUE DES AULNES  
RUE DES GRAMINEES  
RUE DU COLZA  
RUE DU RUISSEAU  
RUE REMY THIEL

Les rues suivantes commune de **THIONVILLE** quartier de **VEYMERANGE** :

BOUCLE DES ERABLES  
BOUCLE DU BOIS  
BOUCLE DU MILAN  
IMPASSE DE L'AVOCETTE  
IMPASSE DES ACACIAS  
IMPASSE DES CYPRES  
IMPASSE DES MERISIERS  
IMPASSE DU BISET  
PASSAGE DES ABEILLES  
ROUTE DE VEYMERANGE  
ROUTE DU BUCHEL  
RUE DE LA CIGOGNE  
RUE DES GRANDS CHÊNES  
RUE DES VIORNES  
RUE DU CARNEAU  
RUE SAINT MARTIN

BOUCLE DES FRÊSNES  
BOUCLE DU HÊTRE  
BOUCLE DU SUREAU  
IMPASSE DE LA TOURTERELLE  
IMPASSE DES AMANDIERS  
IMPASSE DES FOUGERES  
IMPASSE DES OSIERS  
IMPASSE DU HERON  
PASSAGE ROBERT DESNOS  
ROUTE DES FUTAIES  
RUE DE L'EPERVIER  
RUE DE LA COLOMBE  
RUE DES JARDINS FLEURIS  
RUE DU BUSARD  
RUE DU VANNEAU

Les rues suivantes commune de **THIONVILLE** quartiers de **METZANGE** et de **VOLKRANGE** :

ALLEE DU COUVENT  
BOUCLE DES CASTORS  
BOUCLE DES METALLIERS  
BOUCLE DU CARREAU DE LA MINE  
CHEMIN DU REPOS  
IMPASSE DES MENESTRELS  
IMPASSE DU CASTEL  
MONTEE DES VIGNERONS  
PLACE SAINT JEAN BAPTISTE  
ROUTE DE MARSPICH  
RUE DE NILVANGE  
RUE DES CHARRONS  
RUE DES MARRONNIERS  
RUE DU BRIL  
RUE DU FER

BOUCLE DE LA FERME  
BOUCLE DES CHANSONNIERS  
BOUCLE DES TAILLIS  
CHEMIN DES PRIMEVERES  
IMPASSE DES LILAS  
IMPASSE DES METAYERS  
IMPASSE JEAN DE POUILLY  
MONTEE DU HARDT  
RAIDILLON DE LA SEIGNEURIE  
ROUTE DE VOLKRANGE  
RUE DES BUISSONS  
RUE DES LINOTS  
RUE DES TERRES ROUGES  
RUE DU DONJON  
RUE SAINT JEAN BAPTISTE

RUELLE DU COURT CHEMIN  
ROUTE DU KONACKER  
CHEMIN DES VERTS PRES

SENTIER DE LA CROIX  
CHEMIN DU PONCEAU

Les rues suivantes commune de **THIONVILLE** quartier de **BEUVANGE SOUS SAINT MICHEL** :

CHEMIN DE L'ERMITAGE  
CHEMIN DU HESSE  
IMPASSE DES ESSARTS  
IMPASSE DES LAVANDIERES  
IMPASSE DU GUERET  
PLACE NOTRE DAME DES NEIGES  
RUE DE LA CHENEVIÈRE  
RUE DU MERLE  
RUE DES BLEUETS  
RUE DES LYS  
RUE DES TULIPES  
RUE DU JARDIN DES ROIS

CHEMIN DES QUATRE SAISONS  
CHEMIN DU HORLI  
IMPASSE DES HAUTES FRICHES  
IMPASSE DES PÂQUERETTES  
IMPASSE DU PÂTIS  
ROUTE D'ANGEVILLERS  
RUE DU LAVOIR  
RUE DU VALLON  
RUE DES COQUELICOTS  
RUE DES ORCHIDEES  
RUE DU DOL

Les rues suivantes de la ville de **METZ** :

RUE AMBROISE PARE  
RUE ANTOINE LOUIS  
RUE VAUBAN  
RUE WILSON  
RUE LAFAYETTE  
RUE CHARLES ABEL  
RUE CLOVIS  
RUE D'AUSTRASIE  
RUE VERLAINE  
RUE DE L'ABBAYE ST ELOY  
PLACE et RUE DELATTRE DE TASSIGNY  
AVENUE DE NANCY  
RUE et ROUTE DE THIONVILLE  
AVENUE DE TOUL  
RUE SOUS ST ELOY  
RUE CONRAD WAHN  
RUE DES PREMONTRES  
RUE DU GENERAL BARTHELEMY  
PASSAGE et RUE DU SABLON  
RUE FRANCOIS BERBE de MARBOIS  
RUE GAMBETTA  
RUE GEORGES CLEMENCEAU  
RUE YVAN GOLL  
PROMENADE et RUE HILDEGARDE

RUE ANTOINE  
RUE VICTOR DESVIGNES  
RUE AUSONE  
RUE BOSSUET  
RUE CHARLEMAGNE  
RUE CLOTILDE AUBERTIN  
RUE DE LA HOUBLONNIERE  
RUE PIERRE PERRAT  
RUE DU GENIE  
AVENUE et RUE DE L'ABBE GREGOIRE  
PLACE et RUE DE MAUD'HUY  
RUE DE SALIS  
ROUTE DE THIONVILLE  
RUE DE VERDUN  
ALLEE et RUE DES DEUX FONTAINES  
RUE DES FRERES FOURNEL  
RUE DREYFUS DUPONT  
RUE DU PROFESSEUR LERICHE  
RUE ERNEST BASTIEN  
RUE FRANCOIS DE GUISE  
RUE GASTON RAMON  
RUE GOETHE  
RUE HENRY MARET  
PLACE JEAN MOULIN

RUE TEILHARD DE CHARDIN  
AVENUE LECLERC DE HAUTECLOCQUE  
RUE LOUIS ROSSEL  
RUE MOZART  
RUE RABELAIS  
PLACE et RUE PHILIPPE DE VIGNEULLES

RUE DES FLEURS  
RUE SEBASTIEN LECLERC  
RUE MIGETTE  
RUE PASTEUR  
RUE PAUL DASSENOY  
RUE SIMONE VEIL

## SECTION 6 :

Les communes suivantes :

FLORANGE  
HAYANGE  
LONGEVILLE LES METZ  
PLAPPEVILLE

ILLANGE  
SEREMANGE-ERZANGE  
LESSY  
LORRY LES METZ

Les rues suivantes de la ville de **METZ** :

PONT et ALLEE SAINT SYMPHORIEN  
RUE PIERRE MORLANE  
CHEMIN et SENTIER DE LA BUTTE  
RUE DE LA FOLIE  
CITE et RUE LE MOYNE  
RUE NICOLAS JUNG  
ROUTE DE LORRY  
RUE XAVIER ROUSSEL  
RUE DES FRIERES  
RUE DU BARON DUFOUR  
RUE DU CAPITAINE CLAUDE  
RUE DU SANSONNET  
ALLEE et RUE GEORGES LENOTRE  
RUE EMILE FAIVRE  
RUE et AVENUE HENRI 2  
RUE LUCIEN QUARANTE  
RUE DU GENERAL MORLOT  
RUE DU 151<sup>e</sup> REGIMENT D'INFANTERIE  
RUE SGANZIN  
CHEMIN SOUS LES VIGNES  
RUE ADOLPHE BELLEVOYE  
RUE EUGENE DECISY  
RUE PIERRE DENY  
RUE ALFRED MEZIERES  
IMPASSE et RUE JACQUES SWEBACH

ALLEE VICTOR HEGLY  
SENTIER et RUE DE LA RONDE  
CHEMIN DE LA CORVEE  
RUE DE LA TORTUE  
RUE DAGA  
RUE RENE PAQUET  
RUE DES FRAMBOISES  
RUE DES FRAISES  
RUE DES MIRABELLES  
RUE ADELE DUPREE DE GENESTE  
RUE DU COUPILLON  
RUE ETIENNE GANTREL  
RUE DE L'ABBE FALLER  
RUE Madeleine OTTH-LAZARD  
RUE LOUIS BERTRAND  
RUE MESOYERS  
RUE NOTRE DAME DE LOURDES  
PLACE SAINT FIACRE  
RUE DE TIGNOMONT  
RUE JEAN BAUCHEZ  
RUE DES BOURNON  
RUE LOUIS MADELIN  
RUE EMILE MICHEL  
RUE ALBERT MARKS  
IMPASSE EMILE MOITRIER

CHEMIN DE LA PETITE ILE  
CHEMIN NOIR  
CHEMIN DU HAUT DES FRIERES  
RUE DE LA POUPONNIERE  
RUE HERMANN WENDEL  
ROUTE DE PLAPPEVILLE  
RUE AUGUSTE STOURM  
RUE AUGUSTE ROLLAND  
RUE DE BAGATELLE  
RUE MARGUERITE DURMEYER  
RUE DE LA RONDE

ALLEE DU BRAS MORT  
CHEMIN DU CHENOIS  
RUE DES CHÊNES  
RUE JEAN THIRIOT  
RUE MARC CHAGALL  
RUE et IMPASSE DES CASTORS  
RUE BERGERY  
RUE CANROBERT  
RUE DE FLEURUS  
RUE MARYSE BASTIE

### **SECTION 7 :**

Les communes suivantes :

APACH  
BASSE HAM  
BASSE-RENTGEN  
BERG-SUR-MOSELLE  
BERTRANGE  
BEYREN-LES-SIERCK  
BOUSSE  
FIXEM  
GRINDORFF BIZING  
HAGEN  
HAUTE KONTZ  
HETTANGE-GRANDE  
HUNTING  
HALSTROFF  
KANFEN  
KIRSCH LES SIERCK  
KIRSCHNAUMEN  
KOENIGSMACKER  
KERLING-LES-SIERCK  
FLASTROFF  
LAUMESFELD  
LAUNSTROFF  
MANDEREN  
MANOM  
MONDORFF

BOUST  
BREISTROFF-LA-GRANDE  
CATTENOM  
CONTZ LES BAINS  
ENTRANGE  
EVRANGE  
GAVISSE  
REMEILING  
RETTTEL  
RITZING  
RODEMACK  
ROUSSY-LE-VILLAGE  
RUSTROFF  
SCHWERDORFF  
SIERCK LES BAINS  
TERVILLE  
VALMESTROFF  
WALDWISSE  
WALDWEISTROFF  
YUTZ  
ZOUFFTGEN  
PUTTELANGE LES THIONVILLE  
MALLING  
MERSCHWEILLER  
MONTENACH

## SECTION 8 :

Les communes suivantes :

AMANVILLERS  
CHATEL SAINT GERMAIN  
GRAVELOTTE  
LE BAN SAINT MARTIN  
VERNEVILLE

PLESNOIS  
SAINT PRIVAT LA MONTAGNE  
SAULNY  
SCY CHAZELLES  
WOIPPY

Les rues suivantes de la ville de **METZ** :

ALLEE DES MARAICHERS  
IMPASSE LAURENT DE CHAZELLES  
ROUTE DE THIONVILLE  
RUE ALEXANDRE DUMAS  
RUE CHARLES NAUROY  
RUE DALES  
RUE DE MERIC  
RUE DES ALLIES  
RUE DU COMMANDANT BRASSEUR  
RUE DU PERE THIRIOT  
RUE GEORGES BERNANOS  
RUE le JOINDRE  
RUE PERIGOT  
RUE PIERRE ET MARIE CURIE  
RUE RENE CASSIN  
RUE VILLARS

AVENUE DE THIONVILLE  
PLACE JEAN JAURES  
ROUTE DE WOIPPY  
RUE ANNE MARIE STRECKLER  
RUE CHARLES RICHET  
RUE DE LA PATROTTE  
RUE DENAIN  
RUE DES INTENDANTS JOBA  
RUE DU NORD  
RUE EMILE ROUX  
RUE GEORGES WEILL  
RUE PAUL CHEVREUX  
RUE PIERRE BOILEAU  
RUE PIERRE MOUZIN  
RUE THEODORE DE GARGAN

<b>UNITE DE CONTROLE 57-2 - EST</b>
-------------------------------------

A l'exception des entreprises du réseau ferré et des entreprises de transports dont la compétence relève de la section 19 et 20 de l'UC 57-3 pour tout le département, ainsi que pour toutes personnes physiques et/ou morales dont l'activité principale exercée est définie dans la liste des codes NAF recensée en page 42.

## SECTION 10

Les communes de :

ALTVILLER  
ARRIANCE

ALZING  
BAMBIDERSTROFF

BERVILLER EN MOSELLE  
BIONVILLE SUR NIED  
BOUCHEPORN  
CHANVILLE  
COUME  
DALEM  
FALCK  
FOLSCHVILLER  
GUERTING  
HELLERING  
HAMBACH  
HAUTE VIGNEULLES  
LACHAMBRE  
LAUDREFANG  
LONGEVILLE LES ST AVOLD  
MAXSTADT  
NOMERSTROFF  
NIEDERVISSE  
OBERVISSE  
RAVILLE  
SERVIGNY LES RAVILLE  
TETING SUR NIED  
VAHL EBERSING  
VALMUNSTER  
VELVING  
VILLING  
VOELFLING LES BOUZONVILLE

BIDING  
BISTEN EN LORRAINE  
BRETTNACH  
CHATEAU ROUGE  
CREHANGE  
ELVANGE  
FLETRANGE  
FOULIGNY  
GUINGLANGE  
HAM SOUS VARSBERG  
HARGARTEN AUX MINES  
HEMILLY  
LANING  
LIXING LES ST AVOLD  
MARANGE ZONDRANGE  
MERTEN  
NARBFONTAINE  
OBERDORFF  
OTTONVILLE  
REMERING LES HARGARTEN  
TETERCHEN  
TRITTELING-REDLACH  
VALMONT  
VARSBERG  
VILLERS-STONCOURT  
VITTONCOURT  
ZIMMING

Les rues suivantes de **METZ** :

RUE BAMBERGER  
RUE BEGIN  
RUE ROGER CLEMENT  
RUE DAUBREE  
RUE DAVID DIETZ  
SQUARE DORNES  
RUE EDMOND GOUDCHAUD  
AV DU PRESIDENT KENNEDY  
RUE NICOLE LOUVE  
RUE DE LA MARNE  
RUE DE PONT A MOUSSON  
RUE AMABLE TASTU  
RUE CHARLES WOIRHAYE  
RUE LANCON

RUE BECOEUR  
RUE DE BOUTEILLER  
RUE DU XXème CORPS AMERICAIN  
RUE ROBERT DESGABETS  
RUE AUGUSTE DORNES  
RUE DROGON  
RUE MONSEIGNEUR Jo-Jean HEINTZ  
RUE DES LOGES  
RUE MANGIN  
RUE CHARLES PETRE  
RUE DES ROSES  
RUE VEVER  
RUE ST JEAN  
RUE VICTOR VAILLANT

## SECTION 11:

Les communes suivantes :

ANZELING  
CARLING  
CREUTZWALD  
DIESEN  
HEINNING LES BOUZONVILLE  
L'HOPITAL  
REMELFANG  
EBERSVILLER  
FREISTROFF

BOUZONVILLE  
CHEMERY LES DEUX  
DALSTEIN  
GUERSTLING  
HOLLING  
PORCELETTE  
VAUDRECHING  
FILSTROFF

Les rues suivantes de **SAINT AVOLD**

AUTOROUTE A 32  
PARC du TYROL  
ESPACE PATTON  
AVENUE PRINCIPALE  
Z.I. GROS HETRE  
IMPASSE BERTHELOT  
RUE BUFFON  
IMP CHANTEMERLE  
IMP CURIE  
RUE D'ARRAS  
RUE DE CALAIS  
IMP DE CALIFORNIE  
RUE DE CAMBRAI  
IMP DE CANNES  
IMP DE CAROLINE  
RUE DE CHATEAU GARNIER  
RUE DE CHATEAUX  
RUE DE COUHE  
IMP DE DOUAI  
IMP DE FLORIDE  
IMP DE FRANKLIN  
RUE DE GENCAY  
ESPACE EUROPORT  
AV DU GENERAL PATTON  
AV GEORGES CLEMENCEAU  
HOLLERLOCH  
CITE JEANNE D'ARC  
RUE LAVOISIER  
LES COCCINELLES  
RUE DE LENS

NATIONALE 33  
RUE BARTHELEMY CRUSEM  
RUE D'ESSIN  
RUE DE BRACK  
RUE DE DUDWEILLER  
RUE DE France  
IMP DE L'ERMITAGE  
AV DE L'ETANG  
RUE DE L'ILLINOIS  
RUE DE LIEVIN  
AV DE LONGCHAMP  
ROUTE DE PORCELETTE  
RUE DU VERTMONT  
RUE DES GENERAUX ALMAYER  
RUE DES GENETS  
IMP DES ROSEAUX  
RUE DU CHEVALEMENT  
RUE DU GROS HETRE  
RUE DU LAC  
ROUTE DU PUIT  
RUE DU VERTMONT  
IMP DE GEORGIE  
RUE DE LA CLAIRIERE  
RUE DE LA FAIENCERIE  
COTE DE LA JUSTICE  
RUE DE LA MARNE  
RUE DE LA PRAIRIE  
RUE DE LA SOMME  
IMP DE LAFAYETTE  
RUE DES MARONNIERS

IMP DE L'ERMITAGE  
IMP DE L'ETRIER  
IMP DE L'INDIANA  
RUE DE L'HOIO  
IMP DE LOUISIANE  
IMP DE MONACO  
RUE DE NANCY  
RUE DE NAPLES  
RUE DE NEVERS  
IMP DE NICE  
IMP DE NOUVELLE ORLEANS  
PLACE DE PARIS  
RUE DE PENNSYLVANNIE  
RUE DE POITIERS  
RUE DE REIMS  
RUE DE ROCHAMBEAU  
IMP DE ROUBAIX  
RUE DE SOMMIERES  
IMP DE TOURCOING  
RUE DE TOURS  
RUE DE VALENCIENNES  
RUE DE VERDUN  
IMP DE WASHINGTON  
RUE DES ACACIAS  
RUE DES ALOUETTES  
RUE DES ASTERS  
RUE DES AUBEPINES  
RUE DES AULNES  
RUE DES BLEUETS  
RUE DES BOULEAUX  
RUE DES BOURGES  
RUE DES BOUVREUILS  
RUE DES BRUYERES  
RUE DES CHARDONNETS  
RUE DES COLOMBES  
RUE DES COQUELICOTS  
RUE DES CYGNES  
RUE DES DAHLIAS  
RUE DES ECOLES  
RUE DES ERABLES  
RUE DES FAISANS  
RUE DES FAUVETTES  
RUE DES GLAIEULS  
ROUTE DES HASLACH  
RUE EMILE PIERRARD  
AV FAYETTEVILLE  
IMP GENTENBERG

RUE DES MAUVES  
RUE DES MELEZES  
RUE DES MESANGES  
RUE DES MOUETTES  
RUE DES MUGUETS  
RUE DES MYRTHILLES  
IMP DES MENUPHARS  
RUE DES ŒILLETES  
RUE DES ORCHIDEES  
RUE DES PAVOTS  
RUE DES PENSEES  
RUE DES PERVENCHES  
RUE DES PINS  
RUE DES PIVERTS  
RUE DES PRIMEVERES  
RUE DES ROITELETS  
RUE DES ROSES  
RUE DES ROSSIGNOLS  
RUE DES SAULES  
IMP DES SAULES  
RUE DES SERINGAS  
IMP DESCARTES  
IMP D'ODERFANG  
RUE D'ORLEANS  
RUE DU 18<sup>eme</sup> CHASSEUR  
ALLEE DU CAPITAINE BASTIAN  
RUE DU CHEVREUIL  
ALLEE DU COLONEL DELPIT  
IMP DU COLORADO  
RUE DU LIERRE  
IMP DU MAINE  
IMP DU MASSACHUSSETTS  
IMP DU MENTON  
IMP DU MERLE  
RUE DU MERLE  
RUE DU MICHIGAN  
RUE DU MISSOURI  
IMP DU MONTANA  
IMP DU NEW JERSEY  
RUE DU PRE FLEURI  
VILLAS DU TYROL  
RUE DU VERMONT  
RUE D'YPRES  
RUE DES HETRES  
RUE DES HIRONDELLES  
RUE DES HORTENSIAS  
RUE DES HOUX

IMP JONCS  
RUE LAHITOLE  
RUE LES CAPUCINES  
IMP DES LOTUS  
RUE DES LYS  
RUE PETUNIAS  
RUE PASTEUR

RUE DES JASMIN  
RUE DES LISERONS  
RUE DES LORIOTS  
RUE MARJOLAINES  
RUE MONCLAR  
AV PRINCIPALE  
ROND POINT SABATIER  
RUE DES CAVALIERS

## SECTION 12

Les communes suivantes :

BARST  
BETTING  
CAPPEL  
FREYMING MERLEBACH  
GUENVILLER  
HENRIVILLE

HOMBOURG HAUT  
HOSTE  
LEYVILLER  
MACHEREN  
SEINGBOUSE  
BOULAY

Les rues suivantes de la ville de **SAINT AVOLD** :

RUE ARTHUR SCHOULER  
RUE CHARLES DE FOUCAULT  
RUE D'HAUGERANVILLE  
IMPASSE DE LA BASILIQUE  
RUE DE LA CARRIERE  
CHEMIN DE LA CASCADE  
RUE DE LA CHAPELLE  
PLACE DE LA PISCINE  
RUE DE LA SALLE  
PLACE DE LA VICTOIRE  
BD DE LORRAINE  
RUE DE MAILLANE  
RUE DE MONTREAL  
CHEMIN DEPARTEMENTAL  
RES DES ALERIONS  
RUE DES ALLIES  
RUE DES AMERICAINS  
RUE DES ANGES  
RUE DES ANGLAIS  
CHEMIN DES BRASSEURS  
RUE DES JARDINS  
RUE DES MOULINS

RUE DU MARECHAL JOFFRE  
RUE DU MARECHAL LYAUTEY  
RUE DU PRESIDENT POINCARRE  
RUE DU TRANSVAAL  
RPT DU WENHECK  
RUE EN VERRERIE  
RUE FREDERIC CHOPIN  
GROSS STOCKHELLER  
RUE HOULLE  
RUE LEMIRE  
RUE LEOPOLD DURAND  
MAISON DU WINBORN  
ROUTE NATIONALE 3  
PLACE APUL COLLIN  
RUE PRINCIPALE  
SAINT AVOLD NORD  
PLACE SAINT NABOR  
PLACE THEODORE PAQUE  
RUE VICTOR DEMANGE  
RUE AMBROISE PARE  
IMP DE BAR  
CHEMIN DE FELSBURG

PASSAGE DES POILUS  
RUE DU 27 NOVEMBRE  
RUE DU CHATEAU D'EAU  
RUE DU GENERAL DE GAULLE  
RUE DU GENERAL HIRSCHAUER  
RUE DU GENERAL MANGIN  
RUE HAUT DE STE CROIX  
PLACE DU MARCHE  
RUE DU MARECHAL FOCH  
VAL DE L'ABBAYE  
RUE DE L'AGORA  
RUE DE LAUDREFANG  
ROND POINT DE L'EUROPE  
RUE DE L'HOPITAL  
IMP DE LONGPRE  
RUE DE L'ORATOIRE  
IMP DE QUEBEC  
RUE DE QUEBEC  
RUE DE SICILE  
RUE DE ST MALO  
RUE DES ABEILLES  
RUE DES CERISES  
PLACE DES CERISES  
CHEMIN DES DAMES  
AV DES MIRABELLIERS  
RUE DES SCEURS FRANCISCAINES  
CHEMIN ST FIRMIN  
RUE DES TANNEURS  
ALLEE DES TILLEULS  
RUE NICOLAS DICOP  
PLACE PAUL COLLIN  
ALLEE PAUL HARRIS  
RUE PAUL THOMAS  
RUE PAUL VERLAINE  
RUE PHILIPPE BRONDER  
RUE DU COMMANDANT CHARCOT  
RESIDENCE DU FAUBOURG  
RUE DU NIEDECK  
PASSAGE DU PENSIONNAT  
RUE DU POINTDU JOUR  
RUE DU PRE AUX MOINES  
ROND POINT DU PT R.SCHUMAN  
RUE DU RUISSEAU  
RUE DU STADE  
IMP EDMOND ABOUT  
IMP EN BONNE RUELLE

IMP DE GUELDRES  
IMP DE JERUSALEM  
IMP DE JULIERS  
RUE DE LA FORET  
RUE DE LA MERTZELLE  
RUE DE LA MONTAGNE  
RUE DE LA PLACE  
CHEMIN DE LA REDERMUHLE  
RUE DE LA VALLEE  
RUE GABRIEL PIERNE  
RUE GEORGES GUYNEMER  
RUE GUSTAVE CHARPENTIER  
SQ WEILER  
RUE JACQUES CARTIER  
RUE JEAN MERMOZ  
RUE JEAN VICTOR PONCELET  
RES LE BELVEDERE  
RES VERT COTEAU  
RUE VALENTIN METZINGER  
RES LES FLEURS  
IMP LOUIS ARAGON  
RUE LOUIS BARBIER  
CHEMIN MAHON  
RUE ERCKMANN CHATRIAN  
RUE MAURICE BARRES  
PAVILLON MELLING  
ALLEE MELUSINE  
RUE MELUSINE  
RUE DES VERGERS  
RUE DES VERRIERS  
RUE DU BARON KISTER  
CHEMIN DU BLEIBERG  
RUE DU CIMETIERE  
CHEMIN DU CIMETIERE  
RUE PIERRE VICTOR BRAUN  
IMP STOCKHELLER  
RUE RAYMOND PITET  
COTEAUX STE CROIX  
CHEMIN ST SEBASTIEN  
RUE ST EXUPERY  
CHEMIN ST HILAIRE  
IMP ST LAURENT  
RUE DU SAUT DU LIEVRE  
RUE DUPEIX  
IMP EMILE MOSELLY  
IMP EN LONGUE RUELLE

### **SECTION 13 :**

Les communes suivantes :

BANNAY  
BITCHE  
BLIES EBERSING  
BOUSSEVILLER  
EPPING  
FRAUENBERG  
HASPELSCHIEDT  
LENGELSHEIM  
HANVILLER  
OBERGALBACH  
RIMLING  
SCHORBACH  
STURZELBRONN  
WALDHOUSE  
WOELFLING-LES-SARREGUEMINES  
SARREINSMING  
BROUCK  
EBLANGE  
HELSTROFF  
MEGANGE  
ROUPELDANGE  
VOLMERANGE LES BOULAY  
PETIT REDERCHING

BETTVILLER  
BLIESBRUCK  
BLIES GUERSVILLER  
BREIDENBACH  
ERCHING  
GROS REDERCHING  
HOTTVILLER  
LIEDERSCHIEDT  
CONDE NORTHEN  
OMERSVILLER  
ROLBING  
SCHWEYEN  
VOLMUNSTER  
WALSCHBRONN  
REMELFING  
BETTANGE  
DENTING  
GOMELANGE  
HINCKANGE  
PIBLANGE  
VARIZE  
HELSTROFF  
ROPPEVILLER

Les rues suivantes de la ville de **SARREGUEMINES** :

RUE ALBERT 1<sup>er</sup>  
RUE ALEXANDRE DE GEIGER  
ALLMEND  
RUE ALLMEND  
RUE ANDRE RAUSCH  
RUE ANDRE SCHAAFF  
RUE ANTOINE  
RUE CHARLES GESGRANGES  
RUE CHARLES RECHENMANN  
RUE CLAIRE OSTER  
RUE CLEMENCEAU  
RUE DES DEUX PONTS  
RUE DE BITCHE  
RUE DE BLIES EBERSING  
RUE DE FOLPERSVILLER  
RUE DE GRAEFINTHAL  
RUE DE L'ECOLE  
RUE DE L'ERABLE

RUE DES TABATIERES  
RUE DOMINIQUE D'HAUSEN  
RUE DU CHAMP DE MARS  
RUE DU COLONEL EDOUARD CAZAL  
RUE DU COMTE DE MONTALIVET  
RUE DU GENERAL LECLERC  
RUE DU GENERAL MANGIN  
RUE DU MAIRE MATHIEU  
RUE DU MARECHAL FOCH  
RUE DU MARECHAL JOFFRE  
RUE DU MARECHAL KELLERMANN  
RUE DU STADE  
RUE EDOUARD JAUNEZ  
RUE EMMANUEL DURLACH  
RUE FREDERIC NIEMANN  
RUE GUILLAUME SCHOETTKE  
RUE GUTTEMBERG  
RUE JACQUES ROTH

AV DE LA BLIES  
CHEMIN DE LA BRUCHWIES  
RUE DE LA CITE  
RUE DE RUFFEC  
RUE DE SARREINSMING  
RUE JOSEPH CUGNOT  
RUE DES ACACIAS  
RUE DES BOUVREUILS  
RUE DES BOULEAUX  
RUE DES FRERES LUMIERE  
RUE DES FRERES REMY  
RUE DES ORMES  
RUE DES ROMAINS  
RUE DES SAULES  
SQ WILSON  
RUE BELLEVUE  
RUE D'IPPLING  
RUE DE France  
RUE DE GROSBLIEDERSTROFF  
RUE DE L'EGLISE  
RUE DE LA CERISAIE  
RUE DE LA CHARRUE  
RUE DE LA COLLINE  
RUE DE LA PAIX  
PLACE DE LA POSTE  
RUE DE ROUHLING  
RUE DE VERDUN  
RUE DE WOUSVILLER  
DEPARTEMENTALE 81  
RUE DES ESPAGNOLS  
RUE DES ETANGS  
RUE DES FRERES PAULIN  
RUE DES HIRONDELLES  
RUE DES MERLES  
RUE DES PERDRIX  
PROMENADE QUAI DE LA SARRE  
RUE DES ROSSIGNOLS  
RUE DES TREMBLES  
RUE DU BAC  
PLACE DU CHANOINE KIRCH  
RUE DU CHATEAU  
RUE DU DOCTEUR HAUTH  
PAS DU MARCHE  
PLACE DU MARCHE  
RUE DU MARCHE  
RUE DU PETIT PARIS  
RUE JEAN BAPTISTE BARTH

RUE JEAN BAPTISTE DUMAIRE  
RUE JEAN JACQUES KIEFFER  
RUE JEAN JAURES  
RUE JEAN LAMY  
PLACE JEANNE D'ARC  
RUE DENIS PAPIN  
IMP MARCEL PIERRON  
NEUNKIRCH  
IMP NICOLAS FRANCOIS BLAUX  
IMPASSE NICOLAS ROHR  
RUE RENE FRANCOIS JOLLY  
RUE ST DENIS  
RUE STE BARBE  
RUE THOMAS EDISON  
RUE CHARLES UTZSCHNEIDER  
RUE DE GERBEVILLER  
CHEMIN DE HALAGE  
RUE DE HIMMELSBURG  
RUE DE IGELBACH  
PLACE DE LA BASTILLE  
RUE DE LA CHARENTE  
RUE DE LA CHATELLENIE  
IMP DE LA CHATELLENIE  
RUE DE LA FONDERIE  
RUE DE LA FONTAINE  
RUE DE LA FRATERNITE  
RUE DE LA HALTE  
RUE DE LA LIBERTE  
RUE DE LA MESANGE  
RUE DE LA PISCINE  
RUE DE LA REPUBLIQUE  
RUE DE LA SARRE  
CHE DE LA SOLITUDE  
RUE DE LA STEIGE  
RUE DE LA TUILERIE  
SQ DE LA VIEILLE VILLE  
CHE DE LA VIERGE  
RUE DE L'ABBE ALEXANDRE PAX  
RUE DE L'ABBE JP COLBUS  
CHE DE L'ALBATROS  
IMP DE L'ANCIENNE SYNAGOGIE  
RUELLE DE L'EAGLE  
RUE DE L'EGALITE  
RUELLE DE L'EGLISE  
RUE DE L'EUROPE  
CHAUSSÉE DE LOUVAIN  
RUE DE L'UNION

RUE LAMARTINE  
RUE NATIONALE  
RUE PIERRE RONSARD  
RUE RABELAIS  
RUE ST NICOLAS  
RUE VICTOR HUGO  
PONT DES ALLIES  
RUE LOUIS PASTEUR  
BD DES FAIENCERIES  
RUE DU MAIRE MASSING  
RUE DES ABEILLES  
RUE ALFRED SCHILD  
RUE ALLWIES  
RUE ANDRE MARIE AMPERE  
RUE ANTOINE LAURENT LAVOISIER  
RUE AUGUSTE FRIEREN  
RUE BEETHOVEN  
RUE DES CIGALES  
IMP DES CORMIERS  
IMP DU PETIT PRINCE  
RUE DU PRINCIPAL BOX  
PLACE DU SOUVENIR FRANÇAIS  
RUE DU VIEUX CHENE  
IMP DU VIEUX MOULIN  
SQ DU ZODIAQUE  
RUE EDOUARD BRANLY  
IMP EDOUARD BRANLY  
RUE EDOUARD FOGT  
RUE EMILE GENTIL  
RUE ERNEST KREBS  
RUE FERRY III  
IMP FRANCOIS VILLON  
RUE FREDERIC LEHMAN  
RUE FULRAD  
RUE GALLIENI  
IMP GEORGES LACOUR  
RUE GEORGES MARTIN  
RUE GEORGE V  
PLACE GOETHE  
RUE HELENE BOUCHER  
RUE HENRI HIEGEL  
RUE HENRY BACHER  
RUE ISAAC NEWTON  
RUE JACOBY  
RUE JACQUES ROTH  
RUE JACQUES TOUBA  
RUE JEAN BAPTISTE DUMAIRE

RUE DE REIGNAC  
CHE DE RONDE  
RUE DE SARREBRUCK  
RUE DE STOCK  
RUE DE TENDELING  
RUE DES ABEILLES  
RUE DES ALISIERS  
RUE DES ALOUETTES  
RUE DES AULNES  
RUE DES BENEDICTINS  
RUE DES BERGERS  
RUE DES BOULEAUX  
RUE DES CHALANDS  
RUE DES CHAMPS  
RUE DES CHARMES  
RUE DES CHARRONS  
RUE DES CHEVRES  
RUE DU MOULIN  
RUE DU PALATINAT  
IMP DES FAISANS  
RUE DES FAUVETTES  
RUE DES FRERES  
IMP DES FRERES PAULIN  
RUE DES GLAIEULS  
RUE DES HOUILLERES  
RUE DES IRIS  
RUE DES JARDINS  
RUE DES LIBELLULES  
RUE DES MARAICHERS  
RUE DES MINEURS  
RUE DES MIRABELLIERS  
VENELLE DES MURIERS  
IMP DES NOYERS  
IMP DES ORANGERS  
RUE DES PAPILLONS  
RUE DES PECHERS  
SENTIER DES POIRIERS  
ALLEE DES POMMIERS  
RUE DES PRES  
CHEMIN DES PRUNIER  
RUE DES SPORTS  
RUE DES TIRAILLEURS  
RUE DES VERGERS  
DEVIATION SUD  
RUE D'OR  
RUE D'OUAUMONT  
RUE DU BEAU SITE

RUE JEAN JACQUES KIEFFER  
RUE JEAN JAURES  
RUE JEAN LAMY  
IMP JEAN MERLOZ  
RUE JEAN BAPTISTE LAUER  
RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU  
PLACE JEANNE D'ARC  
RUE JEROME BLOCK  
IMP JOACHIM DU BELLAY  
RUE JOSEPH  
RUE JOSEPH CUGNOT  
RUE JOSEPH FABRY  
QUAI JOSEPH PINCK  
RUE KIEMEN  
RUE LALLEMAND  
RUE LOUIS BLERHOT  
RUE LOUIS PASTEUR  
SQ MAJOR BENETT  
RUE MARCEL DERR  
RUE MARCEL PIERRON  
RUE MARIE CURIE  
RUE SAINTE PERPETUE  
RUE SAINT DENIS  
RUE SAINT NICOLAS  
RUE SAINTE BARBE  
RUE THEODORIC  
RUE THERESE  
RUE THOMAS EDISON  
RUELLE VERTE  
IMP VICTOR HUGO  
SQ WILSON  
SQ WILTZER  
PLACE REPUBLIQUE  
RUE SAINT ANDREWS  
RUE SAINT WALFRIEND  
RUE SAINTE GENEVIEVE  
PONT DE L'EUROPE  
IMPASSE GUTENBERG  
RUE SAMBSTUCK  
RUE DU VAL DE BLIES  
RUE DES COLOMBES

RUELLE DU BIRDIE  
RUE DU BLAUBERG  
RUE DU BREUIL  
CHE DU BRUCHWIES  
RUE DU CANAL  
RUE DU CHANOINE GANGLOFF  
PLACE DU CHATEAU  
ALLEE DU FAIRWAY  
RUE DU FORST  
AV DU GENERAL DE GAULLE  
RUE DU GENERAL HOUCHARD  
ALLEE DU GOLF  
RUE DU GREEN  
RUE DU GROUPE SCOLAIRE  
RUE DU HAGWALD  
IMP DU HIMMELSBURG  
RUE DU HOHBERG  
RUE DU KLEINWALDCHEN  
RUE DU LEMBACH  
RUE DU LIEUTENANT CAHEN  
IMP MARYSE BASTIE  
IMP MARYSE HILSZ  
RUE MOLIERE  
IMP MONTAIGNE  
NEUNKIRCH  
IMP NICOLAS FRANCOIS BLAUX  
IMP NICOLAS JACQUEMIN  
RUE NICOLAS ROHR  
RUE PAUL VERLAINE  
RUE PIERRE GREFF  
RUE RAUSKI  
RUE RENE FRANCOIS JOLLY  
RUE ROUGET DE L'ISLE  
RUE SAINT JEAN  
IMP SAINTE CROIX  
RUE SAINTE MARIE  
PASSAGE SAINTE CROIX  
IMPASSE DES PERDRIX  
RUE MARIANNE OSWALD  
SQUARE BELLEVUE

#### SECTION 14

Les communes suivantes :

ACHEN	LAMBACH	ROHRBACH-LES-BITCHE
BAERENTHAL	LEMBERG	SAINT-LOUIS-LES-BITCHE
BINING	MEISENTHAL	SCHMITTVILLER
ÉGUELSHARDT	MONTBRONN	SIERSTHAL
ENCHENBERG	MOUTERHOUSE	SOUCHT
ERNESTVILLER	NEUFGRANGE	WIESVILLER
ETTING	PHILIPPSBOURG	WITTRING
GOETZENBRUCK	RAHLING	WOUSTVILLER
GUEBENHOUSE KALHAUSEN	REYERSVILLER	ZETTING

Les rues suivantes de la ville de **SARREGUEMINES** :

RUE CALMETTE	RUE DES BLEUETS
RUE DE L'ABBE LOUIS VERDET	RUE DES DAHLIAS
RUE DE LA CHAPELLE	RUE DES GENERAUX CREMER
RUE DE LA FORET	RUE DES MARGUERITES
AV DE LA GARE	CHE DES TUILERIES
PLACE DE LA GARE	RUE DES TULIPES
PLACE DE LA GRANDE ARMEE	RUE DES VOSGES
RUE DE LA GRANDE ARMEE	RUE DE BLAUBERG
RUE DE LA MONTAGNE	RUE DU CHATEAU D'EAU
ROUTE DE NANCY	QUAI DU CHEMIN DE FER
RUE DE STEINBACH	RUE DU PALAIS
RUE DU PARC	RUE DES PRIMEVERES
RUE EMILE HUBER	RUE DES ROSES
RUE MARQUIS DE CHAMBORANG	RUE DES SAPINS
RUE RAYMOND POINCARÉ	RUE DES TILLEULS
RUE SAINTE CROIX	CHEMIN DU CIMETIERE
RUE AUGUSTE THORMINE	RUE DU DOCTEUR SCHATZ
RUE CAROLINE HAGER	PLACE DU GENERAL SIBILLE
CHEMIN DE BUCHHOLTZ	RUE DU LYCEE
CHEMIN DE BURGERBACH	RUELLE HOLTZ
RUE DE CHASSENEUIL	RUE PAULINE
RUE DE HAMBACH	RUE PIERRE HAFFNER
RUE DE HIMMELSBERG	RUE SERPENTINE
RUE DE IGELBACH	RUE DE LA HALLE
RUE DE LA MONTAGNE	RUE DE L'ANCIEN HOPITAL
ROUTE DE SITZHEIM	RUE DES BOSQUETS
RUE DES CAMELIAS	ALLEE DES CHATAIGNIERS

PLACE DES FLEURS  
RUE DES JACINTHES  
RUE DES MIMOSAS  
RUE DES MYOSOTIS  
RUE DES CÆILLETS  
IMP SAINTE CROIX

RUE DES HETRES  
CLOSERIE DES LILAS  
RUE DES MUGUETS  
RUE DES NARCISSES  
RUE DES PINSONS

Le quartier **SABLON** de la ville de **METZ** dont les rues :

AV ANDRE MALRAUX  
RUE ANNE DE MAJANES  
RUE AUGUSTE PROST  
RUE et IMP AUX ARENES  
PLACE BOUCHOTTE  
RUE CHABOT DIDON  
RUE DE BELCHAMPS  
RUE DE CASTELNAU  
AV DE L'AMPHITHEATRE  
PAS DE L'AMPHITHEATRE  
RUE DE L'ARGONNE  
RUE DE LA CHAPELLE  
RUE DE LA CROIX  
RUE DE LA HORGNE  
RUE DE LA LORRAINE SPORTIVE  
RUE DES DAMES DE METZ  
RUE DES JARDINIERS  
RUE DES MESSAGERIES  
RUE DES PLANTES  
RUE DES ROBERT  
RUE DU GRAOUILLY  
RUE AMALAIRE  
RUE BALTUS  
RUE BARRAL  
RUE DOMINIQUE CALMET  
RUE JEAN VICTOR COLCHEN  
RUE DU ROI DE CORSE  
RUE DELESSE  
IMP DES INCARCERES D'EHRENBREITS  
RUE GARDEUR LEBRUN  
RUE D'HANNONCELLES  
RUE EUGENE JACQUOT  
RUE JULES LAGNEAU  
RUE DE LA LEGION ETRANGERE  
RUE LOISEAU DE PERSUIS  
RUE PIERRE MAURICE MASSON  
RUE CHRISTIAN PFISTER  
RUE RICHELIEU

RUE DU LAVOIR  
AV FRANCOIS MITTERRAND  
RUE GABRIEL PIERNE  
RUE GEORGES ROBINSON  
PLACE HENRI FRECOT  
RUE GASTON ZELLER  
RUE KELLERMANN  
RUE MARIE MARVINGT  
RUE LOTHAIRE  
AV LOUIS LE DEBONNAIRE  
RUE MARIE ANNE DE BOVET  
PARVIS DES DROITS DE L'HOMME  
RUE PAUL DIACRE  
RUE PIERRE MENDES France  
RUE ROBERT PARISOT  
RUE SENTE A MY  
RUE ST ANDRE  
RUE ST BERNARD  
RUE ST LIVIER  
RUE ST PIERRE  
RUE VICTOR JACOB  
RUE AURICOSTE DE LAZARQUE  
RUE JEAN JULIEN BERBE  
RUE EMILE BOILVIN  
RUE SAINT CHRODEGAND  
RUE DE CUSTINE  
RUE DAGOBERT  
RUE DEMBOUR  
RUE DES ENGAGES VOLONTAIRES  
RUE DES FRANCS  
RUE HANNAUX  
RUE HERPIN  
RUE JEAN LAURAIN  
RUE AIME LEMUD  
RUE DES MALGRE NOUS  
RUE MAZARIN  
RUE CHARLES AUGUSTIN PIOCHE  
RUE CHARLES SADOUL

RUE DU PERE SCHEIL  
RUE TERQUEM  
RUE ANDRE THEURIET  
RUE VANDERNOOT  
RUE JACQUES CHIRAC  
RUE SAINTE CHRETIENNE  
RUE HINZELIN  
RUE DE NOISSEVILLE  
RUE HISETTE  
RUE STUREL PEIGNE

PLACE DU SOUVENIR FRANÇAIS  
IMP TESSIE DU MOTAY  
RUE GREGOIRE DE TOURS  
RUE DE L'YSERE  
PLACE DU PARLEMENT  
RUE DU LAVOIR  
RUE CHARLES LE PAYEN  
ALLEE DES FRERES HUGUENIN  
IMPASSE DES MARCHANDISES  
RUE GOUVY

#### **SECTION 15 :**

Les communes suivantes :

BEHREN LES FORBACH  
OETING  
SPICHEREN

FORBACH  
MORSBACH

Les quartiers **BELLECROIX ET LES ILES** de la ville de **METZ** dont les rues :

RUE ALFRED KRIEGER  
RUE D'ANNECY  
RUE DE BERNE  
BD DE L'EUROPE  
AV DE LYON  
RUE DE RIOM  
RUE DE STOXEY  
RUE DE TOULOUSE  
RUE DES 3 ROIS  
RUE DES ALPES  
RUE DE LA SAVOIE  
RUE DES SINSIGNOTTES  
PLACE ST VINCENT DE PAUL  
RUE ST VINCENT DE PAUL  
RUE MARGUERITE RUTAN  
RAM BELLECROIX  
PLACE VALLADIER  
RUE ST MARCEL  
RUE DES BENEDICTINS  
RUE DE PARIS  
ALLEE DE METZ PLAG  
RUE DE LA VIGNOTTE  
RUE DE LA TOUR AUX RATS  
PLACE DE LA PREFECTURE  
RUE DU MAGASIN AUX VIVRES  
RUE DE LA HAYE

RUE ST GEORGES  
RUE et PLACE ST CLEMENT  
RUE ROCHAMBEAU  
BD ROBERT SEROT  
RUE PILATRE DE ROZIER  
QUAI PAUL WILTZER  
SQ et RUE PAILLE MAILLE  
SQ NICOLAS TABOUILLOT  
PLACE JEAN SPINGA  
ILE DU SAULCY  
RUE GOUSSAUD  
RUE GEORGES AIME  
RUE EUGENE SCHNEIDER  
RUE DU PONT ST MARCEL  
RUE DU PONT MOREAU  
RUE DU PONT DES MORTS  
RUE DU MOYEN PONT  
RUE DU GENERAL DE LARDEMELLE  
ESPLANADE DES THERMES  
ALLEE ST MEDARD  
ROUTE DE L'ABATTOIR  
RUE DE L'ARDECHE  
RUE D'Auvergne  
PLACE JEAN MARIE RAUSCH  
RUE DU PERE BACH  
RUE DE LA CASERNE

PLACE DE LA COMEDIE  
PLACE DE France  
AV DE BLIDA  
PLACE D'ARROS  
PLACE CORMONTAIGNE  
RUE CHAMBIERE  
RUE DU GARD  
RUE DU GERS  
PLACE DE LA BIBLIOTHEQUE  
RUE DE L'HERAULT  
RUE HOLLANDE PIQUEMAL  
RUE DU MARECHAL JUIN  
SQ DU Luxembourg  
RUE DU GENERAL MIOLLIS  
BRAS DE LA MOSELLE  
RUE DU MARECHAL NIEL  
RUE DE PERIGUEUX  
SQ MICHEL PRAILLON  
QUAI PAUL WILTZER  
RUE DE LA VIENNE  
RUE DU JURA  
RUE DES CHARENTES  
RUE LAMORICIERE  
RUE DE POITIERS  
TERRASSE BELLECROIX  
ALLEE JEAN FRANCOIS  
RUE SIGEBERT DE GEMBOUX  
RUE DE LA MANUFACTURE

RUE DES DEUX CIMETIERES  
RUE DE CLERMONT FERRAND  
RUE CORPS EXPEDITION FRANÇAIS en ITALIE  
RUE COUR ELIE FLEUR  
SQ FLEURETTE  
RUE LOUIS FOREST  
RUE et IMP BELLE ISLE  
RUE STE BARBE  
RUE DU GENERAL DECEAN  
RUE GABRIEL HOCQUARD  
RUE DU 18 JUIN  
RUE RAPHAEL LEVY  
ALLEE DE L'ARTILLEUR DE METZ  
RUE DE MONTAUBAN  
RUE DU FORT MOSELLE  
RUE ST VINCENT DE PAUL  
RUE DE LA PISCINE  
CASERNE RIBERPRAY  
CASERNE SERE DE REVIERES  
RUE et PLACE ST VINCENT  
RUE DE CORREZE  
RUE NAPOLEON GOBERT  
ALLEE SAINT URBICE  
ALLEE DES DESIREMONTS  
RUE DU DOCTEUR RAPHAEL WESTPHALEN  
PONT MOREAU  
ALLEE DU FRONT ST VINCENT  
PONT DE L'UNIVERSITE

## SECTION 16 :

Les communes suivantes :

ABONCOURT	LOUDRENNES	LIXING LES ROUHLING
ADAINCOURT	PANGE	NOUSSEVILLER
ANCERVILLE	REMILLY	BOUSBACH
MONNEREN	RITZING	GROSBLIEDERSTROFF
ARS-LAQUENEXY	ROSBRUCK	ETZLING
BAZONCOURT	RURANGE LES THIONVILLE	ALSTING
BENING LES ST AVOLD	SANRY SUR NIED	KERBACH
BETTELAINVILLE	SCHOENECK	KEMPLISCH
BIBICHE	STIRING WENDEL	MENSKIRCH
BUDING	STUCKANGE	SAINT FRANÇOIS LA CROIX
BUDLING	THEDING	VOLSTROFF
COCHEREN	VECKRING	COLMEN
DISTROFF	VOIMHAUT	
ELZANGE	PETITE ROSSELLE	
INGLANGE	FOLKLING	
KEDANGE SUR CANNER	HOMBOURG BUDANGE	
KLANG	FAREBERSVILLER	
KUNTZIG	LOUPERSHOUSE	
LAQUENEXY	FARSCHVILLER	
LEMUD	TENTELING	
LUTTANGE	DIEBLING	
MARSILLY	ROUHLING	
METZERESCHE	HUNDLING	
METZERVISSE	IPPLING	
	METZING	

Le quartier **MAGNY** de la ville de **METZ** dont les rues :

PLACE ALEXANDRE MOMPEURT	RUE DU BOURDON
RUE DES AMOISIÈRES	RUE DU FAUBOURG
RUE AU BOIS	RUE DU GENERAL PATTON
RUE DE LA CHARMINE	RUE DU MOULIN
CHE DE LA PETITE BROCHE	RUE DU PATURAL

RUE DE LA VACHOTTE  
RUE DE POULLY  
RUE DES ACACIAS  
RUE DES LISERONS  
RUE DES PRELES  
RUE DES VIOLETTES  
RUE BEL AIR  
RUE AMIRAL VARNEY  
RUE DE L'ANCOLIE  
RUE DE L'AUDIN JAUNE  
RUE BEROUARD  
RUE DU CHARDON BLEU  
RUE DU PETIT CLOU  
RUE DES CONIFERES  
RUE DU COTTAGE  
RUE DES GENEVRIERS  
RUE DE LA GROUYELLE  
RUE DU HOUX  
RUE DES LAURIERS  
RUE DE LA LIBERATION  
RUE DES LUPINS  
RUE DES NENUPHARS  
RUE DES PENSEES  
RUE DE LA PLAINE  
RUE DES RENONCULES  
RUE DES RESEAUX  
RUE DE LA VALERIANE  
RUE DU GENERAL WALKER

RUE MARTIN CHAMP  
PLACE ST ROCH  
RUE DE L'ABBAYE  
RUE DE L'AUBEPINE  
RUE DES CAMELIAS  
RUE JEAN D'APREMONT  
RUE DES ALISIERS  
RUE DES AMANDIERS  
RUE DES ANGELIQUES  
RUE BEAUSOLEIL  
RUE DES CAMPANULES  
RUE DES CLEMATITES  
RUE DES ANCIENS COMBATTANTS  
D'AFRIQUE DU NORD  
RUE DES EGLANTIERS  
RUE DE LA GOULOTTE  
RUE SUR LE GUE  
RUE DES JONCS  
RUE LEUSSIOTTE  
RUE DU LIERRE  
PONT DE MAGNY  
RUE EMILE OBELLIANE  
RUE DES PEPINIERES  
RUE DU PRE CARRE  
RUE DU PRE ROOSEVELT  
RUE DE LA SOURCE  
CHEMIN DU HAUT DES VIGNES

Le quartier **Pontiffroy** de la ville de **METZ** dont les rues :

BD	DU PONTIFFROY	PL	DU PONTIFFROY
SQ	DU PONTIFFROY	RUE	ARDANT DU PICQ

## **SECTION 17**

Au titre du **régime agricole** :

Les entreprises relevant des cantons de Algrange, Boulay, Bouzonville, Les Coteaux de Moselle, Fameck, Hayange, Metzervisse, Montigny les Metz, le Pays Messin, Rombas, le Sillon Mosellan, Thionville et Yutz, de l'avenue André Malraux à Metz ainsi que les communes mentionnées :

ABONCOURT	DISTROFF
KUNTZIG	PELTRE
ALGRANGE	DORNOT

LAQUENEXY  
ALZING  
ANZELING  
AMANVILLERS  
LAUMESFELD  
AMNEVILLE  
LAUNSTROFF  
ANCY SUR MOSELLE  
LES ETANGS  
ANGEVILLERS  
LESSY  
ANTILLY  
LOMMERANGE  
APACH  
LONGEVILLE LES METZ  
ARGANCY  
LORRY MARDIGNY  
ARRY  
LUTTANGE  
ARS LAQUENEXY  
MAIZEROY  
ARS SUR MOSELLE  
RETONFEY  
FLASTROFF  
RETTTEL  
FLEVY  
REZONVILLE  
FLORANGE  
RICHEMONT  
FONTOY  
BASSE HAM  
ROCHONVILLERS  
GANDRANGE  
RODEMACK  
GAVISSE  
RONCOURT  
MARLY  
BERTRANGE  
MARSILLY  
BETTELAINVILLE  
MECLEUVES  
BEHREN LES SIERCK  
RURANGE LES THIONVILLE  
GRINDORFF BIZING  
RUSANGE  
GUENANGE  
BOUST  
MEY  
PIERREVILLERS  
ANCY LES SOLGNE  
BANNAY  
ELZANGE  
PLAPPEVILLE  
ENNERY  
PLESNOIS  
ENTRANGE  
POUILLY  
ESCHERANGE  
POURNOY LA CHETIVE  
FAILLY  
PUTTELANGE LES THIONVILLE  
FALCK  
RANGUEVAUX  
FAMECK  
RAVILLE  
FEVES  
REDANGE  
FEY  
REMELING  
FIXEM  
AUDUN LE TICHE  
MAIZIERES LES METZ  
AUGNY  
MALLING  
AUMETZ  
MALROY  
AY SUR MOSELLE  
MANDEREN  
MANOM  
BASSE RENTGEN  
MARANGE SILVANGE  
BAZONCOURT  
MARIEULLES  
GLATIGNY  
ROSSELANGE  
GORZE  
ROUSSY LE VILLAGE  
GRAVELOTTTE  
ROZERIEULLES  
MERSCHWEILLER  
BOULANGE  
METZERESCHE  
BOUSSE  
RUSTROFF  
HAGONDANGE  
BREISTROFF LA GRANDE

HALSTROFF  
BRONVAUX  
MONDELANGE  
BUDING HAVANGE  
SAINTE RUFFINE  
HAYANGE  
SAINT HUBERT  
HAYES  
SAINT JULIEN LES METZ  
HETTANGE GRANDE  
CHAILLY LES ENNERY  
MONTAIS LA MONTAGNE  
CHARLEVILLE SOUS BOIS  
MONTAIS FLANVILLE  
CHARLY ORADOUR  
MOULINS LES METZ  
CHATEL SAINT GERMAIN  
MOYEUVRE GRANDE  
CHESNY  
MOYEUVRE PETITE  
CLOUANGE  
NEUFCHEF  
JUSSY  
SEMECOURT  
KANFEN  
SEREMANGE ERZANGE  
KEDANGE SUR CANNER  
SERVIGNY LES RAVILLE  
KERLING LES SIERCK  
SERVIGNY LES STE BARBE  
KIRSCH LES SIERCK  
SIERCK LES BAINS  
OGY  
COURCELLES CHAUSSY  
OTTANGE  
COURCELLES SUR NIED  
OUDRENNE  
CUVRY  
PANGE  
BAN ST MARTIN  
BETTANGE  
THIONVILLE  
TRESSANGE  
VALMESTROFF  
VAUX  
VERNEVILLE  
VITRY SUR ORNE  
VOLSTROFF

SAINTE BARBE  
HAUCONCOURT  
SAINTE MARIE AUX CHENES  
MONDORFF  
BUDLING  
MONNEREN  
BURTONCOURT  
MONTENACH  
CATTENOM  
MONTIGNY LES METZ  
HOMBOURG BUDANGE  
ST PRIVAT LA MONTAGNE  
HUNTING  
SANRY LES VIGY  
ILLANGE  
SANRY SUR NIED  
INGLANGE  
SAULNY  
JOUY AUX ARCHES  
SCY-CHAZELLES  
JURY  
COINCY  
NILVANGE  
COIN LES CUVRY  
NOISSEVILLE  
COIN SUR SEILLE  
NORROY LE VENEUR  
COLLIGNY  
NOUILLY  
CORNLY SUR MOSELLE  
NOVEANT SUR MOSELLE  
COUME  
SILLY SUR NIED  
KLANG  
STUCKANGE  
KNUTANGE  
TALANGE  
KOENIGSMACKER  
TERVILLE  
BERVILLE EN MOSELLE  
BEUVANGE SOUS ST MICHEL  
TREMERY  
UCKANGE  
VANY  
VECKRING  
VIGY  
VOLMERANGE LES MINES  
VRY

WALDWEISTROFF  
WOIPPY  
ZOUFFTGEN  
BIONVILLE SUR NIED  
BOULAY  
BRETTNACH  
CHATEAU ROUGE  
CHEUBY (STE BARBE)  
COLMEN  
CONTZ LES BAINS  
DALEM  
DENTING  
EBLANGE  
EVRANGE  
FREISTROFF  
GARCHE (THIONVILLE)  
GUERSTLING  
GUINKIRCHEN  
HAM SOUS VARSBERG  
HAUTE CONTZ  
HELSTROFF  
HOLLING  
KOEKING (THIONVILLE)  
LA MAXE  
MEGANGE  
MERTEN  
MOMERSTROFF  
NEUNKIRCHEN LES BOUZONVILLE  
OBERDORFF  
OEUTRANGE  
PIBLANGE  
ROMBAS  
RUGY  
SCHWERDORFF  
TETERCHEN  
VALMUNSTER  
VARIZE-VAUDONCOURT  
VAUDRECHING  
VEYMERANGE  
VOLMERANGE LES BOULAY

WALDWISSE  
YUTZ  
BIBICHE  
BISTEN EN LORRAINE  
BOUZONVILLE  
BROUCK  
CHEMERY LES DEUX  
CHIEULLES  
CONDE NORTHEN  
CREUTZWALD  
DALSTEIN  
EBERSVILLER  
ELANGE  
FILSTROFF  
FRONTIGNY (MECLEUVES)  
GOMELANGE  
GUERTING  
HAGEN  
HARGARTEN AUX MINES  
HEINING LES BOUZONVILLE  
HINCKANGE  
KEMPLICH  
LORRY LES METZ  
MALANCOURT LA MONTAGNE  
MENSKIRCH  
METZ (AV MALRAUX)  
NARBESFONTAINE  
NIEDERVISSE  
OBERVISSE  
OTTONVILLE  
REMELFANG  
ROUPENDANGE  
ST FRANCOIS LACROIX  
SORBEY  
TROMBORN  
VANTOUX  
VARSBERG  
VELVING  
VOELFLING LES BOUZONVILLE

Au titre du régime général, d'une part la commune suivante :

AUGNY

D'autre part **LA ZAC ACTIPOLE METZ BORN**

RUE DES CHAUFOURNIERS	RUE DES LANTERNIERS
RUE DE LORIENT	RUE DES MARRONNIERS
RUE DE FAULTRIER	RUE DES MELEZES
RUE DE LA CORCHADE	RUE DES NONNETIERS
RUE DE VALLIERES	RUE DES PINS
RUE DES BLEUETS	RUE DES POTIERS D'ETAIN
RUE DES CARRIERES	RUE DES SELLIERS
CHEMINRUE DES CEDRES	RUE DES SERRURIERS
RUE DES COUTELIERS	RUE DES TILLEULS
RUE DES DRAPIERS	RUE DES TISSERANDS
RUE DES FEIVRES	RUE DES VERRIERS
RUE DES FERBLANTIERS	RUE DOMINIQUE BARBIER
RUE DES FRENES	RUE DU BOUTON D'OR
RUE DES GERANIUMS	RUE DU 16 <sup>ème</sup> CHASSEUR A PIED
RUE DES JACINTHES	RUE DU FORT DES BORDES
SQ du 14 AOUT 1870	RUE DU GENERAL METMAN
RUE DU SAULNOIS	RUE DU TROU DU LIEVRE
RUE JOSEPH CUGNOT	RUE JEAN PIERRE JEAN
RUE JEANNE JUGAN	RUE FAULQUENEL
RUE DES CLOUTIERS	

Ainsi que le quartier **VALLIERES LES BORDES** de la ville de **METZ**, dont les rues :

SQ du 14 AOUT 1870	RUE DE L'ECREVISSE
RUE DU 16 <sup>ème</sup> CHASSEURS A PIED	RUE FAULQUENEL
RUE DE FAULTRIER	RUE DU 30 <sup>e</sup> DRAGON
RUE DU FERRE	RUE DU 6 MAI 1956
RUE DU FORT DES BORDES(entre la rue METMAN et le pont des Bordes)	RUE DE L'ABBE BERARD
RUE DES FOUGERES	RUE DE L'ABBE CHAUSSIER
RUE DU FOUR A CHAUX	RUE DE L'ABBE FRANCOIS PIERRE
RUE DES FRENES	CHEMIN DES AIRELLES
EN FROIDE RUELLE	RUE DES ANEMONES
RUE DU GENERAL DE CUGNAC	RUE ANNE EUGENIE MILLERET
RUE DU GENERAL DELESTRAINT (entre le pont REMIAT et le pont du Vignoble)	RUE DU GENERAL METMAN
CHEMIN DES ARGOUSIERS	RN3
RUE DES AULNES	RUE DE GENIVAUX
CHEMIN DES BAGUENAUDIERS	RUE DES GENTIANES
RUE DES BLEUETS	RUE DES GERANIUMS

IMP DU BON COIN  
PONT DES BORDES  
RUE DES BOUTONS D'OR  
ROUTE DE BOUZONVILLE (RD3)  
CHEMIN DES BRINBELLES  
RUE JEAN PIERRE JEAN  
RD69  
RUE JEANNE JUGAN  
RUE LEON MAUJEAN  
RUE DE LORIENT  
RUE LOUIS DE LESCURE  
RUE DES MARRONNIERS  
RUE DES MELEZES  
IMP DU MUGUET  
RUE NICOLAS MANGENOT  
RUE NICOLAS REMIAT  
SANTIER NICOLAS REMIAT  
RUE DES CÆILLETS  
RUE PAUL DURAND  
RUE DES PETITES SŒURS  
RUE DES PINS  
SQ DES PINS  
RUE DU PROFESSEUR JEANDELIZE  
RUE DES TULIPES  
RUE DE VALLIERES (RD69)  
PONT DU VIGNOLE  
VOIE RAPIDE RN 233 EST  
RUE VOLO  
VOIE VALERY GISCARD D'ESTAING

RUE DE LA GRANDE CHAVOTTE  
RUE HENRI DUNANT  
RUE DES JACINTHES  
RUE JEAN ADOLPHE LASAULCE  
PLACE DU CAPITAINE ALLMACHER  
RUE DES CARRIERES  
RUE DES CEDRES  
RUE DU CHANOINE MORHAIN  
RUE CHARLOTTE JOUSSE  
IMP CHARLOTTE JOUSSE  
RUE DE LA CHARRIERE  
RUE LA CHAUDE RUELLE  
RUE DES CHAUFOURNIERS  
RUE DES COQUELICOTS  
RUE DE LA CORCHADE (RD69A)  
CHEMIN DES CORNOUILLERS  
RUE COUVREPUIT  
RUE DES CYCLAMENS  
RUE DES DAHLIAS  
RUE DU DOCTEUR GRELOIS  
RUE DOMINIQUE BARBIER  
RUE DES PIVOINES  
RUE DU TROU DE LIEVRE  
PONT REMIAT  
IMPASSE SAINTE LUCIE  
RUE DU SAULNOIS  
RUE DES TILLEULS  
RUE DES TOURNESOLS

## SECTION 18 :

Au titre du régime agricole :

Les entreprises relevant des cantons de Bitche, Faulquemont Forbach, Freyming Merlebach, Phalsbourg, St Avold, Sarralbe, Sarrebourg, Sarreguemines, Le Saulnois, Stiring Wendel dont les communes sont mentionnées ci-après, et la ville de Metz (à l'exception de l'avenue André Malraux) :

ABRESCHVILLER	BOUSTROFF	GONDREXANGE	JUVELIZE
ACHAIN	BREIDENBACH	GOSELMING	KALHAUSEN
ACHEN	BROUDERDORFF	GRENING	KAPPELKINGER
ADAINCOURT	BROUVILLER	GROSBLIEDERSTROFF	KERBACH
ADELANGE	BUHL-LORRAINE	GROS-REDERCHING	KIRVILLER
ALBESTROFF	BUCHY	GROSTENQUIN	LACHAMBRE
ALSTING	BURLIONCOURT	GRUNDVILLER	LAFRIMBOLLE
ALTRIPPE	CAPPEL	GUEBENHOUSE	LAGARDE
ALTVILLER	CARLING	GUEBLANGE-LES-DIEUZE	LAMBACH
ANCERVILLE	CHATEAU-SALINS	GUEBLING	LANDANGE
ARRIANCE	CHATEAU-VOUE	GUENVILLER	LANDROFF
ARZVILLER	CHEMINOT	GUERMANGE	LANGATTE
ASPACH	CHERISEY	GUESSLING-HEMERING	LANGUIMBERG
ASSENONCOURT	COCHEREN	GUINGLANGE	LANING
AUBE	CONTHIL	GUINZELING	LAUDREFANG
AVRICOURT	CREHANGE	GUNTZVILLER	LELLING
AZOUNDANGE	CUTTING	HABOUDANGE	LEMBERG
BAERENTHAL	DABO	HALLERING	LEMUD
BAMBIDERSTROFF	DANNE ET QUATRE VENTS	HAMBACH	LENING
BARCHAIN	DANNELBOURG	HAMPONT	LEY
BARONVILLE	DIEBLING	HANGVILLER	LEYVILLER
BARST	DIESEN	HAN-SUR-NIED	LEZEY
BASSING	DIEUZE	HANVILLER	L'HOPITAL
BEBING	DIFFEMBACH LES HELLIMER	HARAUCCOURT SUR SEILLE	LHOR
BECHY	DOLVING	HARPRICH	LIDREZING
BEHREN LES FORBACH	DONNELAY	HARREBERG	LIEDERSCHIEDT
BELLES-FORETS	EGUELSHARDT	HARTZVILLER	LIEHON
BENESTROFF	EINCHEVILLE	HASELBOURG	LINDRE-BASSE
BENING-LES-ST- AVOLD	ELVANGE	HASPELSCHIEDT	LIXHEIM
BERIG-VINTRANGE	ENCHENBERG	HATTIGNY	LINXING LES
BERLING	EPPING	HAUT-CLOCHER	LIXING LES ST AVOLD
BERMERING	ERCHING	HAUTE VIGNEULLES	LONGEVILLE LES ST AVOLD

BERTHELMING	ERNESTVILLER	HAZEMBOURG	LORQUIN
BETTBORN	ERSTROFF	HELLERING LES FENETRANGE	LOSTROFF
BETTING	ETTING	HELLIMER	LOUDREFING
BETTILLER	ETZLING	HEMILLY	LUPPY
BEUX	FAREBERSVILLER	HEMING	LOUPERSHOUSE
BEZANGE LA PETITE	FARSCHVILLER	HENRIDORFF	LOUVIGNY
BICKENHOLTZ	FAULQUEMONT	HENRIVILLE	LUTZELBOURG
BIDESTROFF	FENETRANGE	HERANGE	MACHEREN
BIDING	FLEISHEIM	HERNY	MAINVILLERS
BISTROFF	FLETRANGE	HERTZING	MAIZIERES LES VIC
BITCHE	FLEURY	HESSE	MANY
BLANCHE-EGLISE	FLOCOURT	HILBESJEIM	MARANGE
BLIESBRUCK	FOLKLING	HILSPRICH	ZONDRANGE
BLIES-EBERSING	FOLSCHVILLER	HOLVING	MARSAL
BLIES-GUERSVILLER	FORBACH	HOMBOURG HAUT	MAXSTADT
BOUCHEPORN	FOULCREY	HOMMARTING	ROUHLING
BOURDONNAY	FOULIGNY	HOMMERT	METAIRIES ST QUIRIN
BOURGALTROFF	FRANCALTROFF	HONSKIRCH	MEISENTHAL
BOURSCHEID	FRAUENBERG	HOSTE	METTING
BOUSBACH	FREMESTROFF	HOTTVILLER	METZ
BOUSSEVILLER	FREYBOUSE	HULTEHOUSE	METZING
ARRAINCOURT	FREYMING- MERLEBACH	HUNDLING	MITTELBRONN
ABONCOURT SUR SEILLE	FRIBOURG	KERPRICH AUX BOIS	MITTERSHEIM
ABRESCHVILLER	GARREBOURG	IMLING	MOLRING
AJONCOURT	GELUCOURT	INSMING	MONCOURT
ALAINCOURT LA COTE	GIVRYCOURT	INSVILLER	MONTBRONN
AMELECOURT	GOETZENBRUCK GOIN	IPPLING	MONTDIDIER
MORVILLE LES VIC	MOUSSEY	MOUTERHOUSE	MORHANGE
MULCEY	MUNSTER	NEBING	MORSBACH
NEUFGRANGE	NEUFMOULINS	NEUFVILLAGE	MOYENVIC
NIDERVILLER	NIEDERSTINZEL	NITTING	NELLING
NOUSSEVILLER ST NABOR	OBERGAILBACH	OBERSTINZEL	NIDERHOFF
OETING	ORMERSVILLER	ORNY	NOUSSEVILLER LES BITCHE
PETIT REDERCHING	PETIT TENQUIN	PETTONCOURT	OBRECK
PHILIPPSBOURG	PLAINE DE WALSCH	POMMERIEUX	PAGNY LES GOIN
PONTPIERRE	PORCELETTE	POSTROFF	PHALSBOURG
PUTTIGNY	RACRANGE	RAHLING	PONTOY
REDING	REMELFING	REMERING LES	POURNOY LA GRASSE
RENING	REYERSVILLER	PUTTELANGE	RECHICOURT LE CHATEAU
		RHODES	REMILLY
			RICHE

RICHELING	RICHEVAL	RIMLING	RODALBE
ROHRBACH LES	ROLBING	ROMELFING	ROPPEVILLER
BITCHE			
ROHRBACH LES	ROSBRUCK	ROUHLING	SAINT AVOLD
DIEUZE			SAINT JEAN
SAINT GEORGES	SAINT JEAN DE	SAINT JEAN	ROHRBACH
	BASSEL	KOURTZERODE	
SAINT LOUIS	SAINT LOUIS LES	SAINT MEDARD	SAINT QUIRIN
	BITCHE		SARREBOURG
SALONNES	SARRALBE	SARRALTROFF	SCHMITTVILLER
SARREGUEMINES	SARREINSMING	SCHALBACH	SCHWEYEN
SCHNECKENBUSCH	SCHOENECK	SCHORBACH	SILLY EN SAULNOIS
SEINGBOUSE	SIERSTHAL	SILLEGNY	SPICHEREN
SOLGNE	SOTZELING	SOUCHT	TENTELING
STIRING WENDEL	STURZELBRONN	TARQUIMPOL	THIMONVILLE
TETING SUR NIED	THEDING	THICOURT	TROIS FONTAINES
THONVILLE	TORCHEVILLE	TRITTELING REDLACH	VAHL-LES-
TRAGNY	TURQUESTEIN-	VAHL-EBERSING	BENESTROFF
	BLANCRUPT		
VAHL-LES-	VAHL-DE-BRIDE	VAHL-DE-GUEBLANGE (LE)	VALLERANGE
FAULQUEMONT			VATIMONT
VALMONT	VANNECOURT	VASPERVILLER	VERNY
VAXY	VECKERSVILLER	VERGAVILLE	VIEUX LIXHEIM
VESCHEIM	VIBERSVILLER	VIC SUR SEILLE	VIRMING
VILLER	VILLERS STONCOURT	VILBERG	VOLMUNSTER
VITTEBSBOURG	VITTONCOURT	VOIMHAUT	WALTEMBOURG
VOYER	WALDHOUSE	WALSCHIED	WITTRING
WIESVILLER	WILLERWALD	WINTERSBOURG	
WOELFLING LES	WOUSTILLER	WUISSE	XANREY
SARREGUEMINES			ZILLING
XOUAXANGE	ZARBELING	ZETTING	
ZIMMING			
ATTILONCOURT	AULNOIS SUR SEILLE	BETTELAINVILLE	BINING
BIONCOURT	BACOURT	BAUDRECOURT	BELLANGE
BREHAIN	BRULANGE	CHAMBREY	CHANVILLE
CHATEAU BREHAIN	CHENOIS	CHICOURT	COUTURES
CRAINCOURT	DALHAIN	DEDELING	DELME
DESSELING	DESTRY	DIANE CAPELLE	DOMNON LES DIEUZE
DONJEUX	FONTENY	FOSSIEUX	FRAQUELFING
FREMERY	FRESNES EN	GERBECOURT	GUEBLANGE (LE VAL
	SAULNOIS		DE)
HANNONCOURT	HERMELANGE	HESSANGE	HESTROFF
HOLACOURT	IBIGNY	JALLAUCOURT	JUVILLE
LANEUVILLE EN	LANEUVILLE LES	LEMONCOURT	LENGELSHEIM
SAULNOIS	LORQUIN		LOUTZVILLER
LENING	LESSE	LIOCOURT	MANHOUE
LUBECOURT	LUCY	MALAUCOURT SUR SEILLE	

MARIMONT LES BENESTROFF	MARTHILLE	MEISENTHAL	METZ (SAUF AV.MALRAUX) PETITE ROSELLE REMERING LES
MORVILLE SUR NIED	OMMERAY PUTTELANGE AUX LACS	ORIOCOURT PUZIEUX	HARGARTEN VILLERS SUR NIED XOCOURT GREMECEY MONCHEUX SECOURT
PREVOCOURT	SUISSE VULMONT BERG SUR MOSELLE MAIZERY SAILLY ACHATTEL VIONVILLE	TINCRY WALSCHBRONN FOVILLE METZERVISSE SAINT JURE	

Au titre du **régime général**, d'une part les communes suivantes :

ANCY-SUR-MOSELLE	NOVEANT S/MOSELLE
ARS-SUR-MOSELLE	REZONVILLE
DORNOT	ROZERIEULLES
GORZE	SAINTE-RUFFINE
JOUY-AUX-ARCHES	VAUX
JUSSY	VIONVILLE

D'autre part les rues suivantes du **quartier de BORNLY** de la ville de **METZ** :

BD SOLIDARITE

<b>UNITE DE CONTROLE 57-3 SUD</b>
-----------------------------------

A l'exception des secteurs agricoles dont la compétence relève de l'UC 57-2 **pour l'ensemble du territoire du département de la Moselle**, dans les conditions précisées par l'article 3 ;

Les sections n° 19 et 20 ont compétence pour toutes personnes physiques et/ou morales dont l'activité principale exercée est définie dans la liste de NAF suivante :

Code NAF/APE	ACTIVITE
--------------	----------

4910 Z	Transports ferroviaires interurbain de voyageurs
4920 Z	Transports ferroviaires de fret
4931 Z	Transports urbains et suburbains de voyageurs
4932 Z	Transports de voyageurs par taxis
4939 A	Transports routiers réguliers de voyageurs
4939 B	Autres transports routiers de voyageurs
4941 A	Transports routiers fret interurbain
4941 B	Transports routiers e fret de proximité
4941 C	Location de camions avec chauffeurs
4942 Z	Services de déménagement
4950 Z	Transports par conduites
5030 Z	Transports fluviaux de passagers
5040 Z	Transports fluviaux de fret
5110 Z	Transports aériens de passagers
5121 Z	Transports aériens de fret
5210 A	Entreposage et stockage frigorifique
5210 B	Entreposage et stockage non frigorifique
5221 Z	Services auxiliaires des transports terrestres
5222 Z	Services auxiliaires des transports par eau
5223 Z	Services auxiliaires des transports aériens
5224 A	Manutention portuaire
5224 B	Manutention non portuaire
5229 A	Messagerie fret express
5229 B	Affrètement et organisation des transports
5310 Z	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel
5320 Z	Autres activités de poste et de courrier
7120 A	Activités de contrôle et analyses techniques (centres de contrôles techniques)
8690 A	Ambulances

La compétence géographique départementale des sections n° 19 et 20 est répartie de la manière suivante :

**SECTION 19** est compétente sur :

- L'ensemble du territoire des sections composant l'UC57-1 (Moselle Nord) et la ville de Metz, à l'exception des entreprises de transports urbains et suburbains de voyageurs dont le code NAF est le suivant : 4931Z sont attribuées à la compétence de la section 20.
- Sur l'ensemble du département pour les entreprises intervenant au sein des enceintes ferroviaires et sur le réseau ferroviaire, qui est composé du réseau ferré national et des lignes ferroviaires ouvertes à la circulation publique qui lui sont reliées, y compris les lignes d'accès aux installations de service, au sens de l'article L 2122-1 du code des transports.
- Sur l'ensemble du département pour toutes les entreprises exerçant une activité de quelque nature que ce soit, permanente ou temporaire, sur le réseau et au sein des enceintes ferroviaires, tels que les chantiers et les activités commerciales.

**SECTION 20** est compétente, sauf pour le secteur ferroviaire répertorié par les codes NAF 4910 Z et 4920 Z, y compris des entreprises qui interviennent sur le réseau et au sein des enceintes ferroviaires, tels que les chantiers et les activités commerciales, qui est attribué à la section 19

- Sur l'ensemble du territoire des sections composant l'UC57-2 (Moselle Est)
- Sur l'ensemble du territoire des sections composant l'UC57-3 (Moselle Sud)

Sur la ville de METZ pour les entreprises dont le code NAF est le suivant : 4931 Z (sociétés de transports urbains et suburbains de voyageurs).

#### **SECTION 21 :**

Les communes suivantes :

ABONCOURT-SUR-SEILLE	GERBECOURT	MOULINS-LES-METZ
ACHAIN	GONDREXANGE	MOUSSEY
AJONCOURT	GREMECEY	MOYENVIC
ALAINCOURT-LA-COTE	HABOUDANGE	NEUFMOULINS
AMELECOURT	HAMPONT	NIDERHOFF
ARRAINCOURT	HAN-SUR-NIED	OBRECK
ASPACH	HANNOCOURT	OMMERAY
ATTILLONCOURT	HARAU COURT-SUR-SEILLE	ORIOCOURT
AULNOIS-SUR-SEILLE	HATTIGNY	ORON
AVRICOURT	HEMING	PETTONCOURT
BACOURT	HERMELANGE	PEVANGE
BARONVILLE	HERTZING	PREVOCOURT
BAUDRECOURT	HESSE	PUTTIGNY
BECHY	XOCOURT	PUZIEUX
BELLANGE	IBIGNY	RACRANGE
BEZANGE-LA-PETITE	IMLING	RECHICOURT-LE-CHATEAU
BIONCOURT	JALLAUCOURT	RICHE
BREHAIN	JUVELIZE	RICHEVAL
BRULANGE	JUVILLE	SAINT-EPVRE
BURLIONCOURT	LAFRIMBOLLE	SAINT-GEORGES

CHAMBREY	LAGARDE	SAINT-QUIRIN
CHATEAU-BREHAIN	LANDANGE	SALONNES
CHATEAU-SALINS	LANEUVILLE EN SAULNOIS	SOTZELING
CHATEAU-VOUE	LESSE	SUISSE
CHENOIS	LEY	THIMONVILLE
CHICOURT	LEZEY	TINCRY
CONTHIL	LIOCOURT	TRAGNY
COUTURES	LUBECOURT	TURQUESTEIN-BLANCRUPT
CRAINCOURT	LUCY	VANNECOURT
DALHAIN	LUPPY	VASPERVILLER
DELME	MALAUCOURT SUR SEILLE	VATIMONT
DESTRY	MANHOUE	VAXY
FLOCOURT	MARSAL	VIC-SUR-SEILLE
FONTENY	METAIRIES SAINT QUIRIN	VILLERS-SUR-NIED
FOSSIEUX	MONCOURT	VIVIERS
FOULCREY	MORHANGE	WUISSE
FREMERY	MORVILLE LES VIC	XANREY
FRESNES EN SAULNOIS	MORVILLE SUR NIED	XOUAXANGE

Les rues suivantes de la ville de **METZ** :

RUE FRANCOIS DE CUREL	RUE DES TROIS BOULANGERS
SQ CAMOUFLE	RUE SAINT NICOLAS
RUE MAURICE BARRES	SQ GALLIENI
AV ROBERT SCHUMAN	AV NEY
EN CHANDELLERUE	RUE STE GLOSSINDE
RUE PAUL JOSEPH SCHMITT	PLACE DU ROI GEORGE
PLACE RAYMOND MONDON	RUE DE LA CITADELLE
RUE DES TROIS BOULANGERS	RUE ST GENGOULF
PLACE ST NICOLAS	RUE DU GENERAL G.DUPUIS
RUE DU MARECHAL LYAUTEY	IMP STE GLOSSINDE
PLACE DU PASTEUR GRIESBECK	RUE DU PERE POTOT

## **SECTION 22 :**

Les communes suivantes :

ASSENONCOURT	DIEUZE
AZOUDANGE	DOLVING
BARCHAIN	BASSING
DONNELAY	BEBING
FENETRANGE	BELLE FORETS

FLEISHEIM  
FRIBOURG  
GELLUCOURT  
GOSSELMING  
BLANCHE EGLISE  
BOURDONNAY  
BOURGALTROFF  
CUTTING  
HELLERING LES FENETRANGE  
HILBESHEIM  
KERPRICH AUX BOIS  
LANGATTE  
LANGUIMBERG  
LINDRE BASSE  
SAINT JEAN DE BASSEL  
SAINT MEDARD  
SARRALTROFF  
SCHALBACH  
TARQUINPOL  
VAL DE BRIDE  
VECKERSVILLER  
VERGAVILLE  
VIEUX LIXHEIM  
OBERSTINZEL  
NIEDERSTINZEL

BERTHELMING  
BETTBORN  
BIDESTROFF  
BICKENHOLTZ  
GUEBLANGE-LES-DIEUER  
GUEBLING  
GUERMANGE  
HAUT CLOCHER  
HERANGE  
POSTROFF  
REDING  
RHODES  
ROMELFING  
ROHRBACH LES DIEUZE  
LIXHEIM  
LOSTROFF  
LOUDREFING  
MAIZIERES LES VIC  
METTING  
MITTERSHEIM  
MONTIGNY LES METZ  
MULCEY  
WINTERSBOURG  
ZOMMANGE

Les rues suivantes de la ville de **METZ** :

RUE AUX OURS  
RUE DE LA GARDE  
RUE PONCELET  
RUE DES AUGUSTINS  
PROMENADE DE L'ESPLANADE  
PLACE DE LA REPUBLIQUE  
EN BONNE RUELL  
RUE HARELLE  
REMPART ST THIEBAULT  
RUE HAUTE PIERRE  
AVENUE JOFFRE  
PLACE ST THIEBAULT  
IMP ST JEAN  
PLACE ST LOUIS

BD POINCARE  
RUE MARGUERITE PUHL DEMANGE  
RUE SOUS ST ARNOULD  
RUE STE MARIE  
PROMENADE D'ARMENTIERES  
QUAI DES REGATES  
RUE EN NEXIRUE  
RUE DE LA PAIX  
QUAI PAUL VAUTRIN  
AVENUE FOCH  
RUE CHATILLON  
RUE DU JUGE PIERRE MICHEL  
RUE ST LOUIS  
PONT DEROULEDE

RUE WINSTON CHURCHILL

**SECTION 23 :**

Les communes suivantes :

ALBESTROFF	COURCELLES SUR NIED
JURY	PAGNY LES GOIN
ARRY	CUVRY
KIRVILLER	POMMERIEUX
AUBE	FEY
LHOR	PONTOY
BEUX	FLEURY
LIEHON	POULLY
CHEMINOT	GIVRYCOURT
LORRY MARDIGNY	POURNOY LA CHETIVE
COINCY	GOIN
LOUVIGNY	POURNOY LA GRASSE
COIN LES CUVRY	GRUNDEVILLER
MAIZEROY	RETONFEY
COIN SUR SEILLE	GUINZELING
MARIEULLES	SARRALBE
COLLIGNY	HAZEMBOURG
MARIMONT LES BENESTROFF	SILLEGNY
CORNY SUR MOSELLE	HONSKIRCH
MARLY	SILLY SUR NIED
COURCELLES CHAUSSY	INSVILLER
MECLEUVES	SORBEY
MOLRING	TORCHEVILLE
MUNSTER	VANTOUX
NEBING	VERNY
OGY-MONTOIY-FLANVILLE	VIBERSVILLER
VITTEBSBOURG	WILLERWALD

Les rues suivantes de la ville de **METZ** :

RUE AU BLE	PLACE D'ARMES
RUE DUPONT DES LOGES	RUE EN CHAPLERUE
RUE FABERT	PLACE JEAN PAUL II
PLACE MARCHE DE LA CHEVRE	RUE PIERRE HARDIE
RUE DU PONT DES ROCHES	RUE DE LA TETE D'OR
RUE DU COETLOSQUET	RUE TAISON
RUE DES PRES	RUE D'ASFELD

RUE LADOUCETTE  
RUE BLONDEL  
RUE DU PALAIS  
RUE DU LANCIEU  
RUE PAUL BAZANCON  
PLACE DU PONT A SEILLE  
PLACE DU FORUM  
ENTREE SERPENOISE  
RUE GEORGES DUCROCQ  
PLACE DE CHAMBRE  
RUE DU FAISAN  
RUE PAUL TORNOW  
RUE DU VIVIER  
RUE AMBROISE THOMAS  
RUE COISLIN  
RUE JEAN NICOLAS COLIGNON  
RUE DES CLERCS  
RUE DE MERCY  
ALLEE DE LA FERME  
RUE DE LA CERISIERE  
RUE DU HAUT DE ROVE  
RUE DES RECHADOS  
RUE DE LA COLLERETTE  
RUE DE LA PETITE VOËVRE  
RUE JOSEPHINE CAYE  
RUE DU PIGONNIER  
RUE TURGOT  
RUE DUPLOYE  
RUE VIRGINIE DU VERGER  
ALLEE BOSQUETS  
RUE DU PRE FREGOULLE  
PLACE COISLIN  
PLACE DE LA FONTAINE BUDIN  
RUE DU JAUD  
RUE DES TRENTE JOURS  
RUE DU BOIS LA MACABEE  
RUE DES LONGUES BAIES  
IMP DE LA BARONETTE  
RUE JULIEN FRANCOIS JEANNEL  
RUE FRIANT  
PROMENADE DE LA SEILLE  
RUE DE LA GENDARMERIE  
CHEMIN DU PRE ST PIERRE  
ALLEE DE L'ETANG  
RUE DE LA PASSOTTE  
RUE DE LA FALOGNE  
RUE AUX ORMES  
RUE DU CHAVEAU  
RUE DE LA BLANCHE BORNE

CENTRE COMMERCIAL ST JACQUES  
RUE DES PARMENTIERS  
EN NICOLAIRUE  
RUE LASALLE  
RUE SERPENOISE  
RUE DES ROCHES  
RUE DES HUILLIERS  
MARCHE COUVERT  
RUE AMIRAL GUEPRATTE  
IMP EN CHAPLERUE  
RUE DE LA CHEVRE  
RUE DU PETIT PARIS  
RUE DE LA FONTAINE  
RUE DU GRAND CERF  
RUE DE PELTRE  
RUE DU PALAIS  
RUE DU SOUFFLIER  
ALLEE DE LA FORET  
RUE DU PRE CHAUDRON  
PLACE DU BON TEMPS  
RUE DES COURTES PATURES  
RUE DU BOIS DE LA DAME  
RUE DU PATURAL BARBE  
RUE DU PETIT PRE  
RUE DE LA BARONETTE  
RUE MONSU DESIDERIO  
RUE ERNEST MAURICE MUNGENAST  
PONT DE LA SEILLE  
PLACE ST JACQUES  
RUE DES TERRES AUX BOIS  
RUE DE LA FONTENOTTE  
RUE CHEVILLON BOIS  
RUE DU GAGNON  
RUE PAVILLON CHAMP  
RUE DE LA CORVEE AUX ORMES  
RUE FAUMEL  
RUE ROSE GONTHIER  
RUE HAUTE RIVE  
RUE YVETTE PIERPAOLI  
RUE DES LONGUES RAIES  
CHEMIN DES VIGNERONS  
RUE AU CRAMPA  
RUE DU CUVION  
RUE DOLICHE  
RUE DU VIEUX BREUIL  
RUE DU NID DE SOGNE  
RUE DE LA PETITE COTE  
RUE DE L'ALOUETTE  
RUE DAME GENETTE

RUE CH.FRANCOIS GRANDIN  
RUE DE LA MOUEE  
RUE ROGER BISSIERE  
RUE CAMILLE HOCQUART  
RUE GEORGES DE LA TOUR  
RUE D'ESTREES  
RUE ST HENRY  
RUE DE COURCELLES

ROUTE D'ARS LEQUENEXY  
RUE CELESTINE MICHEL  
RUE DES PORTIONS  
RUE ROYALE  
PLACE ST MARTIN  
RUE DU CAMBOUT  
CHEMIN DE LA COLLINE

#### **SECTION 24 :**

La Commune de SARREBOURG :

Les rues suivantes de la ville de **METZ** :

RUE D'ALGER  
RUE DE QUEULEU  
AV DE PLANTIERES  
RUE DU FORT GAMBETTA  
AV DE STRASBOURG  
RUE DU FOUR DU CLOITRE  
RUE DE LA HACHE  
RUE D'ENFER  
BD DE TREVES  
RUE DE LA VISITATION  
RUE DE L'ARSENAL  
RUE DES ALLEMANDS  
RUE DES DEPORTES  
RUE VICTOR HUGO  
RUE DES MURS  
RUE DU HAUT NOYER  
RUE DES RECOLLETS  
RUE DES TANNEURS  
RUE DU CHAMPE  
RUE DU CHANOINE COLLIN  
AV JEAN XXIII  
ROUTE STRATEGIQUE  
RUE DU HAUT STE CROIX  
RUE DU PARADIS  
RUE DU RABBIN ELIE BLOCH  
RUE DU WAD BILLY  
EN FOURNIRUE  
RUE FREDERIC MISTRAL  
RUE GISORS  
RUE MARCHANT  
RUE MAZELLE  
RUE SAULNERIE  
RUE ST EUCAIRE

RUE DE LA BASSE SEILLE  
BD ANDRE MAGINOT  
CHEMIN DE RELAUMONT  
RUE DE LA GRANDE ARMEE  
RUE AUX OSSONS  
RUE DES TRINITAIRES  
RUE DE TIVOLI  
RUE DE LA PETITE BOUCHERIE  
RUE DE L'ABBE RISSE  
RUE DE TURMEL  
AV DE PLANTIERE  
PLACE DES CHARRONS  
RUE DES HAUTS PLEUPLIERS  
RUE DES JARDINS  
PLACE DES PARAIGES  
RUE DES PIQUES  
RUE NICOLAS FRANCOIS GILLET  
RUE DES TROIS EVECHES  
RUE DU CHANGE  
RUE ST CHARLES  
RUE DU GENERAL FERRIE  
RUE DU GRAND WAD  
RUE DU HAUT POIRIER  
RUE DU PONT SAILLY  
RUE DU TOMBOIS  
RUE DU WAD BOUTON  
QUAI FELIX MARECHAL  
RUE GAUDREE  
PLACE JEANNE D'ARC  
PLACE MAZELLE  
BD PAIXHANS  
RUE DE LA MONNAIE  
RUE ST FERROY

PLACE ST SIMPLICE  
RUE ST MAXIMIN  
PLACE ST MAXIMIN  
RUE PIERRE LOTI  
RUE DES VOSGES  
RUE DEVILLY  
RUE DU DOCTEUR LALLEMAND  
ALLEE DES MOULINS  
RUE HAUTE SEILLE  
RUE DU HAUT NOYER  
RUE GLATIGNY  
IMP DES ALLEMANDS  
RUE DU COFFE MILLET  
RUE CHEVREMONT  
RUE DE LA BOUCHERIE ST GEORGES  
RUE DES CAPUCINS  
RUE DU PARADIS  
RUE DES FRERES LACRETELLE  
RUE DU FOUR DU CLOITRE  
RUE DU PETIT CHAMPE  
IMP DE LA FAVADE  
RUE DE LA HACHE  
RUE DE L'ÉPAISSE MURAILLE  
RUE ST ETIENNE  
RUELLE BOUDAT  
RUE DES REMPARTS  
PONT VICTOR DEMANGE  
ALLEE DE LA TOUR AU DIABLE  
RUE HENRI DE RANCONVAL  
RUE PAUL CLAUDEL  
RUE MARIE SAUTET  
RUE RENE BAZIN  
RUE BRONEX  
RUE JEANNE ARNOULD PLESSY  
RUE JEAN CHARLES CHENU  
RUE JULES CREVAUX  
RUE DU COMTE EMMERY  
RUE J.GIRAUDOUX  
RUE GODRON  
RUE AMIRAL HALLEZ  
RUE ADOLPHE MAILLART  
RUE CHARLES PEGUY  
RUE DU ROUGET DE L'ISLE  
RUE MADAME DE STAEL  
PLACE ARSENE VIGEANT  
RUE LAMARTINE  
RUE DU 19 NOVEMBRE  
RUE DU GRAND CONSEIL  
RUE JOSEPH HENOT

PLACE STE CROIX  
RUE VIGNE ST AVOLD  
RUE MABILLE  
RUE DU PROFESSEUR OBERLIN  
RUE DES TREIZES  
RUE DOMINIQUE MACHEREZ  
RUE DU PONT ROUGE  
RUE JEAN OBRION  
RUE DE VIEILLE VILLE  
PLACE DU QUARTEAU  
RUE D'ALGER  
RUE DU PONT SAILLY  
RUE DE L'ETUVE  
RUELLE DE BORDEAUX  
PLACE DU CHANOINE RITZ  
RUE DE LA GLACIERE  
RUE DES ECOLES  
RUE DE LA PRINCERIE  
RUE MEXICO  
IMP DE LA COUR AUX PUIITS  
RUE DES MINIMES  
RUE DE LA GREVE  
RUE DE LA BAUE  
IMP FLAIN  
QUAI DU RIMPORT  
BD VICTOR DEMANGE  
RUE DU GENERAL FOURNIER  
ALLEE DE LA TOUR AUX ESPRITS  
PONT HENRI DE RANCONVAL  
RUE ANATOLE France  
RUE LOUIS HESTAUX  
RUE MAURICE BARLIER  
RUE CHABERT  
RUE PIERRE CHEDEAUX  
RUE COURTIE  
RUE DU GENERAL DALSTEIN  
RUE DU FORT DE QUEULEU  
RUE EMILE GENTIL  
RUE GOUSSEL FRANCOIS  
RUE LIEDOT  
RUE MONTPLAISIR  
RUE ANDROUIN ROUSSEL  
RUE LEON SIMON  
SQ VENANCE FORTUNAT  
RUE ALFRED DE VIGNY  
PLACE AU LIEVRE  
RUE DU MAITRE ECHEVIN  
RUE LAURENT CHARLES MARECHAL  
RUE DE L'ABREUVOIR

## SECTION 25

Les communes suivantes :

ADELANGE	ALTRIPPE
BENESTROFF	BERIG-VINTRANGE
BISTROFF	BOUSTROFF
BUCHY	CHERISEY
CHESNY	DIFFEMBACH-LES-HELLIMER
EINCHEVILLEERSTROFF	FAULQUEMONT
FOVILLE	FRANCALTROFF
FREMESTROFF	FREYBOUSE
GRENING	GROSTENQUIN
GUESSLING-HEMERING	HARPRICH
HELLIMER	HERNY
HILSPRICH	HOLVING
INSMING	KAPPELKINGER
LANDROFF	LELLING
LENING	LIDREZING
MAINVILLERS	MANY
MONCHEUX	MONTDIDIER
NELLING	NEUFVILLAGE
ORNY	PELTRE
PETIT-TENQUIN	PONTPIERRE
PUTTELANGE AUX LACS	REMERING LES PUTTELANGE
RENING	RICHELING
RODALBE	SAILLY-ACHATEL
SAINT-JEAN-ROHRBACH	SAINT JURE
SECOURT	SOLGNE
THICOURT	THONVILLE
VAHL-LES-BENESTROFF	VAHL-LES-FAULQUEMONT
VALLERANGE	VIGNY
VILLER	VIRMING
ZARBELING	

Les rues suivantes du **quartier de GRIGY** de la ville de **METZ** :

RUE FRATIN	RUE ANTOINE CHAPTAL
RUE ANDRE MARIE AMPERE	RUE AUGUSTIN FRESNEL
RUE BAUDOUCHE	RUE CLAUDE CHAPPE
RUE CLERISSEAU	RUE COLINI DE VILLENEUVE
RUE DE LA GRANGE AUX BOIS	EN FAUSSE RUELLE
RUE DE GRIGY	RUE DE LA CHENEAU
CHEMIN DE LA HAUTE BEVOYE	RUE DE LA SEULHOTTE
IMP DE LINIERES	PLACE JEAN BAPTISTE BIOT
RN 431 (entre BD Solidarité et Av. de Strasbg)	BD DOMINIQUE FRANCOIS ARAGO
RUELLE DU CHATEAU	RUE DES FRERES PRILLOT
RUE DU NIRE	RUE VALENTIN BOUSCH
RUE DURUTTE	RUE DU ROI ALBERT
RUE DU GENERAL LAPASSET	RUE FELIX SAVART
RUE MARCONI	RUE DE QUEULEU
RUE DU CHEMIN VERT	RUE EDOUARD BELIN
RUE PAUL CLAUDEL	PARC EXPO FIM GRIGY
RUE VALENTIN BOUSCH	PLACE EDOUARD BRANLY
RUE GRAHAM BELL	RUE PIERRE SIMON DE LAPLACE
RUE THOMAS EDISON	RUE ALCAN
RUE MAURICE BOMPART	RUE ANCILLON
RUE DE GOURNAY	RUE LAVERAN
RUE DE LORRAINE	RUE DE RAIGECOURT
RUE DU PUYMAIGRE	RUE DU GENERAL FRERE
RUE HENRIETTE MAIRE	ROUTE DE STRASBOURG
RUE DE LA CROIX DE LORRAINE	RUE JEAN AUBRION
RUE EDGAR REYLE	RUE MALARDOT
RUE LOUIS DAVILLE	RUE DU BARON HENRION
RUE ERCKMANN CHATRIAN	RUE GUILLEBERT DE METZ
RUE LOREDAN-LARCHEY	RUE MAURICE POINSIGNON
RUE LOUIS GANNE	RUE FOES
RUE BENTAYOUX	RUE MONSEIGNEUR PELT
RUE LEON ZELIQZON	RUE GROSDIDIER DE MATONS

**SECTION 26 :**

Les communes suivantes :

ABRESCHVILLER	ARZVILLER
BERLING	BOURSCHEID
BROUDERDORFF	BROUVILLER
BUHL-LORRAINE	DABO
DANNE-ET-QUETRE-VENTS	DANNELBOURG
GARREBOURG	GUNTZVILLER
HANGVILLER	HARREBERG
HARTZVILLER	HASELBOURG
HENRIDORFF	HOMMARTING
HOMMERT	HULTEHOUSE
LORQUIN	LUTZELBOURG

MITTELBRONN  
NITTING  
PLAINE-DE-WALSCH  
SAINT-LOUIS  
TROIS FONTAINES  
VILSBERG  
WALSCHHEID  
ZILLING

NIDERVILLER  
PHALSBOURG  
SAINT-JEAN-KOURTZERODE  
SCHNECKENBUSCH  
VESCHEIM  
VOYER  
WALTEMBOURG

Les rues suivantes du quartier de **BORNY** de la ville de **METZ** :

RUE DU BON PASTEUR  
RUE CLAUDE BERNARD  
RUE D'ANJOU  
RUE DE BELLETANCHE  
RUE DE CHAMPAGNE  
RUE DE GASCOGNE  
PLACE DES PROVINCES  
RUE DU HAINAUT  
RUE DE FLANDRE  
RUE DU BARROIS  
RUE DE NORMANDIE  
RUE DE PICARDIE  
RUE HENRI BERGSON  
ZAC SEBASTOPOL  
RUE DU BRABANT  
RUE DU FRERE ARNOULD  
RUE DE LA CHABOSSE  
RUE DU BOURDONNAIS  
CHEMIN DES FOULONNIERS  
BD DE PROVENCE  
RUE DE VERCLY  
  
RUE DES FORGERONS  
RUE DES FRERES GONCOURT  
RUE DU BEARN  
RUE DU BOULONNAIS  
RUE DU DAUPHINE  
RUE DU GENERAL DELESTRAT  
RUE DU LIMOUSIN  
PLACE DU MARCHE AUGUSTE FOSEL  
RUE DU RUISSEAU  
RUE HUMBEP Aire  
AV SEBASTOPOL  
RUE DES COMPAGNONS  
IMP NICOLAS ABE  
RUE LE GOULLON  
IMP DE CHELAINCOURT  
RUE DE LA FRANCHE COMTE

RUE CHARLES ET LOUIS JACQUARD  
BD D'ALSACE  
RUE D'ARTOIS  
RUE DE BOURGOGNE  
RUE DE COLOMBEY  
BD DE GUYENNE  
BD DE LA DEFENSE  
RUE DU VERMANDOIS  
RUE DE LA POULUE  
RUE DU CHANOINE PIERRE  
RUE DE PANGE  
RUE DU VIGNOBLE  
RUE PAUL LANGEVIN  
RUE DU ROUSSILLON  
AV SEBASTOPOL  
RUE MELQUE LECOMTE  
IMP D'HUMBEP Aire  
RUE DES DOMBES  
ROUTE DE BORNY  
RUE DE SARRE  
RUE DES CHARPENTIER  
RUE DES DINANDIERS  
CHEMIN DES FOULONNIERS  
RUE DES TRECHES  
RUE DU BERRY  
RUE DU BUGEY  
RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER  
RUE DU LANGUEDOC  
RUE DU MAINE  
RUE DU PALATINAT  
RUE DE VILLERS  
RUE NICOLAS ABE  
RUE DU NIVERNAIS  
RUE DU VIGNOBLE  
ZAC SEBASTOPOL  
RUE JULES MICHELET  
RUE PAUL VALERY  
RUE DE BERLIN

RUE DU PRE GONDE  
RUE DU FORT DES BORDES (à partir du pont  
des Bordes inclus)

RUE DES SOCHIERS  
RUE DU GENERAL DELESTRAINT (au-delà du  
Pont du Vignoble)

#### **Article 5**

La présente décision annule et remplace la décision n° 2022-54 du 15 décembre 2022 concernant la localisation et la délimitation des sections d'inspection du travail en Moselle.

#### **Article 6 :**

Le responsable du pôle politique du travail de la direction régionale de l'économie de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est et La Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Moselle sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.

Fait à Strasbourg, le 28 janvier 2026

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités du Grand Est,  
par intérim,



Louis MAZARI

ISSN 0768-7672

Responsable de la publication :  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Préfecture de la Moselle - B.P. 71014 - METZ Cedex 1  
Tél. 03 87 34 87 34

---

Contact : [pref-imprimerie@moselle.gouv.fr](mailto:pref-imprimerie@moselle.gouv.fr)

---

Atelier d'Imprimerie de la Préfecture de la Moselle